



AR Préfecture

083-2000027100-20260105-1232025CONV-CC
Reçu le 05/01/2026

Commune de La-Londe-les-Maures
DÉPARTEMENT DU VAR

**MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET URBAIN PARTENARIAL POUR
LE DÉVELOPPEMENT DU QUARTIER « LES BORMETTES »**

ANNEXES A LA CONVENTION

DECEMBRE 2025



SOMMAIRE

ANNEXE 1 Délibération de la Commune	4
ANNEXE 2 Délibération de la Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures.....	24
ANNEXE 3 Projet de reconquête du site des Bormettes	16
ANNEXE 4 Périmètre de la convention de PUP	50
ANNEXE 5 Descriptif technique des équipements publics.....	53
ANNEXE 6 Détail des coûts du programme d'équipement et des participations.....	76
ANNEXE 7 Code de conduite anticorruption de Naval Group	97

Commune de La Londe les Maures

01 ANNEXE 1 || Délibération de la



VILLE DE LA LONDE LES MAURES

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
VENDREDI 12 DÉCEMBRE 2025
EN SALLE DU CONSEIL A 17 h, SOUS LA PRÉSIDENCE
De Monsieur François de CANSON, MAIRE.**

Date d'envoi de la convocation : le vendredi 5 décembre 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur François de CANSON, *MAIRE* – Madame Nicole SCHATZKINE, *1^o Adjointe* – Monsieur Gérard AUBERT, *2^o Adjoint* – Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, *4^o Adjoint* – Madame Cécile AUGÉ, *5^o Adjointe* – Monsieur Serge PORTAL, *6^o Adjoint* – Madame Catherine BASCHIERI, *7^o Adjointe* – Monsieur Jean-Marie MASSIMO, *8^o Adjoint* – Madame Pascale ISNARD, *9^o adjointe* – Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Sandrine MARTINAT – Madame Stéphanie LOMBARDO – Monsieur Jean-Louis ARCAMONE – Monsieur Christian BONDROIT – Monsieur Prix PIERRAT, *Conseillers Municipaux Délégués* – Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI – Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB – Madame Marine POMAREDE – Monsieur Nicolas MIGNOT – Madame Laureen PIPARD – Monsieur Johann LEGALLO – Madame Sylvie MAZZONI – Monsieur David LE BRIS – Madame Valérie AUBRY – Monsieur Daniel GRARE – Madame Sylvie BRUNO, *Conseillers Municipaux*.

POUVOIRS :

Madame Laurence MORGUE, *3^o Adjointe à Monsieur François de CANSON, MAIRE*
Monsieur Ludovic CHALMETON, *Conseiller Municipal à Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe*
Madame Sophie ENRICO, *Conseillère Municipale à Monsieur Bernard MARTINEZ, Conseiller Municipal Délégué*
Madame Sandrine BOURDON, *Conseillère Municipale à Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint*
Madame Nathalie ABRAN, *Conseillère Municipale à Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint*

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part :
33	33	28 + 5 P

Madame Cécile AUGÉ, *5^o Adjointe*, est désignée à l'unanimité à **33 voix pour (28 + 5 P)**, comme secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°158/2025

OBJET : PROJET URBAIN PARTENARIAL DANS LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT DES BORMETTES A LA LONDE LES MAURES - AUTORISATION DE SIGNATURE.

Monsieur Gérard AUBERT, *2^o Adjoint*, expose le rapport suivant :

La Communauté de communes « Méditerranée Porte-des-Maures » est compétente en matière de création de Zones d'activités économiques au titre desquelles la ZAE des Bormettes est identifiée.

AR Prefecture

083-218300713-20251212-158-DE
Recu le 16/12/2025

Conformément au projet de territoire, le maître d'ouvrage du projet de réindustrialisation du secteur des Bormettes est la Communauté de communes « Méditerranée Porte-des-Maures ».

Il est rappelé que la Commune de la Londe-les-Maures a fixé au sein de Projet d'Aménagement et de Développement Durables sa volonté de renforcer le potentiel des zones d'activités économiques et a ciblé le projet de technopole tertiaire sur le site des Bormettes. Ce site est actuellement classé en zone 3AU au PLU en vigueur.

Cette vocation a été confirmée par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Provence Méditerranée, approuvé le 6 septembre 2019. Dans ce document stratégique il indique notamment que le secteur des Bormettes :

-est identifié comme l'une des principales opportunités foncières du territoire pour le développement économique;

-figure parmi les sites majeurs de densification et de mutation urbaine ;

-est classé en espace urbanisable et en pôle conforté ;

~~est reconnu comme un site principal de vocation technopolitaine / métropolitaine, destiné à accueillir des activités à forte valeur ajoutée.~~

083-200027100-20260105-1232025CONV-CC

Reçu le 16/12/2025

Une opération d'aménagement et de construction est aujourd'hui prévue sur ce site.

Il est précisé que ce site présente une vocation industrielle ancienne, ayant accueilli dès 1907 une activité liée au développement de torpilles. L'activité s'est arrêtée et le site industriel a fermé ses portes en 1993. La société Naval Group, propriétaire du ténement foncier entend aujourd'hui le réinvestir, afin d'y développer ses activités de recherche et de développement en matière de drones sous-marins.

Ce projet industriel sera accompagné du développement d'un écosystème économique comprenant des activités tertiaires et de l'hôtellerie, ainsi que de la construction de logements.

Ce projet d'envergure internationale, sur la thématique de la recherche et développement de l'armement naval et plus particulièrement des drones sous-marins, se déploie en plusieurs phases, et nécessite la réalisation d'aménagements publics.

Le projet d'aménagement public, consiste en la réalisation, de l'ensemble des espaces publics du site de projet à savoir :

- L'ensemble des voiries publiques
- L'aménée de l'ensemble des réseaux secs et humides
- La création d'espaces de mobilités en mode doux
- La réalisation de l'ensemble des espaces verts
- La création du réseau hydraulique de gestion des eaux de pluie
- La réalisation d'un parc public en bord de mer
- La réalisation d'une promenade en mode doux sur le front de mer

La réalisation d'une accroche urbaine mixte (combinant notamment habitats et équipements publics) permettra de relier le projet aux quartiers alentours et en cohérence avec les réflexions au titre de l'opération « Petite ville de demain ».

Dans ce contexte, il est proposé de mettre à la charge de la société Naval Group, une part des équipements publics nécessaires à l'opération, par le biais d'une convention de Projet urbain partenarial (PUP), en application des dispositions de l'article L. 332-11-3 du Code de l'urbanisme, qui permet la prise en charge financière par un aménageur de la réalisation d'équipements publics répondants aux besoins des futurs usagers de la zone à aménager.

Une convention tripartite sera conclue entre la Communauté de communes « Méditerranée Porte-des-Maures », la Commune ainsi que la société Naval Group. En effet, la Commune de La Londe-les-Maures, compétente en matière de PLU et la Communauté de communes « Méditerranée Porte-des-Maures » compétente en matière de création et de gestion des zones d'activités économiques d'intérêt communautaire, seront maîtres d'ouvrage des équipements publics, chacun dans le champ de ses compétences respectives et tel que précisé dans la convention de PUP.

AR Prefecture

083-218300713-20251211-158-DE
Reçu le 16/12/2025

Le projet de convention de PUP entre la Ville, la Communauté de communes et la société Naval Group, détaille notamment :

le périmètre géographique de l'opération ;
le programme précis des équipements publics financés dans le cadre du PUP et leurs coûts prévisionnels ;
les délais de réalisation de ceux-ci ;
le montant global de la participation de Naval Group, qui s'élève à 4 468 239, 42 € ;
les modalités de versement de la participation (financière ou transfert de foncier).

Il est précisé que la convention de PUP exonérera la société Naval Group de taxe d'aménagement pour une durée de 10 ans.

ENTENDU l'exposé des motifs
AR Prefecture

083-218300713-20251212-158-DE
Reçu le 16/12/2025

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-1, 5211-6 et L. 5214-4 et suivants ;

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 332-11-3 et suivants et R. 332-25-1 et suivants du Code de l'urbanisme ;

VU le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de La Londe-les-Maures ;

VU l'arrêté préfectoral du 30 juillet 2010, modifié par l'arrêté préfectoral du 6 octobre 2010 portant création de la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures ;

VU l'arrêté préfectoral du 30 mai 2022 portant dernière modification des statuts de la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures ;

VU la délibération du Conseil communautaire n°19/2012 en date du 20 juin 2012 portant définition de l'intérêt communautaire des compétences exercées par la communauté de communes ;

VU la délibération du Conseil communautaire n°79/2018 en date du 12 septembre 2018 portant définition de l'intérêt communautaire des zones d'activités économiques ;

VU la délibération n°39/2024 du conseil communautaire en date du 3 avril 2024, modifiant les périmètres des Zones d'activités d'intérêt communautaire et notamment celui de la zone des Bormettes ;

VU la délibération n°27/2025 du conseil communautaire en date du 7 avril 2025, actant du principe d'acquisition foncière pour l'opération des Bormettes et autorisant monsieur le Président à solliciter l'avis du Domaine ;

VU la délibération n°88/2025 du conseil municipal de la commune de la Londe les Maures, du 4 juin 2025, donnant un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale unique « reconquête du site des Bormettes » évaluations environnementales ;

VU la délibération n°89/2025 du conseil municipal de la commune de la Londe les Maures, du 4 juin 2025 donnant un avis favorable à la demande de concession d'utilisation du domaine public maritime sur le projet de la CCMPPM, concernant la requalification du front de mer, le traitement provisoire du trait de côte et la gestion des eaux pluviales ;

VU la délibération n°90/2025 du conseil municipal de la commune de la Londe les Maures, du 4 juin 2025 donnant un avis favorable à la demande de concession d'utilisation du domaine public maritime sur le projet de Naval Group concernant un ponton, un chenal d'accès et un système d'ancre ;

VU le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de LA LONDE LES MAURES en vigueur, et notamment le classement du terrain concerné en zone 3AU ;

AR Prefecture

083-218300713-20251212-158-DE
Reçu le 16/12/2025

VU l'arrêté préfectoral n° DDRM/SUAJ/11 du 14 mai 2025 validant la tenue d'une enquête publique unique ;

VU la délibération du conseil communautaire 63/2025 en date du 24 juin 2025, autorisant M. le Président à signer une promesse de vente

VU les conclusions et avis de la commission d'enquête pour le projet de reconquête de l'ancien site militaire des Bormettes sur la commune de la Londe les Maures ;

VU la délibération du conseil communautaire 91/2025 en date du 3 novembre 2025, autorisant M. le Président à signer la convention portant concession d'utilisation du Domaine Public Maritime du Projet des Bormettes.

VU l'arrêté préfectoral n°83-2025-11-20-00001 du 20 novembre 2025 approuvant la concession du domaine public maritime au bénéfice de Naval Group dans le cadre du projet de réindustrialisation du site des Bormettes

VU l'arrêté préfectoral n°83-2025-11-20-0000 du 20 novembre 2025 approuvant la concession du domaine public maritime au bénéfice de la CCMPM dans le cadre du projet de réindustrialisation du site des Bormettes

VU l'arrêté préfectoral n° 83-2025-11-14-00011 du 14 novembre 2025 portant autorisation environnementale pour le projet de reconquête du site des Bormettes, sur la commune de la Londe-les-Maures ;

VU la délibération n°155/2025 du conseil municipal de la commune de la Londe les Maures, du 12 décembre 2025 approuvant la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme ;

CONSIDÉRANT que la Communauté de communes a pour projet de mettre en œuvre un projet urbain partenarial (PUP) notamment pour assurer la viabilisation de l'ensemble des terrains de l'opération, et qu'il est convenu que Naval Group apporte une contribution dont une partie résultera de la cession des terrains d'assiette ;

CONSIDÉRANT les conclusions et avis de la commission d'enquête pour le projet de reconquête de l'ancien site militaire des Bormettes sur la commune de la Londe les Maures ;

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

VOTE : ADOpte A L'UNANIMITÉ

POUR : 28+5 P

Monsieur François de CANSO, *MAIRE (1P)* - Madame Nicole SCHATZKINE, *1^e Adjointe (1P)* - Monsieur Gérard AUBERT, *2^e Adjoint (1P)* - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, *4^e Adjoint (1P)* - Madame Cécile AUGÉ, *5^e Adjointe* - Monsieur Serge PORTAL, *6^e Adjoint* - Madame Catherine BASCHIERI, *7^e Adjointe* - Monsieur Jean-Marie MASSIMO, *8^e Adjoint* - Madame Pascale ISNARD, *9^e adjointe* - Monsieur Bernard MARTINEZ (1P) - Madame Sandrine MARTINAT - Madame Stéphanie LOMBARDO - Monsieur Jean-Louis ARCAMONE - Monsieur Christian BONDROIT - Monsieur Prix PIERRAT, *Conseillers Municipaux Délégués* - Monsieur Éric DUSFOURD - Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI - Madame Nathalie RUIZ - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Marine POMAREDE - Monsieur Nicolas MIGNOT - Madame Laureen PIPARD - Monsieur Johann LEGALLO - Madame Sylvie MAZZONI - Monsieur David LE BRIS - Madame Valérie AUBRY - Monsieur Daniel GRARE - Madame Sylvie BRUNO, *Conseillers Municipaux*.

Article 1 :

-APPROUVE la convention de projet urbain partenarial à signer avec la Commune de La Londe-les-Maures et la société Naval Group annexée à la présente délibération ;

AR Prefecture

083-218300713-20251212-158-DE
Reçu le 16/12/2025

Article 2 :

-AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de projet urbain partenarial, ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à La Londe Les Maures, les Jour, Mois et An que dessus,
Pour Extrait Conforme,

Le Maire,

Président de Méditerranée Porte des Maures,
Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur

AR Prefecture
083-200027100-20260105-1232025CONV-CC
Reçu le 05/01/2026



[Handwritten signature]

Secrétaire de séance

[Handwritten signature]

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif près le tribunal administratif de TOULON – 5 rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9 - dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité.

Il peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune de La Londe-les-Maures Hôtel de ville – BP 62 – 83250 La Londe-les-Maures ou d'un recours hiérarchique auprès de M. le Préfet du Var dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité. Cette démarche prolonge le délai de recours près le tribunal administratif qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux et/ou hiérarchique.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

AR Prefecture

083-218300713-20251212-158-DE
Reçu le 16/12/2025

AR Prefecture

083-218300713-20251219-46-AI
Reçu le 22/12/2025

DÉPARTEMENT
DU VAR

ARRONDISSEMENT
DE TOULON

VILLE DE LA LONDE LES MAURES

ARRÊTÉ N° 46/2025

PORANT DÉLÉGATION EXCEPTIONNELLE DE SIGNATURE

Le Maire de la Commune de La Londe les Maures,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-18,

AR Prefecture

VU la délibération n°158/2025 relative au projet urbain partenarial dans le cadre de l'aménagement des Bormettes à La Londe les Maures,

083-218300713-20251219-46-AI
Reçu le 22/12/2025

ARRÊTE

Article 1 : Délégation exceptionnelle de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à Madame Nicole SCHATZKINE, 1ère Adjointe pour signer la convention de projet urbain partenarial dans le cadre de l'aménagement des Bormettes à La Londe les Maures.

Article 2 : La signature par Madame Nicole SCHATZKINE de la convention visée à l'article 1 du présent arrêté devra être précédée de la formule suivante « *par délégation du maire* ».

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des services de la Ville de La Londe les Maures est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et inscrit au recueil des actes administratifs de la Ville de La Londe les Maures et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet du Var.

Fait à La Londe les Maures, le 19 décembre 2025

Le Maire

Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur

François de CANSON



DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif près le tribunal administratif de TOULON – 5 rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9 - dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité.

Il peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune de La Londe les Maures Hôtel de ville – BP 62 – 83250 La Londe les Maures ou d'un recours hiérarchique auprès de M. le Préfet du Var dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité. Cette démarche prolonge le délai de recours près le tribunal administratif qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux et/ou hiérarchique.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

ANNEXE 2 || Délibération de la Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures



02

AR Préfecture
Annexes à la convention du Projet Urbain Partagé
Reçu le 05/07/2024

0 835 29 00 33 48 07 20 69 19 01 24 29 80 89 65 62
Réçu le 05/07/2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



MÉDITERRANÉE
Porte des Maures

SÉANCE DU 17 DECEMBRE 2025

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
AR Prefecture		
083-200027100-20260105-1232025CONV-CC	21	18 + 3P

Reçu le 05/01/2026

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :
123 / 2025

SIGNATURE D'UN PROJET URBAIN PARTENARIAL DANS LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT DES BORMETTES A LA LONDE LES MAURES

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans la salle du Conseil municipal de La Londe les Maures, sous la présidence de Monsieur François de CANSO, Président.

PRÉSENTS : François de CANSO, Président, Maire de La Londe les Maures - Patrick MARTINELLI, 1^{er} Vice-président, Maire de Pierrefeu du Var- Bernard MOUTTET, 3^{eme} Vice-président, Maire de Cuers- Gil BERNARDI, 4^{eme} Vice-président, Maire du Lavandou - Véronique PIERRE, Conseillère Communautaire - Gérard CABRI, Conseiller Communautaire - Gérard AUBERT, Conseiller Communautaire - Bernard MARTINEZ, Conseiller Communautaire - Cécile AUGE, Conseillère communautaire - Jean-Bernard KISTON, Conseiller Communautaire - Bénédicte LEROY, Conseillère Communautaire - Daniel MONIER, Conseiller communautaire - Gisèle FERNANDEZ, Conseillère communautaire - Robert LUPI, Conseiller communautaire - Priscillia BRACCO, conseillère communautaire - Nicole SCHATZKINE, Conseillère communautaire - Charlotte BOUVARD, Conseillère communautaire - Michel ARMANDI, Conseiller communautaire suppléant.

REPRÉSENTÉ(S) : François ARIZZI, 2^e Vice-président, pouvoir à Véronique PIERRE - Marie-Noëlle MARTEDDU, Conseillère communautaire, pouvoir à Gérard CABRI - Jean-Laurent FELIZIA, Conseiller communautaire, pouvoir à François de CANSO.

SUPPLÉÉ(S) : Christine AMRANE, 5^e Vice-présidente, remplacée par Michel ARMANDI.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Cécile AUGE, Conseillère communautaire.

RAPPORTEUR : Gérard AUBERT, Conseiller communautaire.

AR Prefecture

083-200027100-20251217-1232025-DE

Reçu le 22/12/2025

La Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures est compétente en matière de création de Zones d'activités économiques au titre desquelles la ZAE des Bormettes est identifiée. Conformément au projet de territoire, le maître d'ouvrage du projet de réindustrialisation du secteur des Bormettes est la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures.

Monsieur le Président rappelle que la Commune de La Londe-Les-Maures a affirmé au sein de son Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), sa volonté de renforcer le potentiel de ses zones d'activités économiques. À ce titre, le secteur « des Bormettes » a été identifié comme support du projet de technopole tertiaire.

Une opération d'aménagement et de construction est aujourd'hui prévue sur ce site.

Il est précisé que ce site présente une vocation industrielle ancienne, ayant accueilli dès 1907 une activité liée au développement de torpilles. L'activité s'est arrêtée et le site industriel a fermé ses portes en 1993.

La société Naval Group, propriétaire du ténement foncier entend aujourd'hui le réinvestir, afin d'y développer ses activités de recherche et de développement en matière de drones sous-marins.

AR Prefecture083-200027100-20250105-1232025CONV-CC
Réf. : 119017943

Ce projet industriel sera accompagné du développement d'un écosystème économique comprenant des activités tertiaires et de l'hôtellerie, ainsi que de la construction de logements.

Ce projet d'envergure internationale, sur la thématique de la recherche et développement de l'armement naval et plus particulièrement des drones sous-marins, se déploie en plusieurs phases, et nécessite la réalisation d'aménagements publics.

Le projet d'aménagement public, consiste en la réalisation, de l'ensemble des espaces publics du site de projet à savoir :

- L'ensemble des voiries publiques
- L'aménée de l'ensemble des réseaux secs et humides
- La création d'espaces de mobilités en modes doux
- La réalisation de l'ensemble des espaces verts
- La création du réseau hydraulique de gestion des eaux de pluie
- La réalisation d'un parc public en bord de mer
- La réalisation d'une promenade en mode doux sur le front de mer

La réalisation d'une accroche urbaine mixte (combinant notamment habitats et équipements publics) permettra de relier le projet aux quartiers alentours et en cohérence avec les réflexions au titre de l'opération « Petites villes de demain ».

Dans ce contexte, il est proposé de mettre à la charge de la société Naval Group, une part des équipements publics nécessaires à l'opération, par le biais d'une convention de Projet urbain partenarial (PUP), en application des dispositions de l'article L. 332-11-3 du Code de l'urbanisme, qui permet la prise en charge financière par un aménageur de la réalisation d'équipements publics répondants aux besoins des futurs usagers de la zone à aménager.

Une convention tripartite sera conclue entre la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures, la Commune ainsi que la société Naval Group. En effet, la Commune de La Londe-les-Maures, compétente en matière de PLU et la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures compétente en matière de création et de gestion des zones d'activités économiques d'intérêt communautaire, seront maîtres d'ouvrage des équipements publics, chacun dans le champ de ses compétences respectives et tel que précisé dans la convention de PUP.

Le projet de convention de PUP entre la Ville, la Communauté de communes et la société Naval Group, détaillera notamment :

- le périmètre géographique de l'opération ;
- le programme précis des équipements publics financés dans le cadre du PUP et leurs coûts prévisionnels ;
- les délais de réalisation de ceux-ci ;

le montant global de la participation de Naval Group, qui s'élève à 4 468 239,42 € ;

- les modalités de versement de la participation (financière ou transfert de foncier).

Le Président précise que la convention de PUP exonérera la société Naval Group de taxe d'aménagement pour une durée de 10 ans.

ENTENDU l'exposé des motifs

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-1, 5211-6 et L. 5214-4 et suivants ;

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 332-11-3 et suivants et R. 332-25-1 et suivants du Code de l'urbanisme ;

VU le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de La Londe-les-Maures ;

083-200027100-20260105-1232025CONV-CC
Reçu le 16/01/2026 par e-mail
VU l'arrêté préfectoral du 30 juillet 2010 modifié par l'arrêté préfectoral du 6 octobre 2010 portant création de la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures ;

VU l'arrêté préfectoral du 30 mai 2022 portant dernière modification des statuts de la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures ;

VU la délibération du Conseil communautaire n°19/2012 en date du 20 juin 2012 portant définition de l'intérêt communautaire des compétences exercées par la communauté de communes ;

VU la délibération du Conseil communautaire n°79/2018 en date du 12 septembre 2018 portant définition de l'intérêt communautaire des zones d'activités économiques ;

VU la délibération n°39/2024 du conseil communautaire en date du 3 avril 2024, modifiant les périmètres des Zones d'activités d'intérêt communautaire et notamment celui de la zone des Bormettes ;

VU la délibération n°27/2025 du conseil communautaire en date du 7 avril 2025, actant du principe d'acquisition foncière pour l'opération des Bormettes et autorisant monsieur le Président à solliciter l'avis du Domaine ;

VU la délibération n°88/2025 du conseil municipal de la commune de la Londe les Maures, du 4 juin 2025, donnant un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale unique « reconquête du site des Bormettes » évaluations environnementales ;

VU la délibération n°89/2025 du conseil municipal de la commune de la Londe les Maures, du 4 juin 2025 donnant un avis favorable à la demande de concession d'utilisation du domaine public maritime sur le projet de la CCMPM, concernant la requalification du front de mer, le traitement provisoire du trait de côte et la gestion des eaux pluviales ;

VU la délibération n°90/2025 du conseil municipal de la commune de la Londe les Maures, du 4 juin 2025 donnant un avis favorable à la demande de concession d'utilisation du domaine public maritime sur le projet de Naval Group concernant un ponton, un chenal d'accès et un système d'ancre ;

VU le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de LA LONDE LES MAURES en vigueur, et notamment le classement du terrain concerné en zone 3AU ;

AR Prefecture

083-200027100-20251217-1232025-DE
Reçu le 22/12/2025

VU l'arrêté préfectoral n° DDRM/SUA/11 du 14 mai 2025 validant la tenue d'une enquête publique unique ;

VU la délibération du conseil communautaire 63/2025 en date du 24 juin 2025, autorisant M. le Président à signer une promesse de vente ;

VU les conclusions et avis de la commission d'enquête pour le projet de reconquête de l'ancien site militaire des Bormettes sur la commune de la Londe les Maures ;

VU la délibération du conseil communautaire 91/2025 en date du 3 novembre 2025, autorisant M. le Président à signer la convention portant concession d'utilisation du Domaine Public Maritime du Projet des Bormettes.

VU l'arrêté préfectoral n° 83-2025-11-14-00011 du 14 novembre 2025 portant autorisation environnementale pour le projet de reconquête du site des Bormettes, sur la commune de la Londe-les-Maures ;

083-200027100-20260105-1232025CONV-CC
Reçu le 06/01/2026
VU l'arrêté préfectoral n°83-2025-11-20-00001 du 20 novembre 2025 approuvant la concession du domaine public maritime au bénéfice de Naval Group dans le cadre du projet de réindustrialisation du site des Bormettes ;

VU l'arrêté préfectoral n°83-2025-11-20-0000 du 20 novembre 2025 approuvant la concession du domaine public maritime au bénéfice de la CCMPP dans le cadre du projet de réindustrialisation du site des Bormettes ;

CONSIDÉRANT que la Communauté de communes a pour projet de mettre en œuvre un projet urbain partenarial (PUP) notamment pour assurer la viabilisation de l'ensemble des terrains de l'opération, et qu'il est convenu que Naval Group apporte une contribution dont une partie résultera de la cession des terrains d'assiette ;

CONSIDERANT les conclusions et avis de la commission d'enquête pour le projet de reconquête de l'ancien site militaire des Bormettes sur la commune de la Londe les Maures ;

**LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
VOTE : Unanimité**

DÉCIDE

-D'APPROUVER la convention de projet urbain partenarial à signer avec la Commune de La Londe-les-Maures et la société Naval Group annexée à la présente délibération ;

AR Prefecture

083-200027100-20251217-1232025-DE
Reçu le 22/12/2025

-D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention de projet urbain partenarial, ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à La Londe les Maures, les Jour, Mois et An que dessus,
Pour Extrait Conforme,

Le Président,

Maire de La Londe les Maures,
Vice-président de la Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur,
François de LANBON



Secrétaire de séance :

AR Prefecture

083-200027100-20260105-1232025CONV-CC
Reçu le 05/01/2026

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :

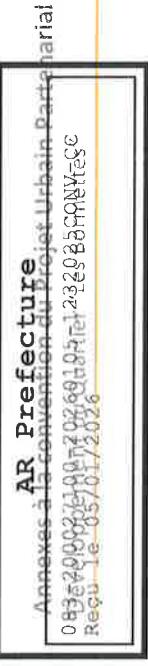
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours près le tribunal administratif de TOULON 5 rue Racine - CS 40510 - 83041 TOULON CEDEX 9 - dans les DEUX MOIS à partir de sa publication

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site Internet : www.telerecours.fr



03

ANNEXE 3 | Projet de reconquête du site des Bormettes

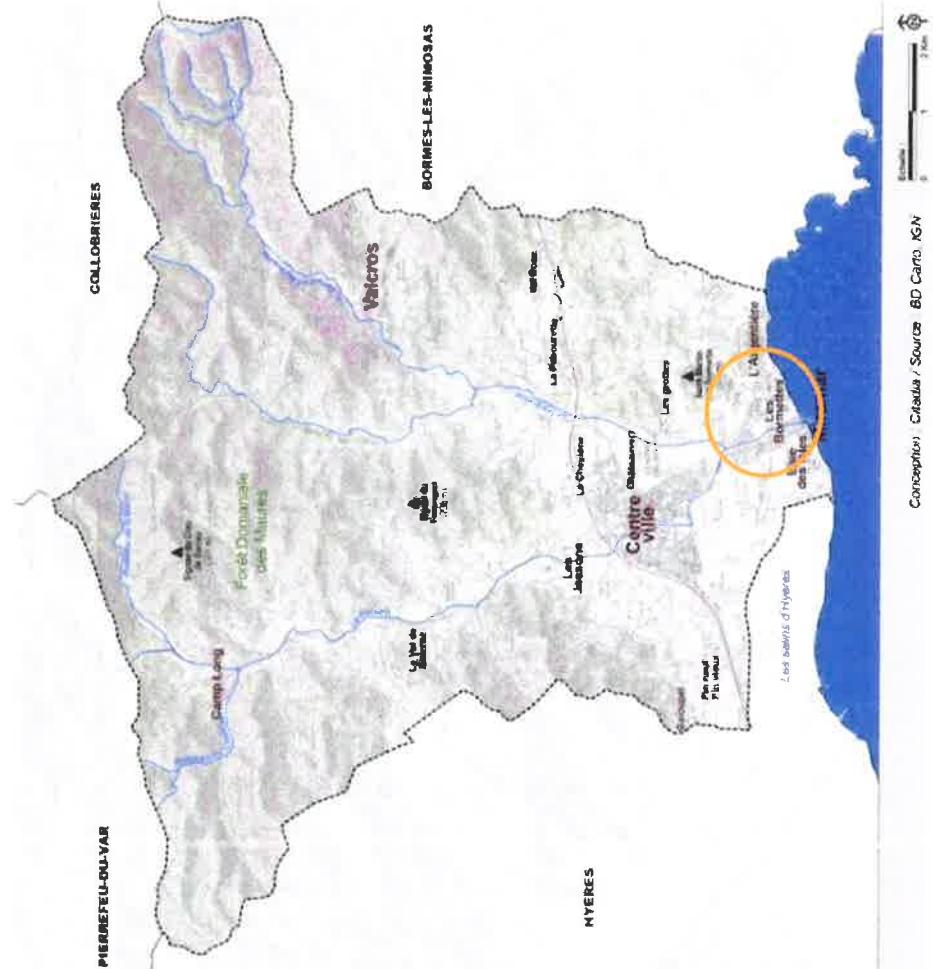


AR Préfecture
Annexes à la convention du Projet Urbain Partenarial
0835709265/0835709266/0835709267/0835709268
Requête

1 | LE QUARTIER DES BORMETTES

1. POSITIONNEMENT GÉOGRAPHIQUE DU SITE DE PROJET

Le secteur des Bormettes est localisé au Sud du territoire communal de La Londe-les-Maures, au sein de l'agglomération littorale de Miramar – l'Argentière. Elle se situe à l'intersection de la rue du Pont Blanc et de l'avenue Henri Paul Schneider sur sa partie Est et longe la traverse des Pêcheurs et le fleuve côtier du Maravene à l'Ouest. Il s'agit d'un téménement foncier déjà urbanisé (ancienne usine de Naval Group), représentant une superficie de d'environ 20 ha.





Bénéficiant d'une position privilégiée au sein de l'agglomération londaine entre ville et mer, le site des Bormettes s'inscrit dans un contexte urbain qui se compose de :

Au Nord, deux zones pavillonnaires qui s'étendent sur près de 13 hectares, avec des hauteurs de bâti variant du RDC au du R+1, témoign d'un héritage de la cité ouvrière de l'ancienne usine.

- A l'Est, les quartiers touristiques de l'Argentière** regroupant résidences de vacances, commerces et habitations, avec des hauteurs de bâti variant du R+2 au du R+4 ; les aménagements de loisirs et les aires de stationnement, sur près de 20 hectares.
 - A l'Ouest, le long du Maravenne, les quartiers touristiques et portuaires** regroupant résidences de vacances, commerces et habitations, deux infrastructures portuaires et leurs activités nautiques et de loisirs, un camping et la station d'épuration de l'agglomération. L'ensemble occupe près de 45 hectares.
 - Au Sud**, le sentier du littoral et la mer méditerranée.

2. PERIMETRE DU PROJET URBAIN PARTENARIAL

Le périmètre du PUP regroupe les parcelles de la zone 3AU du PLU. Il s'agit d'un ténement foncier partagé entre deux propriétaires : Naval Group (ex-DCNS) et la commune de La Londe Les Maures.

Périmètre du PUP sur photo aérienne





3. ETAT DES LIEUX

L'assiette du projet bénéficie d'une position privilégiée au sein de l'agglomération londaise entre ville et mer, son occupation est actuellement multiple :

- Les parcelles situées au Nord du tènement sont occupées par une friche.

Les parcelles centrales accueillaient autrefois des jardins potagers collectifs en lien avec la cité ouvrière des Bormettes située au Nord. Certaines de ces parcelles étaient bâties jusque dans les années 70. Elles sont aujourd'hui abandonnées.

Les parcelles situées au Sud sont les plus urbanisées et correspondent aux anciens bâtiments de l'usine d'armement (sur 7,3 ha environ), en activité jusqu'en 1993. Subsistent de cette activité, le hangar principal plus de 8000 m²), la maison du directeur et plusieurs anciens bâtiments administratifs sur le front de mer.

AR Préfecture
Annexes à la convention du Projet Urbain Partenarial
08320035700722691847-232935GRNTEC
Reçu le 30/06/2026



Le site en 2023
(source Géoportal)



1 2 3



COMMUNE DE LA LONDE LES MAURES
Dossier n° 25 17144

AR Prefecture Annexes à la convention de partenariat
0 637690235927042894722698590455
0 637690235927042894722698590455



1



88



61



4



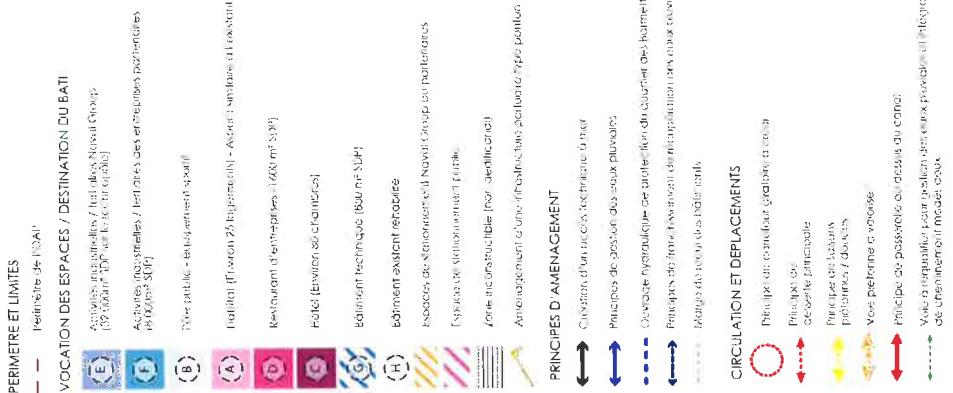
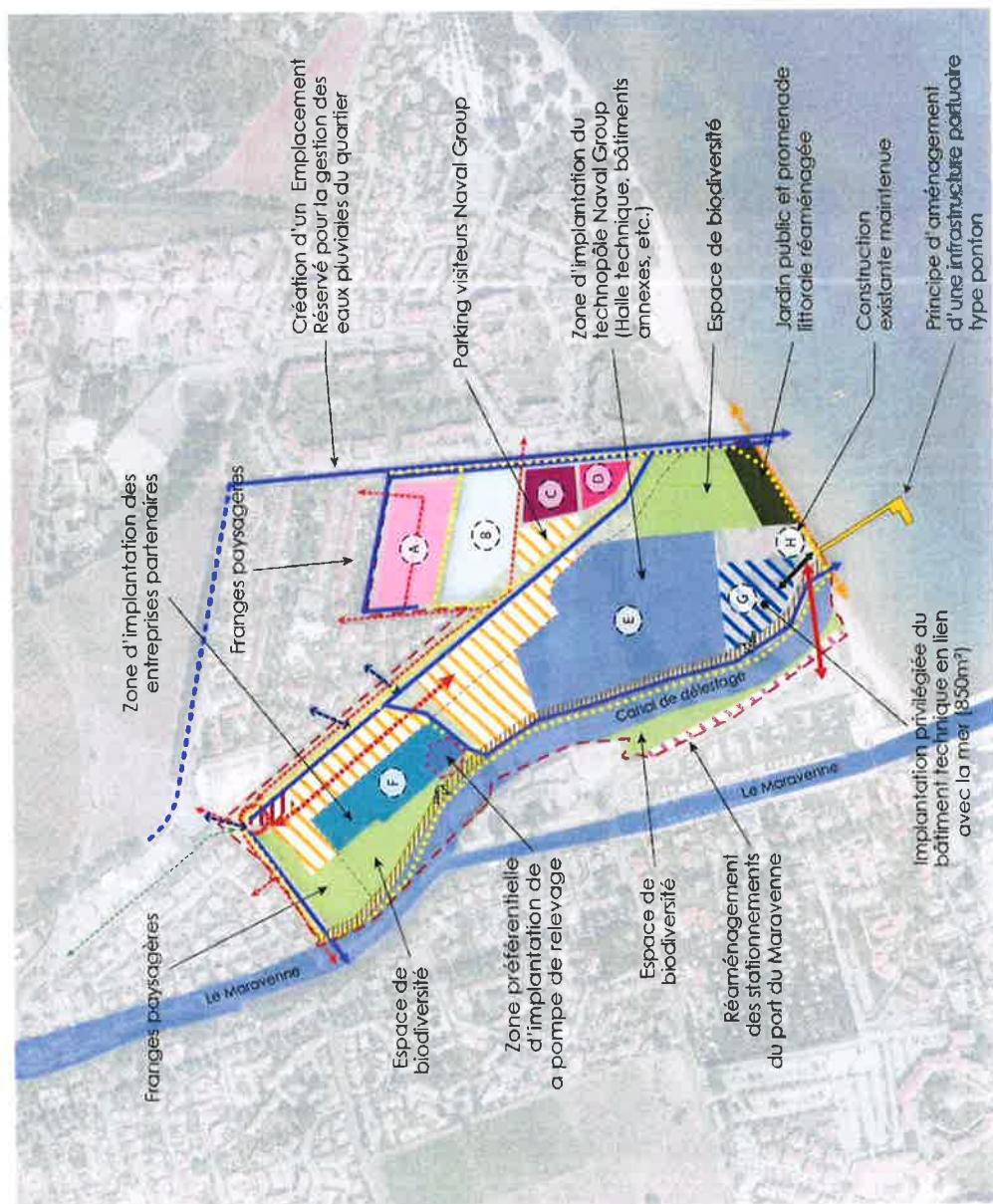
۲۷



10

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DU PLU

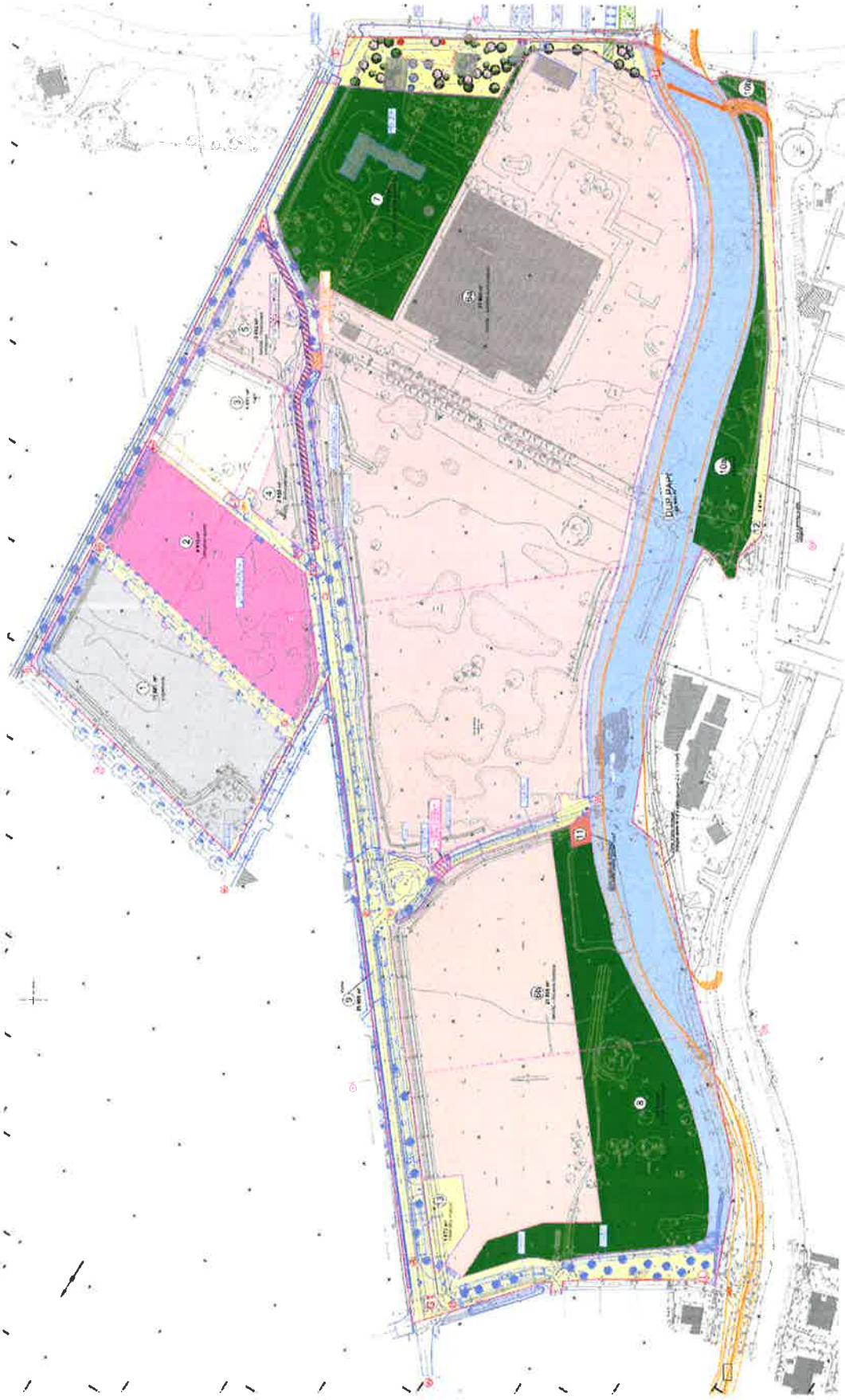
OAP projetée en fonction des demandes émises en réunion conjointe



AR Préfecture
Annexes à la convention du Projet Urbain Partenarial
0835 00 72 02 69 91 22 29 86 72 6
Reçu le 05/07/2026

3. LE PROJET D'AMÉNAGEMENT

1. PLAN DE MASSE DU PROJET



2 PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT PRÉVISIONNEL

Le projet de requalification du quartier des Bormettes prévoit le programme prévisionnel suivant :

N° de lot	Dénomination du lot	Aménagement projeté
1	Logements	Aménagement de 25 logements individuels type villa avec jardinet avec voie interne de desserte des lots
2	Complexe sportif	Aménagement d'un complexe type gymnase avec parking de stationnement pour environ 95 places
3	Hôtel	Aménagement d'un Hôtel avec parvis d'accueil et parking d'environ 52 places.
4	Parking Paysager - NAVAL	Parking paysager d'environ 47 places
5	Restaurant d'entreprise - NAVAL	Aménagement d'un restaurant d'entreprise avec accès via la parcelle du lot n°3 – Restaurant, avec voie de livraison
6a	Zone d'activité économique - NAVAL	Aménagement de parking d'environ 450 places avec voie interne de desserte de poids lourds. Création d'un bâtiment type Hall technique et bâtiments annexes Voie d'accès créée au sein du lot n° 6b depuis l'avenue Schneider.
6b	Zone partenaires - NAVAL	Aménagement de bâtiment et de voie de desserte. Crédit d'un parking de plus de 200 places
7	Sanctuaire de biodiversité	Zone d'espace vert naturel conservé en l'état
8	Sanctuaire de biodiversité	Zone d'espace vert naturel conservé en l'état
9	Voirie / espaces publics	Voie de desserte des lots et de gestion Générale du projet (voirie, espaces verts, modes doux, parc public ...). Zone détaillée dans cette notice
10	Sanctuaire de biodiversité	Zone d'espace vert naturel conservé en l'état
11	Station de relevage des eaux usées	Parcelle d'environ 200m ² aménagée par le concessionnaire du réseau d'eaux usées, comprenant une voie de desserte, un poste de relevage. Voir descriptif au paragraphe 5.3.

AP Préfecture

Annexes à la convention du Projet Urbain Partenarial
09320000000000000000000000000000
Reçue le 05/07/2026

Numéro	Type d'infrastructure	Description	Fondation
12	Parking public - Hébergement	Aménagement de places de stationnement (73 places environ) et d'une voie de desserte	Programme des équipements publics
13	Parking public - Schneider	Aménagement d'un parking paysager communal d'environ 27 places	Programme des équipements publics

3. INSERTION PAYSAGERE ET URBAINE DU PROJET D'AMENAGEMENT



▲ Principe d'une passerelle mode doux réalisée dans le cadre des travaux du PAPI



▲ Projet du front de mer

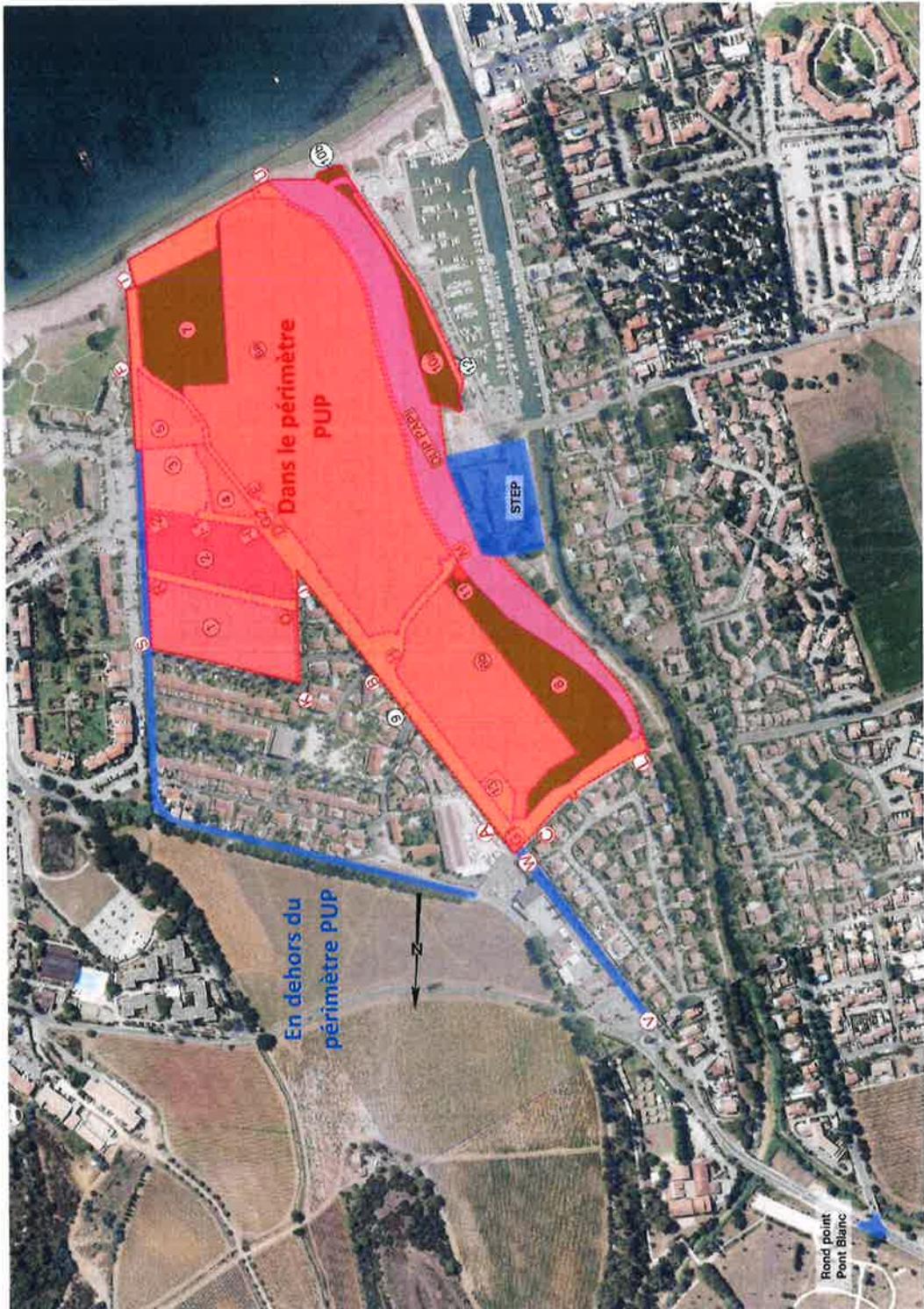
PROGRAMMATION DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS

Réalisé par La Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures au travers de son mandataire SAGEP (Maître d'ouvrage délégué de la Communauté de Communes - CCMPM) ou par la Commune de La Londe Les Maures, le programme des équipements publics comprend :

PROGRAMME D'ÉQUIPEMENTS PUBLICS	MAÎTRISE D'OUVRAGE
Giratoire G1	CCMPM
Voie JK	CCMPM
Avenue Schneider (VW- G2- AB- BD)	CCMPM
Voie H-M	CCMPM
Voie (I0 – I1 et I1-I2)	CCMPM
Poste de relevage des eaux usées	CCMPM
STEP	Commune de la Londe
Aménagements relatifs au Carubier	CCMPM
Parking public - Héliport	CCMPM
Parking public - Schneider	CCMPM
Giratoire du Pont Blanc	Commune de la Londe
Voie C-L	CCMPM
Voie S-T	CCMPM
Tronçon M-U	CCMPM
Voie Q-R	CCMPM
Tronçon T-U (bord de mer)	CCMPM

1 PROGRAMME D'ÉQUIPEMENTS PUBLICS GLOBAL OBJET DU PUP

Plan de localisation des équipements constitutifs du Programme d'Équipements Publics



2. PROGRAMME D'ÉQUIPEMENTS PUBLICS A L'INTÉRIEUR DU PERIMÈTRE PUP

Cadre général de réalisation du programme d'équipements publics

Le projet d'aménagement et de requalification du quartier des Bormettes a fait l'objet d'une Autorisation Environnementale Unique. Dans ce cadre, l'ensemble des aménagements prévus doivent respecter les mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement et les mesures compensatoires prévues.

Il s'agira notamment de respecter les dispositions de l'Autorisation Environnementale Unique, s'agissant notamment :

- **De l'éclairage public**

Le dispositif d'éclairage public devra respecter les engagements pris dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale afin notamment de :

- Limiter la consommation d'énergie
 - Limiter les impacts sur la faune nocturne et préserver la qualité du ciel nocturne
 - Mettre en œuvre des dispositifs visant à abaisser l'intensité lumineuse et permettre un éclairage en fonction de la détection de présences
 - Supprimer tout éclairage nocturne dans les espaces de biodiversité pour préserver les chiroptères
- **Des ouvrages hydrauliques**
- L'ensemble des ouvrages hydrauliques constitués principalement de noues de collecte doivent respecter les caractéristiques de dimensionnement définies dans le cadre des différentes modélisations hydrauliques prenant en compte les différentes situations – risque par débordement pour les niveaux de crues Q30 et Q100 en cumulant les différentes sources que sont le Carrubier et le Maravenne, risque par ruissellement, et risque par submersion.
- **Des périodes de travaux dans le respect du calendrier écologique**
 - **De la mise en défense et en gestion des espaces de biodiversité en limite des ouvrages ou espaces publics**, tant en période de chantier que d'exploitation.

AR Prefecture Convention du Projet Urbain Partenarial

Annex 3A - FEU ECU du projet Urban
0833249082026108722268164516222885494753
FEU ECU

Par ailleurs, compte tenu des exigences en matière de sécurité et de sûreté aux activités de Naval Group, certaines interfaces entre les espaces publics et les clôtures du périmètre industriel et de l'espace restauration de Naval Group ne seront pas plantées d'arbres de haute tige, comme précisé dans le schéma suivant. Un recul de 5 m des plantations est à prévoir par rapport aux clôtures domaniales ou de sécurité des espaces dédiés aux activités de Naval Group. Néanmoins, s'agissant de l'aménagement du Parc du front de mer aménagé en continuité de l'espace de biodiversité clôturé cette distance de 5 m sans arbres de haute tige sera à apprécier au cas par cas afin de préserver les arbres existants.



- Clôtures domaniales (1,80m)
 - Clôtures du périmètre de sécurité (2,15m)

AR Préfecture

Notice de présentation > Projet Urbain Partenarial
083720002 / 100-2026001051123205CONY-CC
Reçue le 05/07/2026 Quartier Les Bormettes

Plan de localisation des équipements constitutifs du Programme d'Équipements Publics à l'intérieur du périmètre du PUP



AR Préfecture

0825 00 00 00 / 00 00 00 00
Réf. : 1234567890
Développement du Quartier "Les Bormettes"

Travaux préliminaires / limite de prestations

Les collectivités, en tant que maître d' ouvrage des équipements publics, prennent à leur charge l' ensemble des travaux sur l' emprise des équipements publics liés :

- au débroussaillage et à la transplantation et/ou l' abattage des végétaux existants qui ne pourront pas être conservés,
- aux terrassements généraux permettant de livrer les plates-formes accueillant les équipements publics aux côtes adaptées à la mise en œuvre des fonds de forme.

Le foncier nécessaire à la réalisation des voies fera l'objet d'une cession à l' obtention des autorisations d' urbanisme purgées de recours.

Giratoire G1 = Avenue Schneider

Création d' un giratoire franchissable de 12.5m de diamètre extérieur minimum et des réseaux associés.

Il permettra la desserte :

- de la rue du Pont Blanc amont et aval
- des lots 6a et 6b
- de l' avenue Schneider

Il sera équipé d' éclairage public et de mobilier urbain.

Présence de réseaux primaires.



AR Préfecture

08 Annexe 11/05/2026 à la demande d'Aménagement Partenarial
Reçu le 05/07/2026
Développement du Quartier "Les Bormettes"

Tronçon A-B = Avenue Schneider

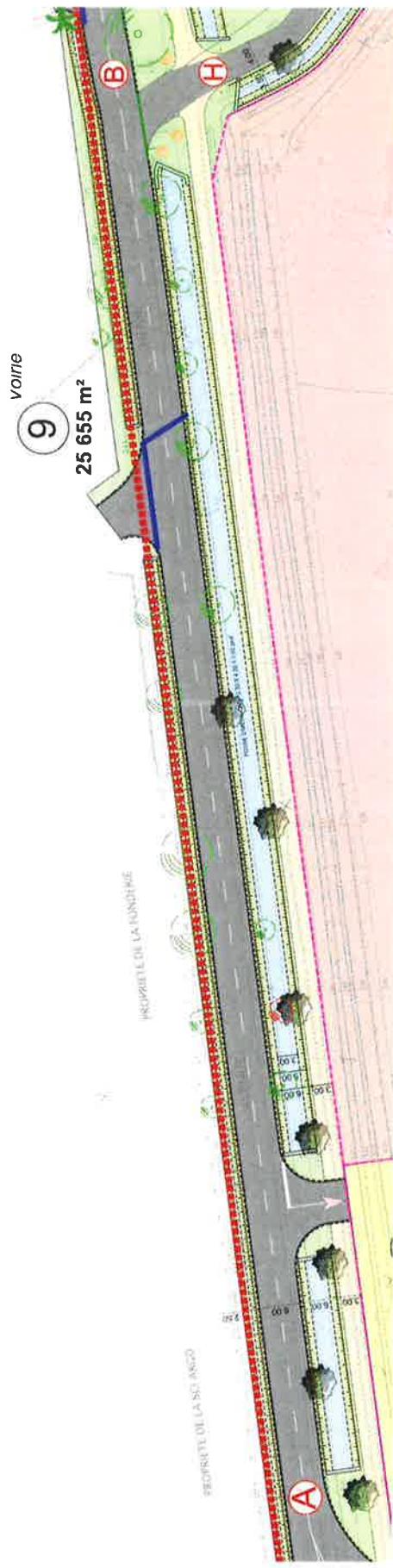
La voirie Schneider existante sera requalifiée en voirie primaire et de nouveaux réseaux seront mis en œuvre.

D' Ouest en Est, la voirie primaire projetée se compose de :

- d' une voie douce d' une emprise totale de 3,0m côté lot 6b
- d' un fossé de gestion des eaux pluviales planté d' arbres et de massifs arbustifs en périphérie de largeur 6m (déplacement et recalibrage du fossé existant)
- une chaussée de 6,0 m
- un fossé de gestion des eaux pluviales existant conservé en l' état, côté habitations existantes

Elle sera équipée d' éclairage public et de mobilier urbain.

Présence des réseaux primaires sous l' emprise existante.



AR Préfecture

0835 52 11 00
Réf. : 12/05/2025
Développement du Quartier "Les Bormettes"

Tronçon B-D = Avenue Schneider

La voirie Schneider existante sera requalifiée en voirie primaire et de nouveaux réseaux seront mis en œuvre.

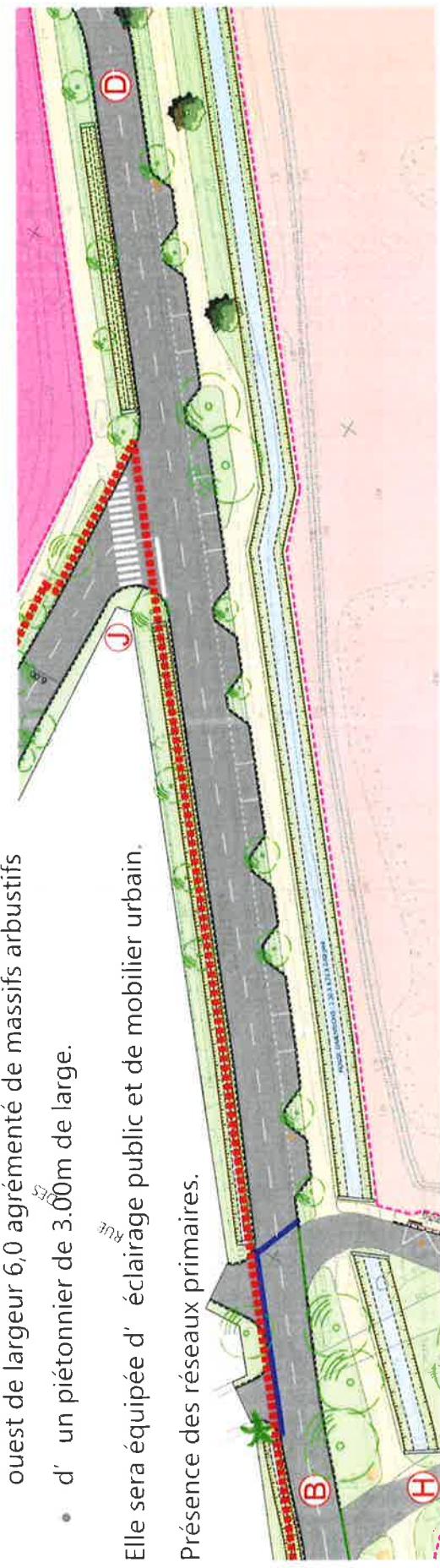
D' Ouest en Est, la voirie primaire projetée se compose de :

- d' un fossé de gestion des eaux pluvial planté d' arbres et de massifs arbustifs en périphérie de largeur 5,5m (déplacement et recalibrage du fossé existant)
- d' un espace vert de 3,00 de largeur sur la partie Sud du tronçon
- d' une voie douce d' une emprise totale de 3,0m
- d' un espace de stationnement longitudinal en partie Nord de 2,50m de largeur, agrémenté de végétaux existants,

- une chaussée de 6,0 m de largeur,
- un fossé de gestion des eaux pluviales existant conservé en l' état, côté habitations existantes et à créer en partie ouest de largeur 6,0 agrémenté de massifs arbustifs
- d' un piétonnier de 3,00m de large.

Elle sera équipée d' éclairage public et de mobilier urbain.

Présence des réseaux primaires.



Tronçon E-F = Continuité entre fossé de gestion des EP de l'avenue Schneider et l'exutoire en mer

Le fossé de gestion des eaux pluviales existant sera rééquilibré et planté en périphérie par des massifs arbustifs et des arbres. Ce tronçon sera muni d' un séparateur à hydrocarbure assurant la dépollution des eaux de ruissèlement avant rejet en mer.

Tronçon H-M = Accès au poste de relevage des eaux usées et aire de retournement Bus

L' aire de retournement des bus existante sera requalifiée. Des nouveaux enrobés seront mis en œuvre ainsi que l' installation d' un nouvel abri bus et d' un quai bus.

En partie Sud, la voirie projetée se compose de :

- un piétonnier de 4.00m de large (chaussée carrossable pour les véhicules du concessionnaire),
- un fossé de gestion des eaux pluviales planté de massifs arbustifs en périphérie de largeur totale de 5.0m (3.5 m de fossé + 1.5m d' espace vert)

Elle sera équipée d' éclairage public.

De nouveaux réseaux seront mis en œuvre dans le cadre du Programme d' équipements public. Une traversée de la voie (passage supérieur) sera aménagée par Naval Group pour permettre la liaison entre les lots 6a et 6b.

Tronçon I0-I1 = Desserte des lots 2, 4 et 3

Du Nord au Sud, la voirie projetée se compose de :

AR Prefecture

0832 21 00 21 00 52 00 00 00 00 00 00 00
Régu le 03/12/2022
Développement du Quartier "Les Bormettes"

- un piétonnier de 1.50m de large,

- une chaussée de 6,0 m + une largeur de chasse roue de largeur 0.5m

Elle sera équipée d' éclairage public.

Présence des réseaux primaires.

Tronçon I1-I2 = Piétonnier de liaison entre I0-I1 et Piétonnier bord de Canal du Carrubier

Du Nord au Sud, la voirie projetée se compose d' :

- un piétonnier de 3.00m de large,

Elle sera équipée d' éclairage public.

Présence du réseau d' eau pour maillage du réseau sur le réseau présent au sein du quartier de l' Argentière

Tronçon F-T = Piétonnier bord de Canal du Carrubier – partie Sud

D' ouest en Est, la voie projetée se compose :

- d' un fossé de gestion des eaux pluviales (canal rectangulaire de 5.60m de largeur)
- d' un piétonnier d' environ 3.00m de large,
- du canal de Carrubier réhabilité avec une largeur d' environ 6.00m par 1.60m (Suivant étude SUEZ de décembre 2025).

Elle sera équipée d' éclairage public et de mobilier urbain.

Tronçon T-U = Parc Front de mer

Afin de requalifier le front de mer et restituer l' accès au littoral, l' aménagement du parc comprendra :

- des cheminement piétons de largeur variable
- des zones d' espace vert qualitatifs
- des zones de détente et de rencontre
- le réaménagement du sentier du littoral
- le confortement des enrochements existants

Il sera équipé d' éclairage public et de mobilier urbain (bancs, poubelles, ...).

Tronçon M-U = Fossé entre lot 6a et canal PAPI

Ce tronçon se compose de :

- un fossé de gestion des eaux pluviales de 3.60m de largeur

Giratoire G2 = Plateau traversant – fin de l'avenue Schneider

Création d' un plateau traversant permettant les liaisons piétonnes entre l' Est et l' Ouest de la zone aménagée.

Il permettra la desserte ponctuelle (accès VIP) et technique (accès pour entretien de la plage, accès pour entretien EV + cheminements modes doux) du tronçon E-F et du lot 6a. Les engins accèderont occasionnellement au tronçon E-F (aménagé par NAVAL GROUP) via des bornes de voirie rétractables mise en œuvre dans le cadre du PUP. La gestion des

AR Préfecture

08220000000000000000000000000000
Année 2026
Recu le 05/01/2026
Projet de l'Etat Partenariat
Développement du Quartier "Les Bormettes"

bornes et leur pilotage seront à la charge de NAVAL GROUP.

Le plateau traversant sera équipé d' éclairage public et de mobilier urbain.

Présence des réseaux primaires.

Tronçon J-K = Desserte du quartier des Bormettes

D' Ouest en Est, la voirie projetée se compose :

- d' un espace vert d' environ 2.00m (côté habitation existante)
- d' une chaussée de 6,00 m
- d' un espace vert d' environ 1.70 m (Arbres existants conservés)
- d' une voie douce de 3.00m de large,

Elle sera équipée d' éclairage public.

Présence des réseaux primaires.



Tronçon C-L = Desserte du lotissement du pont Blanc

Sur la partie Est, du Nord au Sud, la voirie projetée se compose :

- d' un fossé de gestion des eaux pluviales existant d' environ 5.50m
- d' une chaussée de 6,0 m d' accès au lotissement du Pont Blanc

AR Préfecture

08/02/2025 à 08/02/2026
Recu le 05/01/2026
Développement du Quartier "Les Bormettes"
Partenariat

- d' un espace vert à planter d' arbres et de massifs arbustifs et d' un fossé de gestion des eaux pluviales existant d' environ 9.00m
- d' un espace vert d' environ 1.70m (Arbres existants conservés)
- d' une voie douce de 3.00m de large,

Sur la partie Ouest, du Nord au Sud, la voirie projetée se compose de :

- d' un espace vert à planter d' arbres et de massifs arbustifs d' environ 9.00m
- d' une voie douce de 3.00m de large (liaison avec le projet du PAPI),
- d' un espace vert à planter d' arbres et de massifs arbustifs et d' un fossé de gestion des eaux pluviales existant recalibré de largeur variable entre 5 et 12m.

Cette voie sera équipée d' éclairage public.

Présence du réseau de défense incendie.

Tronçon Q-R = Piétonnier entre les lots 1 et 2

Du Nord au Sud, la voirie projetée se compose :

- d' un espace vert intégrant la haie de platanes existants d' environ 3.90m
- d' une voie douce de 3.00m de large,
- d' un espace vert intégrant la haie de platanes existants d' environ 3.00m

Cette voie sera équipée d' éclairage public et permettra la desserte piétonne des lots 1 et 2 et la liaison piétonne entre la

AR Préfecture

0825200520050505
Régu le 18/12/2020
Développement du Quartier "Les Bormettes"

rue des platanes à la promenade le long du canal du Carrubier.

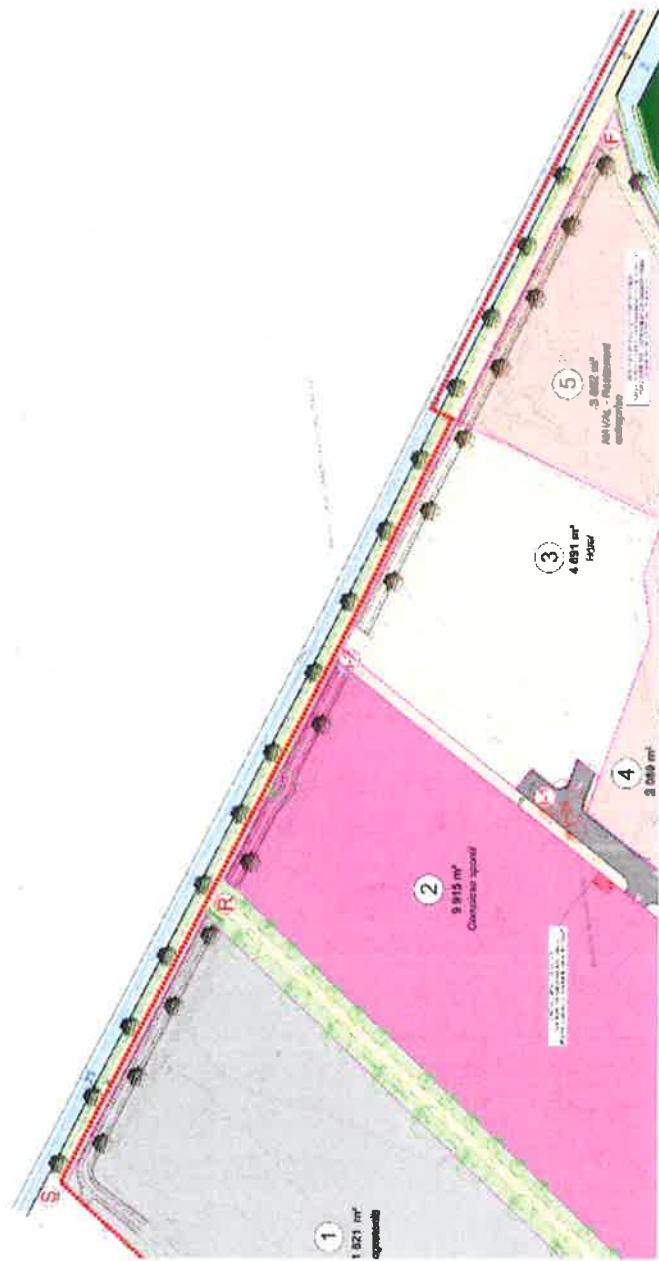


Tronçon S-F = Promenade le long du canal du Carrubier – Partie Nord

D' Est en Ouest, la voie projetée se compose :

- du canal du Carrubier récalibré conformément aux études hydrauliques (Canal en béton de 6.00 m de largeur x hauteur 1.60m) avec garde-corps de sécurité (sauf si le cadre béton fait office de garde-corps)
- d' un espace vert à planter d' arbres et de massifs arbustifs qualitatif d' environ 1.70m de large
- d' une voie douce de 3.00m de large,
- d' une bande d' espace vert de largeur variable (environ 0.2 m)
- le fossé existant est conservé en lieu et place.

Cette voie sera équipée d' éclairage public.



Agrandissement parking du port (Lot 12)

En accompagnement du projet, il est prévu d' augmenter la capacité de stationnement public dans le secteur avec un projet d' agrandissement du parking du port existant.

Aménagement du parking Schneider (Lot 13)

En accompagnement du projet, il est prévu d' augmenter la capacité de stationnement public dans le secteur avec la création d' une aire de stationnement dite « parking Schneider » en entrée de quartier desservi depuis l' avenue Schneider au sein du lot 13.

La création des réseaux primaires

Les voies principales supporteront les réseaux primaires :

- Adduction d' eau potable (raccordement sur la RD42A)
- Recueil des eaux pluviales en prévoyant des unités de traitement pour les lots à destination différentes de l' habitation avant évacuation dans le réseau communal.
- Recueil des eaux usées et acheminement vers le nouveau poste de relevage du quartier des Bormettes, à créer dans le cadre du PUP.
- La mise en œuvre d' un poste de relevage des eaux usées permettant le refoulement des effluents vers la station d' épuration existante,
- Extension du réseau HTA et réseau de distribution électrique en Basse Tension

AR Préfecture

08.00.22.11.00.05.2026
Recu le 05/01/2026
Baff Partenariat
Développement du Quartier "Les Bornettes"

Nouveau réseau télécom

Les modalités et coûts de raccordement du projet aux réseaux primaires restent à la charge des collectivités, en tant que maîtrise d' ouvrage des équipements publics.

AR Préfecture

08 25 20 00 85 - 05 20 22 69 85 - 06 17 00 85
Recu le 01/12/2022
Développement du Quartier "Les Bormettes"

Ouvrages spécifiques créés à la demande de NAVAL GROUP

Les aménagements suivants sont requis pour assurer le bon fonctionnement du lot aménagé par NAVAL GROUP. Ces aménagements seront financés par NAVAL GROUP mais réalisés dans le cadre du PUP.

Ces aménagements concernent :

- La création d' un second réseau télécom indépendant du premier point afin d' assurer une alimentation sécuritaire du site. La création d' une plateforme d' accès au poste de transformation privé mis en œuvre au sein du lot aménagé par NAVAL GROUP. Cette plateforme prévoit un raccordement au plateau traversant, une aire de déchargement carrossable pour le concessionnaire au droit des futurs postes de transformation, la traversée du fossé de gestion des eaux pluviales.

3. EQUIPEMENTS PUBLICS EN DEHORS DU PERIMETRE PUP

La sécurisation de la capacité du process épuratoire de la station d'épuration

L'aménagement du quartier des Bormettes va entraîner une augmentation de la charge polluante et nécessite l'adaptation et la sécurisation du système épuratoire actuel afin de garantir le respect des normes sanitaires et environnementales.

Ces adaptations portent sur :

- La fiabilisation de l'atelier de déshydratation (ajout d'une centrifugeuse en secours installé)
- Le redimensionnement du groupe électrogène de secours
- La réhabilitation de l'ancienne file de traitement physico-chimique (secours en cas de bypass de la file de traitement en fonctionnement)

Remplacement du système de désodorisation actuel

L'augmentation de la charge polluante induite par l'aménagement du quartier des Bormettes va induire une augmentation des nuisances olfactives produite par la station d'épuration. Il convient de remplacer la ventilation/désodorisation existante par un système adapté à l'augmentation de la charge polluante.

Une solution de refonte complète a été produite par l'exploitant, basée sur un débit d'extraction de 36 000 Nm³/h.

Cette solution comprend la création d'un local de ventilation intégrant un plenum avec deux ventilateurs, deux tours de lavage physico-chimiques (traitement de la pollution soufrée), et un traitement d'affinage sur charbon actif.

AR Préfecture

0825000242 12/07/2020
Reçu le 12/07/2020 à 12:42:57 par Bâiff Partenariat
Développement du Quartier "Les Bormettes"

Amenagements relatifs au CARRUBIER

Actuellement, les quartiers des Bormettes et de l' Argentière est fortement sensible au phénomène d' inondation lors des divers épisodes pluvieux. Sur la base d' études et modélisations hydrauliques, le bureau d' études SAFFEGE/SUEZ a donc défini divers aménagements, en amont de la zone à aménager, au niveau du canal du Carrubier, afin d' exonder le secteur. Ces mesures sont donc préventives et permettent le renforcement de la protection du site face au risque inondation par débordement dans le cadre de la viabilisation et du développement du quartier des Bormettes.

Ces travaux concernent :

- Le confortement et l' amélioration de la gestion du ruissellement (zone amont Bormettes)
- Le confortement et l' amélioration de la gestion du ruissellement (Digue Nord)
- Le recalibrage du canal béton à l' Est des tronçons S-F et F-T

Aménagement du giratoire du Pont blanc

Actuellement surtout en saison estival, il est constaté un engorgement des véhicules au croisement dit « Pont Blanc » (intersection entre le boulevard Louis Bernard et la route départementale D42A). Il est envisagé la mise en œuvre d' un giratoire (ou de tout autre aménagement type « tourne à gauche »), permettant de fluidifier la circulation en cette zone.

La répartition du financement de ces travaux s' effectuera entre NAVAL GROUP, la Commune et le département. La clé de répartition est définie suivant les données de mobilité de l' étude réalisée par TRANSITEC.

Tronçon V-W = Sécurisation du cheminement doux et de la voie du tronçon amont de l'avenue Schneider

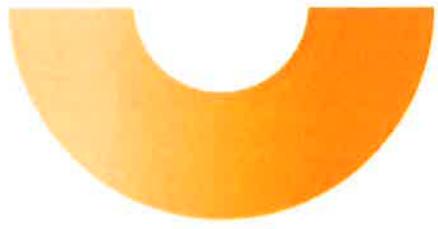
AR Préfecture

08/05/2026 à 10:05:05
Reçu le 05/05/2026
Développement du Quartier "Les Bornettes"
Baffi Partenariat

Le gabarit de voie sera conservé en l' état. Il comprend actuellement d' Ouest en Est :

- un fossé de gestion des eaux pluviales d' environ 3.50m
- une chaussée de 6,0 m à double sens
- un fossé de gestion des eaux pluviales planté d' arbustes sur le côté d' environ 3.50m
- une voie douce de 2.30m de large,
- une bande d' espace vert d' environ 1.00m

L'éclairage de ce tronçon de voie sera renforcé au niveau de la voie douce et la signalisation sera améliorée afin de sécuriser la zone.



04

ANNEXE 4 || Périmètre de la convention de PUP

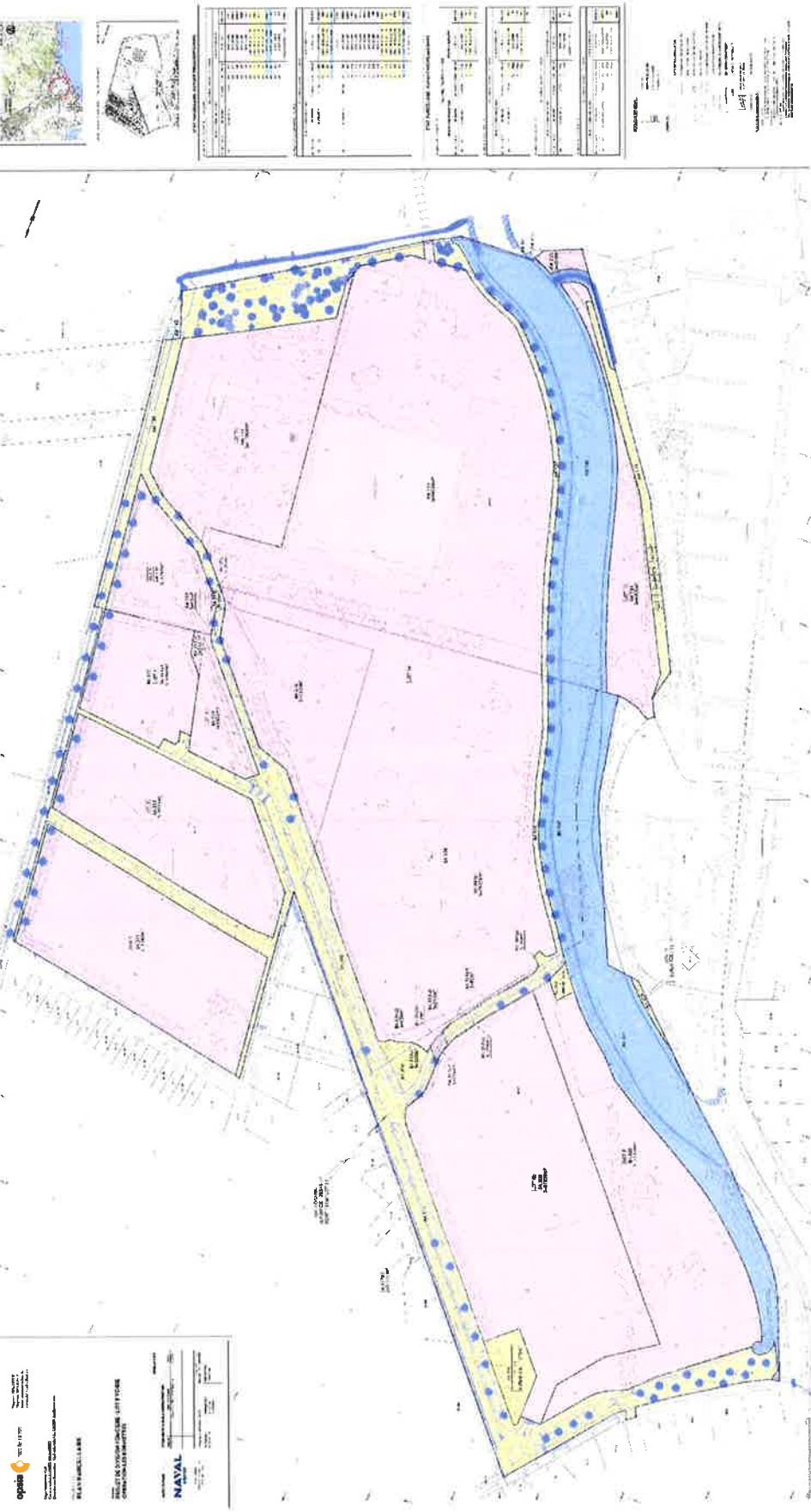
AR Préfecture

0835 200 005
Réçu le 03/01/2028
Développement du Quartier "Les Bormettes"

Le périmètre du PUP représente une superficie d' environ 174 000 m² répartie sur les parcelles inscrites sur le plan ci-après :

AR Préfecture

0825182271/063/0172026
Reçu le 16/03/2026 à 14h20
Développement du Quartier "Les Bormettes"





05

ANNEXE 5 || Descriptif technique des équipements publics

1. DECOMPOSITION EN TRONÇONS

Les divers tronçons sont reportés sur le plan. Leur nature et leur type sont reportés dans le tableau ci-dessous :

TRONÇON DE VOIE	NATURE DES TRAVAUX	TYPE DE VOIE
Voie A-B	Requalification Avenue Schneider - tronçon amont	Voie primaire
Voie B-D	Requalification Avenue Schneider - tronçon aval	Voie primaire
Voie E-F	Réhabilitation du réseau pluvial communal	Réseau pluvial communal
Voie H - M	Réhabilitation du réseau pluvial communal et gestion des eaux usées et création de piétonnier (voie technique) - Poste de relevage vers STEP	Réseau pluvial et réseau EU communal & Piétonnier
Voie I-0 / I-1	Création de voie de desserte des lots n°2 et n°3	Voie secondaire
Voie I-1 / I-2	Création d'un piétonnier (+emplacement réservé pour création d'une voie de liaison avec quartier de l'Argentière)	Piétonnier
Voie F-T	Requalification cheminement piéton en bord du canal de gestion des eaux pluvial Communal - partie en aval	Piétonnier
Voie T-U	Création d'un Parc et requalification du piétonnier de bord de mer	Piétonnier
Giratoire G1	Création du giratoire franchissable G1	Voie primaire
Placette G2	Création d'un plateau traversant	Voie primaire
Voie J-K	Requalification voie des Platanes	Voie secondaire
Voie C-L	Requalification de la Rue du Pont Blanc	Piétonnier
Voie Q-R	Requalification du piétonnier entre alignement de platanes existants (entre lot n°1 et n°2)	Voie secondaire
Voie S-F	Requalification cheminement piéton en bord du canal de gestion des eaux pluvial Communal - partie amont	Piétonnier

2. DESCRIPTION DU PROGRAMME DES INFRASTRUCTURES

Le projet prévoit la réalisation des travaux d'infrastructure primaire en plusieurs tranches de travaux :

■ Requalification des voies d'accès et viabilisation des lots

- Giratoire G1
 - Tronçons A-B & B-D
 - Crédit d'une station de relevage des eaux usées (**Aménagement lot n°11 en collaboration avec le concessionnaire du réseau**)
 - Placette G2
 - Tronçons H-M
 - Tronçons E-F & F-T
 - Tronçon I0-I1 et I1-I2
 - Tronçon S-T
 - Tronçon C-L
 - Tronçon J-K
 - Tronçon Q-R
- Aménagement du front de mer et réalisation d'un parc paysager – Tronçon T-U

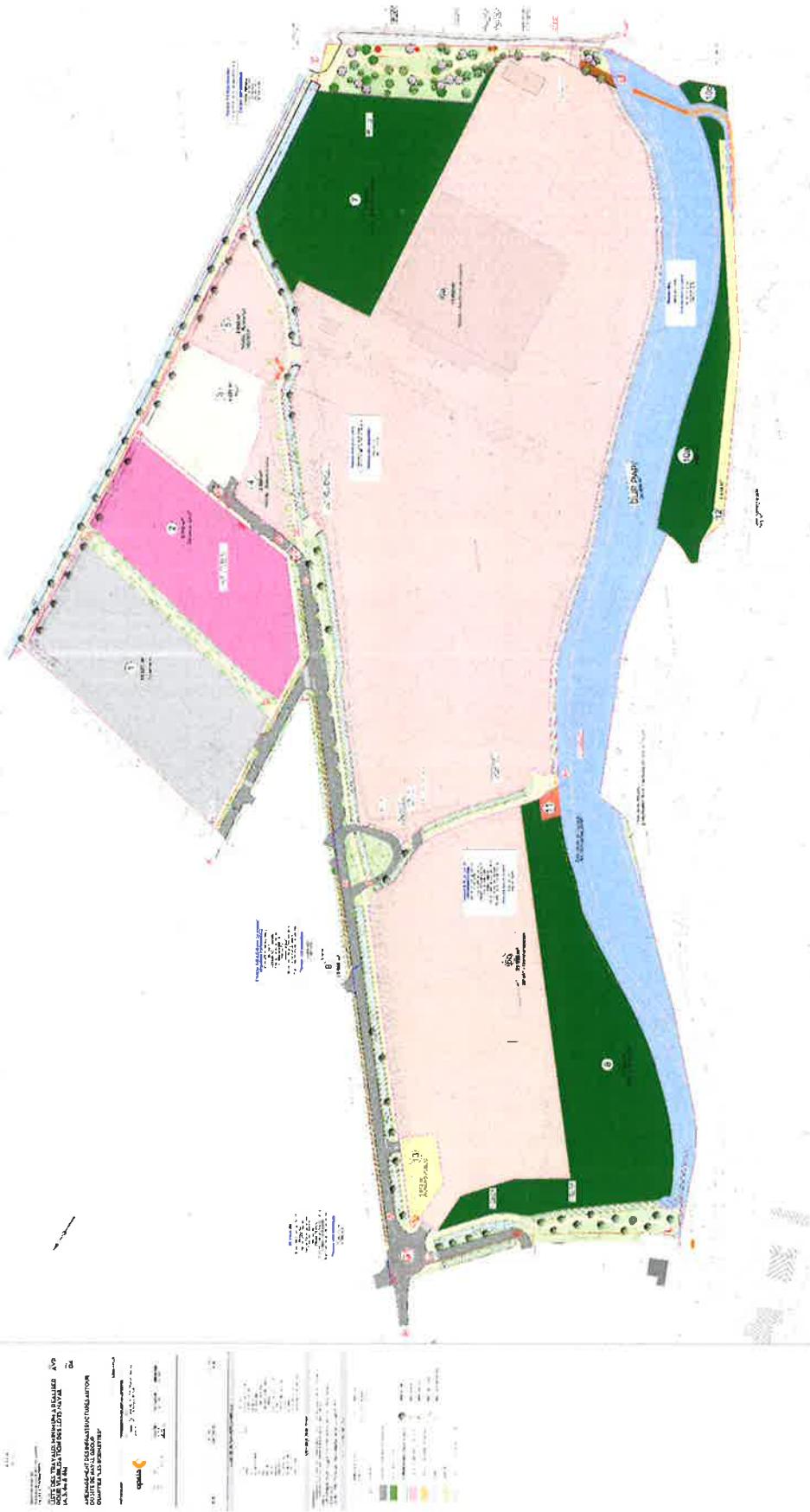
Les travaux prévus consistent en la réalisation des infrastructures routières et réseaux qui desserviront les lots prévus dans le cadre de l'OAP du quartier des Bormettes.

AR Préfecture

08 Année 2021/2022
Recu le 05/07/2026
Développement du Quartier "les Bormettes"

Les travaux prévisionnels sont définis comme suit :

- Préparation du terrain,
- Mise en place d'un réseau d'assainissement des eaux pluviales,
- Mise en place d'un réseau d'assainissement des eaux usées,
- Mise en place d'un réseau d'alimentation en eau potable et de lutte contre l'incendie,
- Mise en place d'un réseau d'électricité,
- Mise en place d'un réseau de télécommunication,
- Mise en place d'un réseau d'éclairage des voies et espaces publics,
- Réalisation des voiries,
- Mise en œuvre du mobilier urbain,
- Réalisation des espaces verts,
- Mise en œuvre de la signalisation et des équipements de sécurité



3. DEMOLITIONS, DEFRICHAGE ET TERRASSEMENTS

Avant le démarrage des travaux de terrassements, une préparation sera nécessaire pour dégager l'emprise du projet. Cette préparation consiste en la démolition des diverses infrastructures existantes sur le site. Toutes les constructions comprises dans les emprises de futures voiries seront démolies. Ne sont pas incluses les constructions à démolir au sein des lots à aménager. Les démolitions seront effectuées dans les règles de l'art.

De manière générale, toutes les zones concernées par le projet seront défrichées préalablement au décapage de la terre végétale. Les arbres existants non conservés seront coupés et dessouchés, les débris végétaux seront détruits sur place ou évacués en décharge. Une grande attention sera apportée aux végétaux existants dans les zones conservées en espaces paysagers de manière à préserver les sujets intéressants.

Après décapage, la surface de la totalité de l'emprise des voiries sera décapée sur une épaisseur de 0,30 mètres. Les déblais essentiellement constitués de terre végétale seront régâlés dans les zones d'espaces verts périphériques, mis en œuvre dans les espaces verts aux abords des voiries à créer ou stockés sur place en vue de leur réutilisation ultérieure.

Après décapage, les terrassements en masse des voiries seront réalisés en déblais/remblais pour atteindre la côte du fond de forme conformément aux structures décrites dans le paragraphe concernant la voirie.

4. RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES

La gestion des eaux pluviales ruisselant sur les surfaces imperméabilisées du projet de requalification des Bormettes est un point essentiel du projet. Les solutions techniques sommairement décrites ci-dessous sont conformes aux dispositions prévues dans le cadre de l'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'Eau.

Les travaux consistent en l'aménagement de fossés de gestion des eaux pluviales permettant l'évacuation des ruissellements vers la mer située à proximité immédiate du site. Ces fossés sont dimensionnés pour accueillir les eaux générées par le fond amont et intercepter les eaux ruisselant sur les voies du projet. Leur dimensionnement est contraint par les faibles profondeurs de rejet en aval et la topographie relativement plane du site. Les fossés existants sont conservés et re-profilés. Il en découle le plan de principe ci-dessous, extrait du dossier technique de SAFEGE.

Extrait dossier technique de SAFEGE

AR Prefecture

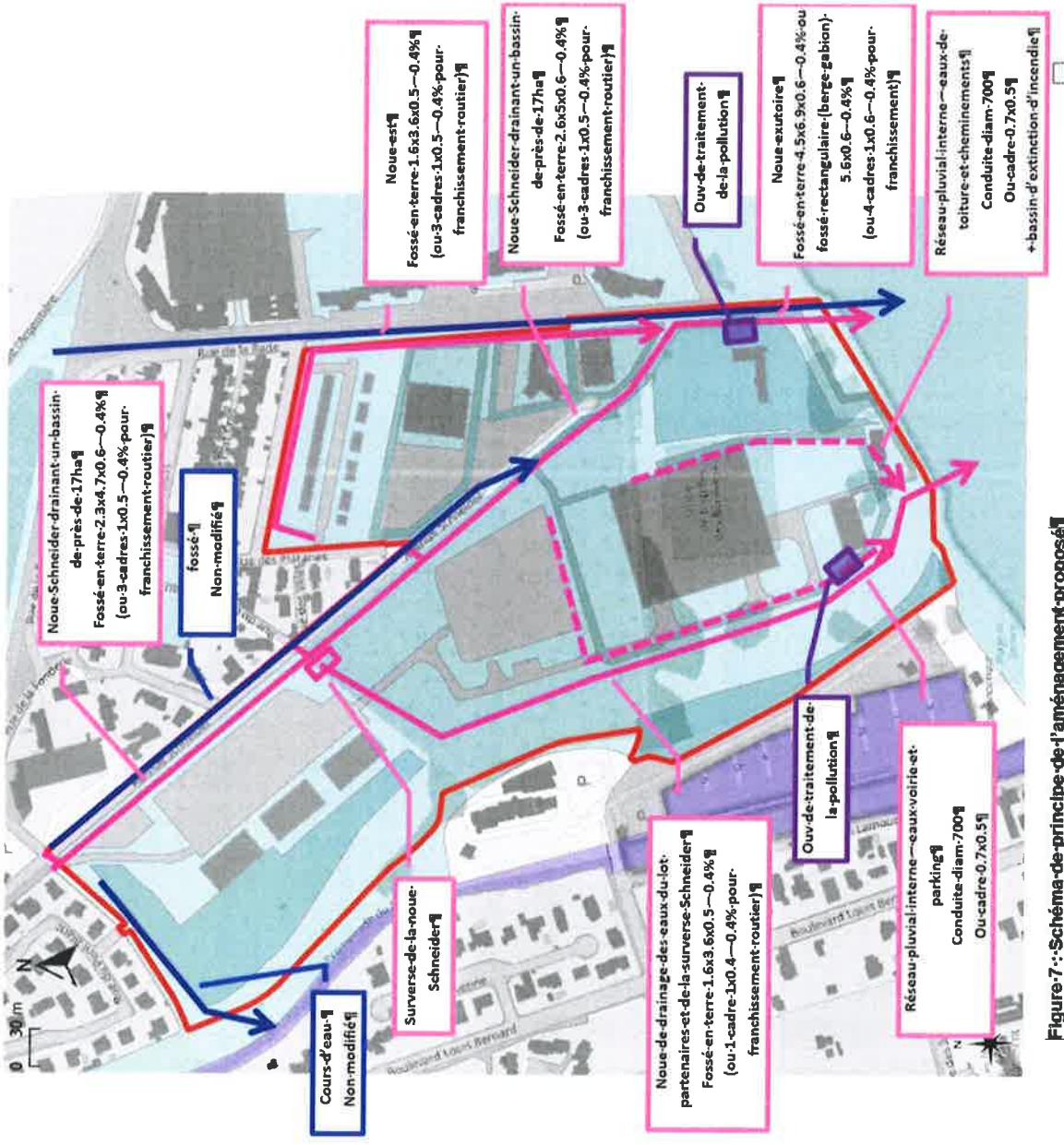


Figure 7 : Schéma de principe de l'aménagement proposé

5. RESEAU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

5.1. GÉNÉRALITÉS :

Le réseau d'Assainissement des Eaux Usées est une compétence de VEOLIA qui en assure la gestion.

5.2. CARACTÉRISTIQUES DU RÉSEAU EU EXISTANT :

Un réseau EU existant est présent au sein du quartier des Bormettes et traverse le site de projet gravitairement en direction du poste de relevage communal situé à proximité de l'héliport. Depuis ce point les effluents sont envoyés par pompage vers la station d'épuration située sur la parcelle voisine.

Il est à noter qu'à ce jour, la zone non urbanisée du site de projet est connue pour être impactée par des nuisances olfactives générées par la station d'épuration.

5.3. CARACTÉRISTIQUES DU RÉSEAU EU PROJETÉ :

Il est prévu la mise en œuvre d'un nouveau réseau d'eaux usées interceptant les réseaux gravitaires du quartier des Bormettes et du lotissement du Pont Blanc.

La création future du second bras du Maravenne prévue dans le cadre du PAPI, va entraîner la nécessité de mettre en œuvre d'un nouveau poste de relevage des eaux usées. Celui-ci sera mis en œuvre en étroite collaboration avec le concessionnaire.

Ce poste sera disposé à proximité, d'une voie d'accès, l'emprise de la parcelle dédiée aura une emprise d'au minimum 200 m², il sera équipé d'un déversoir d'orage instrumenté avec rejet au pluvial, utilisable en cas de sur-débit ou de panne du poste.

Celui-ci permettra un rejet des effluents vers le poste de relevage du port puis vers la STEP. Passage en sous face de la passerelle piétonne réalisée dans le cadre des travaux du PAPI.

Chaque macro-lot à aménager disposera en limite de lot d'un regard de connexion en attente au réseau gravitaire de collecte des eaux usées.

6. RESEAU D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

6.1. GENERALITES :

Le réseau d'adduction d'eau potable est une compétence VEOLIA qui en assure la gestion.

6.2. CARACTERISTIQUES DU RESEAU EXISTANT :

Le réseau d'adduction d'eau potable est présent au sein du quartier des Bormettes avec principalement :

- Au Nord sous la RD 42, une canalisation FG DN350 ;

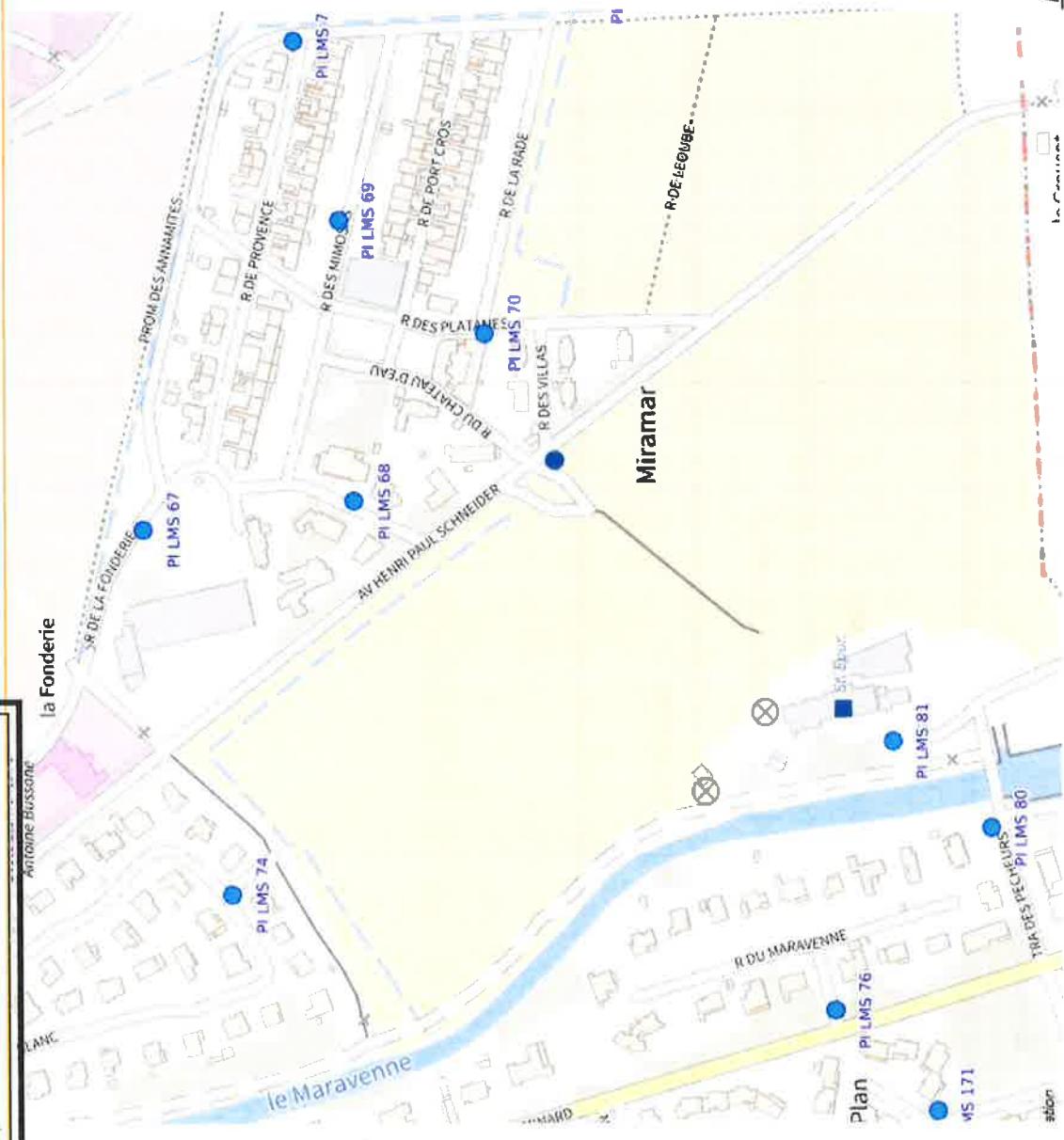
Un piquage actuel en DN 150 FONTE sur la conduite précitée permet l'alimentation du secteur. Cette conduite se réduit rapidement en diamètre 110 puis 63mm pour alimenter les bâtis du quartier.

La défense incendie du secteur est assurée par la présence de plusieurs Poteaux Incendies. Aucun n'est recensé au sein du site de projet.

AR Préfecture

08/05/2026
Reçu le 05/05/2026
du Partenariat
Développement du Quartier "Les Bormettes"

Antoine Bussone



Extrait REMOCRA – Etat de la défense incendie actuelle

6.3. CARACTÉRISTIQUES DU RÉSEAU AEP PROJETÉ :

Le réseau d'adduction d'eau potable à créer au sein du projet permettra le maillage entre le réseau existant sous la RD 42 et le réseau présent au sein du quartier de l'Argentière.

Un nouveau réseau sera déployé au sein du site de projet et sera piqué sur la conduite générale en DN 350 située sous la RD 42. Ce réseau sera constitué d'une conduite en DN 250mm.

Les branchements des parcelles privatives seront traités en fonte ductile de Ø150mm ou Ø63mm en fonction de la destination du lot, jusqu'à la limite de propriété où une plaque pleine sera positionnée et repérée pour permettre à l'acquéreur du lot la reprise de la dite canalisation.

La défense incendie des espaces publics sera assurée par le réseau d'eau potable par la mise en œuvre de nouveaux poteaux incendie.

Les poteaux incendies, positionnés tous les 150m environ, seront alimentés par une fonte ductile de Ø125mm.

7. RESEAU TELECOMMUNICATION

7.1. GENERALITES

La desserte du projet en réseau de télécommunication devra faire l'objet d'une étroite concertation avec les Services de VAR TRES HAUT DEBIT afin de définir précisément les points de raccordements et les modalités de desserte des lots.

7.2. CARACTERISTIQUES DU RESEAU EXISTANT

Le réseau de télécommunication est présent dans le secteur d'étude et chemine sous l'avenue Schneider.

7.3. CARACTERISTIQUES DU RESEAU PROJETÉ

Un nouveau réseau sera déployé au sein du projet et sera raccordé au réseau existant au niveau du giratoire d'entrée.

- Le réseau existant sera dévoyé pour être adapté aux nouveaux aménagements.

Le génie civil du réseau projeté permettra la mise en œuvre de fibre optique et sera constitué de 5Ø42/45mm et 2 Ø60mm.

Les chambres de tirage sont de types L2T ou L3T.

Chaque lot disposera en limite de lot d'une chambre en attente qui constituera le point de raccordement au réseau. La taille de la chambre sera définie en fonction des besoins des lots en partenariat avec le concessionnaire.

8. RESEAU ELECTRICITE HTA ET BT

8.1. GENERALITES

Le fonctionnement et les choix techniques concernant le réseau d'électricité doivent être étudiés en parfaite collaboration avec les services d'ENEDIS.

Seul ENEDIS est en mesure de définir les points d'alimentation du réseau HTA du projet et de définir les modalités d'enfouissement du réseau aérien existant.

8.2. CARACTERISTIQUES DU RESEAU EXISTANT

Un réseau HTA circule au Nord u site du projet entre la rue de la Fonderie et la rue du pont blanc.

8.3. CARACTERISTIQUES DU RESEAU HTA PROJETE

Il est prévu l'alimentation du projet depuis le réseau existant précité. Ce réseau sera étendu au sein du projet et alimentera en coupure d'artère l'ensemble des postes de transformation publics situés à l'intérieur de l'opération.

Ces postes publics pourront alimenter en électricité BT les lots privatis situés à proximité en fonction de la puissance électrique demandée. Sur les macro-lots identifiés, une boucle HTA sera mise en œuvre au sein des lots et permettra l'extension du réseau HTA et la mise en œuvre de poste de transformation privé.

A défaut de connaître le morcellement définitif de l'opération, des fourreaux seront positionnés sous voirie en attente permettant la desserte en électricité BT et/ou HTA des différents lots.

Le câblage des raccordements BT ou la création d'un poste privé (y/c raccordement HTA) feront l'objet d'une convention ultérieure entre ENEDIS et l'acquéreur de chacun des lots.

9. ECLAIRAGE PUBLIC

0825 21 0923 0825 0825 0825 0825 0825 0825
ReGuie 0825 0825 0825 0825 0825 0825 0825
Développement du Quartier "Les Bormettes"

9.1. GENERALITES

Le réseau d'Éclairage est une compétence de la CCMPM qui est donc propriétaire et gestionnaire du réseau. Ainsi, les choix esthétiques des candélabres et le type de fonctionnement du réseau notamment en termes d'économie d'énergie est de la compétence de la CCMPM.

9.2. CARACTERISTIQUES DU RESEAU EXISTANT

Il existe aujourd’hui un réseau d'éclairage et de candélabre au niveau de l’avenue Schneider.

9.3. CARACTERISTIQUES DU RESEAU PROJETÉ

Le système d'éclairage public des voies et des zones de stationnement est constitué de candélabres doubles ou simples de hauteur variable selon leur implantation. Les candélabres seront alimentés par des réseaux d'éclairage eux même alimentés depuis les postes de transformation publics à créer équipés d'armoire de commande et de service généraux.

Il est proposé d'équiper les lanternes de modules à Led permettant d'optimiser la gestion de l'éclairage (réduction de la consommation et prolongation de la durée de vie des modules Led par rapport aux ampoules traditionnelles). Les lanternes seront également équipées de système à bi-puissance permettant une diminution de la consommation durant les heures « creuses » du milieu de la nuit.

10. RESEAU GAZ

10.1. GENERALITES

La desserte du projet en réseau Gaz devra faire l'objet d'une étroite concertation avec les Services de GrDF afin de définir précisément les points de raccordements et les modalités de desserte du projet.

10.2. CARACTERISTIQUES DU RESEAU GAZ EXISTANT

Le réseau de distribution de gaz naturel aux abords du projet se fait depuis :

- le réseau en PE Ø 125 présent sous la rue de la Fonderie. Celui-ci alimente les habitations du quartier des Bormettes.

10.3. CARACTERISTIQUES DU RESEAU GAZ PROJETÉ

Le réseau projeté sera alimenté par le Nord de l'opération depuis la rue de la Fonderie.

Le réseau principal Gaz sera réalisé en polyéthylène de diamètre 125mm (à confirmer par le concessionnaire).

Le raccordement comprenant, le piquage sur la canalisation existante, la canalisation constituant le branchement, la pose du socle, de la niche et du compteur fera l'objet d'une convention ultérieure à rédiger entre GrDF et l'acquéreur de chacun des lots.

11. REALISATION DES CHAUSSEES

La faisabilité concernant la réalisation des chaussées du projet a été effectué à partir d'hypothèses qui seront à valider par l'étude géotechnique à réaliser sur le site. L'étude géotechnique devra notamment valider le traitement du fond de forme et les structures de chaussées à mettre en œuvre en fonction de l'estimation du trafic par tronçon fourni par la maîtrise d'ouvrage et la nature et les caractéristiques mécaniques du sol rencontré. Les solutions pourront ainsi être différentes en fonction de leur localisation.

Il est prévu de conserver les structures de chaussée existante dans les emprises le permettant.

11.1. TRAITEMENT DU FOND DE FORME

En l'absence d'étude géotechnique sur le site de projet, il n'est pas prévu le traitement du fond de forme de chaussée.

Ce point sera validé par l'étude géotechnique à réaliser par le maître d'ouvrage dès la phase AVP / PRO.

Avec ou sans traitement, le fond de forme de la plate-forme support des voiries devra avoir les caractéristiques minimales suivantes :

- Module de déformation du deuxième cycle $EV2 \geq 50 \text{ MPa}$ pour une plate-forme PF2
- Indice de compactage $K=EV2/EV1 \leq 2$

Ces hypothèses ainsi que la nature et l'épaisseur du traitement devront être confirmés par les études géotechniques à réaliser pour l'élaboration du projet.

11.2. STRUCTURE DE CHAUSSEE

Afin de limiter les couts d'investissement, les apports de matériaux extérieurs et la démolition des infrastructures existantes, il est prévu de réutiliser la structure des chaussées existantes sur l'avenue Schneider et la rue des Platanes.

À ce stade d'étude, trois types de structures ont été considérés :

11.2.1 Voirie circulée réhabilitée

Vu l'état très satisfaisant de la voirie actuelle, il est prévu de conserver la structure de chaussée existante sur les zones le permettant (Avenue Schneider et rue des Platanes). Il est prévu :

- Le rabotage et l'évacuation de la couche de roulement existante sur une épaisseur de 15 cm.
- La mise en œuvre d'une couche d'imprégnation,
- La mise en œuvre de Grave Bitume (GB 0/14) sur une épaisseur de 10 cm.
- La mise en œuvre d'une couche d'accrochage sur produit noir,
- La mise en œuvre de Béton Bitumineux Semi-Grenu (BBSG 0/10) sur une épaisseur de 6 cm.

11.2.2 Voirie circulée neuve

Ces infrastructures seront constituées de :

- Géotextile de protection de classe 4,
- Grave Non Traitée de granulométrie 0/40mm (GNT 0/40) sur une épaisseur de 20 cm
- Grave Non Traitée de granulométrie 0/20mm (GNT 0/20) sur une épaisseur de 20 cm
- Une couche d'imprégnation,
- Grave Bitume (GB 0/14) sur une épaisseur de 10 cm.
- Une couche d'accrochage sur produit noir,
- Béton Bitumineux Semi-Grenu (BBSG 0/10) sur une épaisseur de 6 cm.

1.1.2.3 piétonnier – Voie douce

Ces infrastructures seront constituées de :

- Géotextile de protection de classe 4,
 - Gravé Non Traitée de granulométrie 0/40mm (GNT 0/40) sur une épaisseur de 10 cm
 - Gravé Non Traitée de granulométrie 0/20mm (GNT 0/20) sur une épaisseur de 20 cm
 - Béton drainant sur une épaisseur de 15cm

11.2.4 Bordures

Les bordures à mettre en œuvre sont de types suivants :

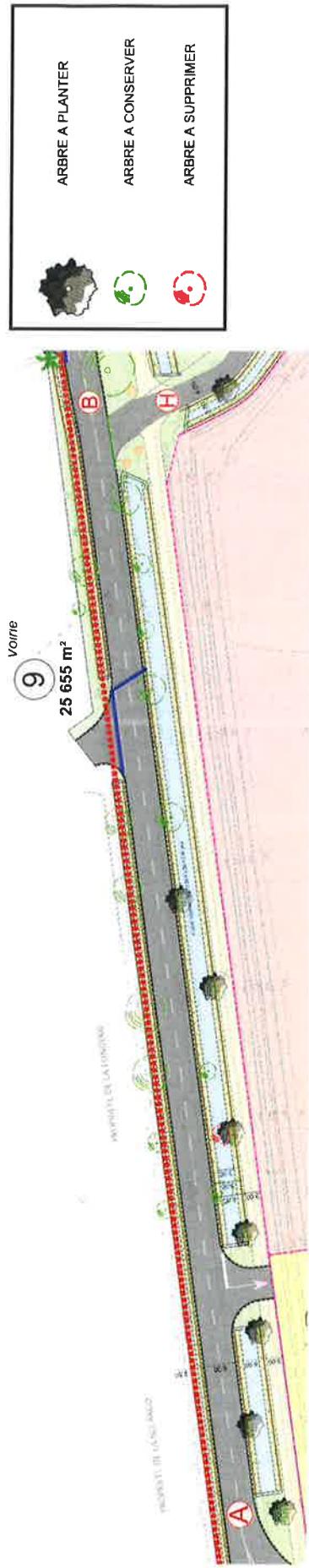
- Bordure béton de type T2 basse pour les limites de voirie
 - Bordure béton de type T2 pour les autres
 - Bordure béton type P1 en délimitation des espaces verts

12. REALISATION DES ESPACES VERTS,

D'une manière générale, le projet a été conçu de manière à préserver la végétation existante et surtout les alignements d'arbre existants. Le choix du type végétation et les modalités de gestion des espaces verts doivent prendre en compte les engagements pris dans le cadre de l'Autorisation Environnementale.

Sur l'avenue Schneider, la voie a été positionnée de sorte à conserver les arbres existants :

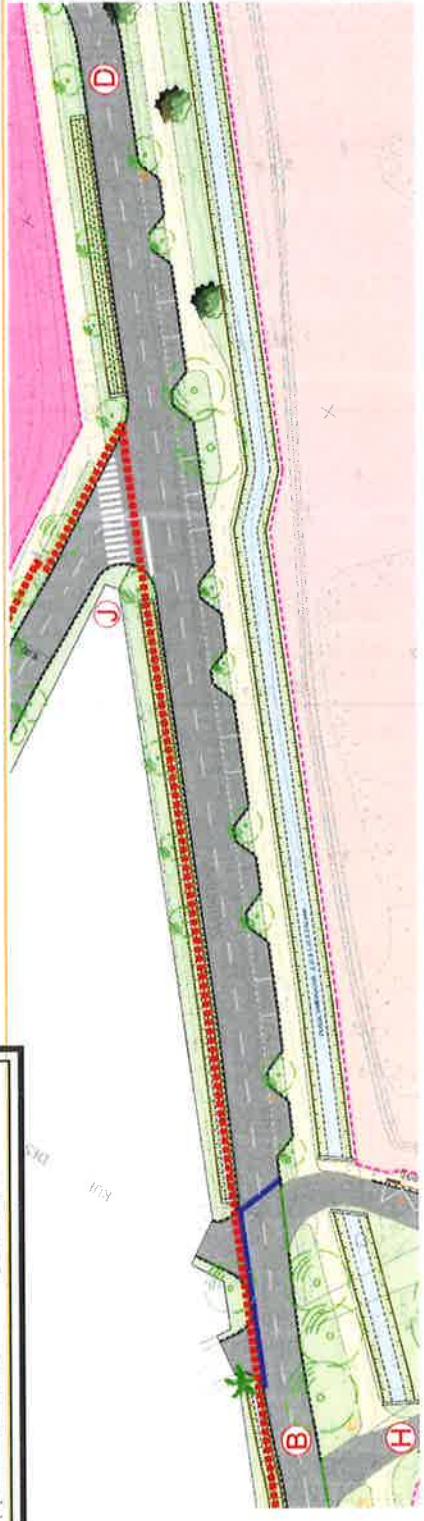
Légende :



Extrait du plan d'aménagement projeté – Tronçon A-B – Avenue Schneider

AR Préfecture

0820000000
Recu le 05/07/2020
Projet de Réaménagement du quartier "Les Bormettes"
Développement du Quartier "Les Bormettes"



Extrait du plan d'aménagement projeté – Tronçon B-D – Avenue Schneider

Les places de stationnement sont positionnées de sorte à conserver l'ensemble des arbres existants.

Le découpage des lots a été également pensé de sorte à préserver les alignements de platanes existants. Ces alignements d'arbres sont conservés dans le lot « Voirie » qui sera géré par la CCMPPM.

AR Préfecture

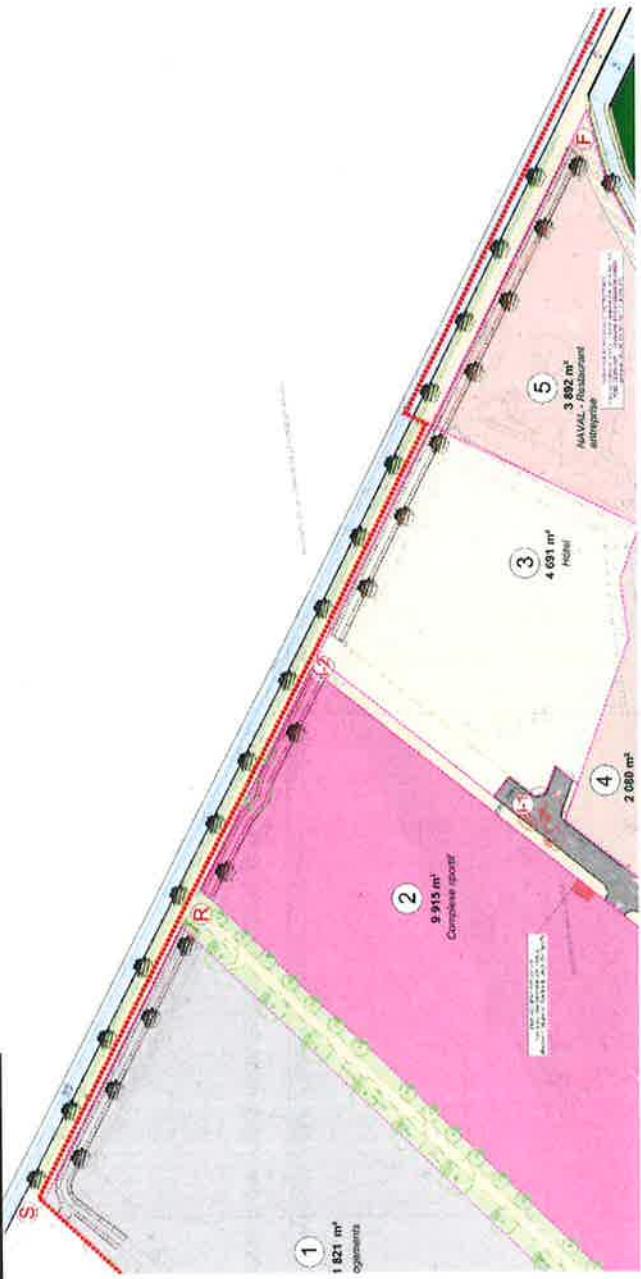
083 20 000 100 000 000 000
Reçu le 01/01/2025
Développement du Quartier "Les Bormettes"

**Extrait du plan d'aménagement projeté – Tronçons J-K et Q-R- Rue des platanes et promenade piétonne existante**

Dans les zones dépourvues de végétation existante il est prévu de reconstituer ces alignements en plantant de nouveaux sujets.

AR Préfecture

08 Annexe 1
Reçu le 05/01/2020
Projet Bâti Partenarial
Développement du Quartier "Les Boîmettes"
Dossier n° 25 17144



Extrait du plan d'aménagement projeté – Tronçon S-F– Plantation d'un nouvel alignement d'arbres

D'une manière générale, ce projet prévoit la mise en œuvre de 2 types de zones d'espace vert :

- Les espaces vert qualitatifs plantés
- Les espaces verts avec enherbement simple type prairie

AR Préfecture

08/02/2026 à 10h05
Reçu le 05/01/2026
Bainfi Partenarial
Développement du Quartier "Les Bormettes"

Les surfaces des 2 types d'espace vert prévues au projet et le nombre d'arbre à planter dans le cadre du projet sont définis dans le tableau ci après par tronçon.

N° du lot	Tronçon / Désignation	Surface d'espace vert - Type espace planté qualitatif (m ²)	Surface d'espace vert - énherbement des talus type prairie (m ²)	Plantation d'arbres (Nombre)
9	Voie A-B	220	1 000	6
9	Voie B-D	245	10	4
9	Voie E-F	340	900	6
9	Voie H-M	90	530	5
9	Voie I-0 / I-1	-	-	-
9	Voie I-1 / I-2	-	-	-
9	Voie F-T	90	620	10
9	Voie T-U	Selon aménagement retenu		
9	Voie M-U	470	1 380	31
9	Giratoire G1	-	50	-
9	Giratoire G2	450	50	3
9	Voie J-K	-	270	-
9	Voie C-L	320	1 880	18
9	Voie Q-R	200	200	11
9	Voie S-F	280	1 800	25
Sous Total lot n° 9		2 705	8 690	209



06

ANNEXE 6 || Détail des coûts du programme d'équipement et des participations

AR Prefecture

083-200027100-20251217-1232025-DE

Reçu le 22/12/2025

05/12/2025 - NAVAL GROUP - BORMETTES -

LA LONDE LES MAURES - TABLEAU PUP

DETAIL CHIFFRAGE

PHASE AVANT PROJET

PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS

Ouvrage / Nom	Longueur m	nombre	largeur m	Surface m ² ou volume m ³	radi	Coût HT	Possibilité de Subvention de l'Etat (en CHF)	Possibilité de Subvention de la Région (en CHF)	Possibilité de Subvention du Fond Vert (en CHF)	TOTAL SUBVENTION	Rente à charge de l'opérateur (CHF)
33.294 - 31.546											
Prestations générales études et divers:											
AMO Coopération et pilotage SAGEP	1			570 000,00 €		570 000,00 €					570 000,00 €
Maitrise d'œuvre déléguée SAGEP	1			560 000,00 €		560 000,00 €					406 666,37 €
Intervention d'un Ecologue	1			30 000,00 €		30 000,00 €					21 785,69 €
Etude géotechnique	1			15 000,00 €		15 000,00 €					10 832,86 €
Maitrise d'œuvre VRD PU/P	1			488 000,00 €		488 000,00 €					355 104,71 €
Maitrise d'œuvre Carielier	1			360 000,00 €		360 000,00 €					251 438,25 €
Maitrise d'œuvre STEP (évaluation capacité équivalente)	1			136 000,00 €		136 000,00 €					116 500,00 €
Maitrise d'œuvre STEP (évaluation capacité équivalente)	1			30 400,00 €		30 400,00 €					30 400,00 €
Coordinateur sécurité	23			2 090,00 €		46 000,00 €					12 535,28 €
Diagnostics avant travaux	1			28 000,00 €		29 000,00 €					7 840,50 €
32 000,00 €											21 059,50 €
Prestations générales travaux:											418 556,13 €
Prestations générales (étude extractions, installation générale, signification de chantier, DOE...)											92 000,00 €
Préparation du terrains											143 999,79 €
Démolition et préparation de terrain sur espaces publics (démolition structures de chaussée diverses y compris évacuation)	1			40 000,00 €		40 000,00 €					29 047,58 €
Démolition des bâtiments (zone publique) : HMA Amance	450			75,00 €		33 750,00 €					24 500,89 €
73 750,00 €											30 193,52 €
Viale A-B (av Schneider)											51 558,48 €
Réseau EP (Ø 500mm moyen)	190,00										
Caniveau grille 500 x 500 mm	790,00										
Réseau EP (Ø 1000 mm)	870,00			34 800,00 €	11 235,32 €	9 528,60 €					20 763,92 €
Réseau EP (Ø 1500 mm)	520,00			55 200,00 €	17 521,54 €	15 114,31 €					27 065,79 €
Fossé EP	140,00			26 600,00 €	9 557,93 €	7 283,36 €					15 831,74 €
Réseaux EU	110,00										
Réseaux ADP et incendie	235			44 650,00 €	14 115,43 €	12 225,54 €					10 681,94 €
Poteau incendie	250			2 500,00 €	807,00 €	684,50 €					1 059,34 €
Réseaux Arrosage primaire	235			80,00 €	18 800,00 €	5 487,50 €					7 837,70 €
Réseau Electrique - réseau HTA liaison transf.	235			60,00 €	14 100,00 €	3 352,24 €					5 637,00 €
Réseau Electrique - réseau HT	60			11 400,00 €	3 680,53 €	3 121,44 €					4 599,05 €
Plateforme pour poste de transformation	5			5 000,00 €	1 614,27 €	1 369,05 €					2 016,69 €
Réseau Gaz	235			60,00 €	14 100,00 €	1 557,74 €					5 411,03 €
Réseau Télécom	235			100,00 €	23 500,00 €	7 087,07 €					9 478,39 €
Raccordement tout fluide par microtapis	5			5 000,00 €	1 414,77 €	1 306,75 €					2 583,32 €
Réseaux Eclairage y/c candélabre	235			210,00 €	49 350,00 €	15 917,84 €					29 165,28 €
Chaussée neuve	370			100,00 €	37 900,00 €	11 195,97 €					22 076,50 €
Chaussée réhabilité	1150			69 000,00 €	22 776,92 €	14 825,92 €					43 059,94 €
Bordure de voirie type T2	480			32,00 €	15 160,00 €	4 559,04 €					9 165,74 €
Bordure de voirie type P1	450			28,00 €	12 600,00 €	4 067,95 €					5 087,03 €
Potassier / piste cyclable en bâton drainant	700			140,00 €	98 000,00 €	31 339,68 €					56 473,10 €
Espace vert - Type espace planté qualitatif	220			100,00 €	22 000,00 €	7 102,79 €					8 873,39 €
1000,00 €											3 956,64 €
Volae A-B (av Schneider)											4 023,36 €
Volae B-D (av Schneider)											2 305,99 €
Réseau EP (Ø 500mm moyen)	40			190,00 €	31 600,00 €	10 246,57 €					12 745,11 €
Réseau EP (Ø 600mm)	250			250,00 €							
Réseau EP (Ø 1000 mm)	17			870,00	14 790,00 €	4 375,91 €					9 324,37 €
Fossé EP	200			140,00	28 000,00 €	1 019,91 €					11 391,40 €
Réseaux EU	180			130,00	23 400,00 €	7 234,78 €					13 951,97 €
Réseau EU Ø125mm en refoulement	110			100,00	11 000,00 €	3 551,39 €					5 563,31 €
Réseau ADP et incendie	180			190,00	34 200,00 €	11 031,66 €					20 495,92 €
Poteau incendie	250			80,00							
Réseau Arrosage primaire	180			80,00	14 400,00 €	4 649,10 €					4 508,03 €
Réseau Electrique - réseau HTA liaison transf.	180			60,00	10 800,00 €	3 468,82 €					3 030,97 €
Réseau Electrique - réseau HT	180			190,00	42 000,00 €	13 553,86 €					14 916,61 €
Plaque métal	250			100,00	60 000,00 €	21 504,83 €					10 086,98 €
Réseau Télécom	180			100,00	42 000,00 €	13 553,66 €					14 916,31 €
Raccordement tout fluide par microtapis	200			210,00	42 000,00 €	13 553,86 €					25 039,39 €
Réseaux Eclairage y/c candélabre - voie piétonne	800			80,00	60 000,00 €	21 504,83 €					17 731,10 €
Chaussée neuve	700			60,00	42 000,00 €	13 553,66 €					12 765,87 €
Chaussée réhabilité	400			32,00	11 840,00 €	3 023,59 €					15 940,10 €
Bordure de voirie type T2	370			28,00	12 600,00 €	3 165,58 €					7 056,51 €
Bordure de voirie type P1	760			140,00	106 400,00 €	32 351,65 €					4 795,49 €
Potassier / piste cyclable en bâton drainant	245			100,00	24 500,00 €	7 509,92 €					6 206,36 €
Espace vert - Espace planté qualitatif	1260			10,00	12 600,00 €	1 067,64 €					9 981,72 €
Plantation d'arbres	8			645,00	2 580,00 €	837,36 €					1 533,39 €
Mobilier urbain (poubelle, banc, poteflet...)	180			1 000,00	1 000,00 €	327,52 €					596,66 €
Signalisation horizontale et verticale - Voie circulée	180			11,00	1 980,00 €	639,25 €					1 181,40 €
Signalisation horizontale et verticale - Voie circulée	180			34,10	6 156,00 €	1 987,95 €					1 631,67 €
546 246,00 €											125 925,49 €
Volae EP + réseaux EP et arrosage) (Total entre lot 5 et 6)											220 320,51 €
Réseau EP (Ø 500 mm moyen)	10			190,00	1 900,00 €	433,42 €					1 133,66 €
Réseau EP (Ø 600 mm)	870,00										766,34 €
Réseau EP (Cadre 500 x 1000 mm)											
Fossé EP	220			140,00	30 800,00 €	8 341,50 €					18 876,76 €
Réseau EP / Système de traitement des hydrocarbures type décanteur lamellaire	1			25 000,00	25 000,00 €	6 078,15 €					14 910,61 €
Réseaux EU	130,00										
Réseau ADP et incendie Ø150mm - primaire	200			2 500,00	80,00	16 000,00 €	5 165,66 €	4 810,97 €	9 516,63 €		6 318,17 €
Poteau incendie	100,00										
Réseaux Arrosage primaire	200			160,00							
Réseau Electrique - réseau HTA liaison transf.	60,00										
Réseau Electrique - réseau BT	190,00										
Plateforme pour poste de transformation	5 000,00										
Aéreaux Gas	60,00										
Réseau Télécom	100,00										
Raccordement tout fluide par microtapis	5 000,00										
Réseau Eclairage y/c candélabre - voie piétonne	180,00										
Chaussée neuve	100,00										
Chaussée réhabilité	52,00										
Bordure de voirie type T2	32,00										
Bordure de voirie type P1	28,00										
Potassier / piste cyclable en bâton drainant	140,00										
Espace vert - Espace planté qualitatif	340			100,00	34 000,00 €	10 977,03 €	8 341,50 €				20 286,59 €
Plantation d'arbres	900			10,00	9 000,00 €	2 305,69 €	2 464,26 €				5 998,98 €
Mobilier urbain (poubelle, banc, poteflet...)	6			645,00	3 870,00 €	1 249,44 €	1 050,63 €				1 560,91 €

AR Prefecture

083-200027100-20251217-1232025-DE

Reçu le 22/12/2025

05/12/2025 - NAVAL GROUP - BORMETTES - LA LONDE LES MAURES - TABLEAU PUP

DETAIL CHIFFRAGE

WPS Office

PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS

Ouvrage / Nom	longueur ml	nombre	largeur m	Surface m ² ou volume m ³	cols	Coût HT	Fonction de l'Etat (en CHF)	Possibilité de Subvention de la Région (en CHF)	Prise en charge du Fond Vert (en CHF)	TOTAL SUBVENTION	Prise en charge de l'Opérateur (CHF)
Signalisation horizontale et verticale - Voie douce						11,00 €				71 933,82 €	48 631,18 €
Signalisation horizontale et verticale - Voie circulaire						11,40 €					
Sous Total Voie H - M (Acobs relaisage EU)						120 370,00 €	38 326,49 €	11 013,32 €		71 933,82 €	48 631,18 €
Réseau EP (Cadre 400 x 1000 mm)	20					880,00 €	17 400,00 €	5 675,88 €	1 744,52 €	10 381,94 €	7 010,00 €
Réseau EP (600mm)						870,00 €					
Réseau EP (800mm)						140,00 €	21 000,00 €	6 773,93 €	2 101,02 €	12 529,95 €	8 473,02 €
Réseau EP (1000mm)						130,00 €	18 200,00 €	5 476,04 €	1 645,29 €	10 025,29 €	7 348,75 €
Réseau CU (Ø125mm en roulement)						100,00 €					
Réseaux AEP et incendie Ø125mm - secondaire	230					140,00 €	32 200,00 €	10 051,30 €	3 014,75 €	19 115,84 €	12 987,12 €
Poteau incendie						2 500,00 €	5 000,00 €	1 627,71 €	516,96 €	1 701,13 €	1 201,65 €
Réseau Arrosage primaire						190,00 €					
Réseau Électricité - réseau BT	150					60,00 €	28 500,00 €	7 721,84 €	2 183,69 €	11 034,83 €	7 419,02 €
Réseau Gaz						100,00 €					
Réseau Télécom	150					5 000,00 €	5 000,00 €	1 618,79 €	1 365,00 €	7 058,23 €	5 011,64 €
Raccordement tout fluide par macrolots						210,00 €	31 500,00 €	10 188,90 €	3 057,99 €	12 748,95 €	8 215,07 €
Réseau Eclairage g/c candélabre:						100,00 €					
Chaussée neuve						60,00 €					
Chaussée réhabilitée						100,00 €					
Bordure de voirie type T2						100,00 €					
Bordure de voirie type P1	310					32,00 €	9 920,00 €	3 202,71 €	2 736,00 €	4 002,94 €	4 002,94 €
Poteau / pote cybèle en béton drainant						150,00 €	94 500,00 €	30 708,67 €	25 875,00 €	36 115,22 €	36 115,22 €
Espace vert - Type espace planifié qualitatif		90		100,00 €		9 000,00 €		2 905,69 €	2 463,29 €	5 405,94 €	5 419,02 €
Espace vert - enherbement des talus type prairie						10,00 €	5 100,00 €	1 711,14 €	545,00 €	1 512,32 €	1 512,32 €
Plantation d'arbres						645,00 €	3 725,00 €	1 041,20 €	300,00 €	1 501,84 €	1 302,76 €
Mobilier urbain (poubelle, banc, potelet...)						1 000,00 €	1 000,00 €	342,80 €	117,81 €	796,06 €	401,34 €
Signalisation horizontale et verticale - Voie douce						13,00 €	1 650,00 €	532,71 €	83,71 €	888,50 €	665,50 €
Signalisation horizontale et verticale - Voie circulaire						10,00 €					
Sous Total Voie H - M (Acobs relaisage EU)						298 395,00 €	66 337,99 €	83 701,66 €		178 041,65 €	120 353,55 €
Voie I-1 (déserte lots 2 et 4)						190,00 €					
Réseau EP (Ø 500mm moyen)						870,00 €					
Réseau EP (Ø 800mm)						140,00 €					
Fossé EP						80,00 €	7 200,00 €	2 223,55 €	637,94 €	4 756,98 €	2 785,00 €
Réseau EU Ø125mm en roulement	70					100,00 €	7 000,00 €	2 219,98 €	636,64 €	4 224,00 €	2 024,44 €
Réseaux AEP et incendie Ø125mm - primaire	125					190,00 €	23 750,00 €	7 067,78 €	2 054,00 €	14 177,99 €	9 570,12 €
Réseau Arrosage primaire						80,00 €					
Réseaux Électricité - réseau HTA liaison transfo	190					60,00 €	11 400,00 €	3 686,53 €	1 121,21 €	4 646,97 €	1 598,03 €
Réseaux Électricité - réseau BT	15					190,00 €	2 850,00 €	920,34 €	283,35 €	1 302,89 €	1 140,11 €
Platelage pour amas de transformation						5 000,00 €	5 000,00 €	1 614,27 €	529,05 €	7 993,43 €	2 701,68 €
Réseau Gai	65					60,00 €	3 900,00 €	1 259,13 €	386,86 €	1 322,91 €	1 573,01 €
Réseau Télécom	65					100,00 €	6 500,00 €	2 098,55 €	679,77 €	1 849,32 €	2 021,68 €
Raccordement tout fluide par macrolots						5 000,00 €	10 000,00 €	3 228,54 €	2 736,20 €	9 103,44 €	1 013,16 €
Réseau Eclairage g/c candélabre						210,00 €	13 650,00 €	4 495,36 €	737,51 €	12 544,81 €	5 552,53 €
Chaussée neuve						100,00 €	45 000,00 €	13 228,13 €	3 221,47 €	20 899,00 €	18 501,11 €
Chaussée réhabilitée						32,00 €	3 840,00 €	1 059,75 €	301,48 €	1 790,39 €	1 843,61 €
Bordure de voirie type T2	120					28,00 €	2 240,00 €	723,19 €	181,58 €	1 195,51 €	180,07 €
Bordure de voirie type P1	80					28,00 €	1 540,00 €	461,19 €	102,43 €	1 048,00 €	231,18 €
Bordure de voirie type CS1	55					140,00 €	28 000,00 €	3 039,01 €	706,60 €	20 968,04 €	1 218,80 €
Poteau / pote cybèle en béton drainant						100,00 €					
Espace vert - Type espace planifié qualitatif						645,00 €					
Espace vert - enherbement des talus type prairie						10,00 €					
Plantation d'arbres						1 000,00 €	1 000,00 €	322,95 €	273,81 €	746,65 €	602,38 €
Mobilier urbain (poubelle, banc, potelet...)	40					11,00 €	440,00 €	134,36 €	120,48 €	363,53 €	172,61 €
Espace vert - Type espace planifié qualitatif						10,00 €	750,00 €	248,37 €	202,10 €	553,84 €	376,58 €
Sous Total Voie I-1 (déserte lots 2 et 4)						174 070,00 €	56 190,18 €	47 662,18 €		103 661,36 €	70 208,54 €
Voie I-1 (à faire aménager) - Hors Carravier						190,00 €					
Réseau EP (Ø 500 x 1000 mm)						920,00 €	10 000,00 €	22 276,92 €	18 892,62 €	41 165,86 €	17 833,38 €
Réseau EP (Ø 800 x 1000 mm)						870,00 €					
Réseau EP (Ø 1200 x 1000 mm)						140,00 €					
Fossé EP						130,00 €					
Réseau EU						190,00 €	13 300,00 €	3 253,96 €	767,88 €	10 183,48 €	5 368,16 €
Réseaux AEP et incendie Ø250mm - primaire						140,00 €					
Réseaux AEP et incendie Ø125mm - secondaire						80,00 €					
Réseau Arrosage primaire						60,00 €					
Réseau Électricité						60,00 €					
Réseau Gaz						60,00 €					
Réseau Télécom						5 000,00 €					
Raccordement tout fluide par macrolots						210,00 €	12 800,00 €	3 167,98 €	1 011,92 €	15 172,57 €	5 582,03 €
Réseau Eclairage g/c candélabre - voie piétonne						100,00 €					
Chaussée neuve						100,00 €					
Chaussée réhabilitée						60,00 €					
Bordure de voirie type T2						32,00 €					
Bordure de voirie type P1	120					28,00 €	3 360,00 €	1 038,76 €	345,00 €	2 024,13 €	1 859,21 €
Bordure de voirie type CS1						28,00 €					
Poteau / pote cybèle en béton drainant						140,00 €	25 100,00 €	6 115,97 €	2 099,07 €	15 035,04 €	10 164,06 €
Espace vert - Type espace planifié qualitatif						100,00 €					
Espace vert - enherbement des talus type prairie						10,00 €					
Plantation d'arbres						645,00 €					
Mobilier urbain (poubelle, banc, potelet...)	60					1 000,00 €	1 000,00 €	322,95 €	373,82 €	500,60 €	403,38 €
Espace vert - Type espace planifié qualitatif	60					11,00 €	660,00 €	203,88 €	183,71 €	894,00 €	766,32 €
Signification horizontale et verticale - Voie douce	60					19,00 €	1 140,00 €	362,95 €	112,10 €	466,20 €	404,20 €
Signification horizontale et verticale - Voie circulaire	60					10,00 €					
Sous Total Voie I-1 (à faire aménager) - Hors Carravier						128 360,00 €	40 783,53 €	34 571,30 €		75 334,84 €	50 675,16 €
Voie F-T (sans aménage project) - Hors Carravier						190,00 €					
Réseau EP (Ø 500mm moyen)						870,00 €					
Réseau EP (Ø 800mm moyen)						980,00 €					
Réseau EP (Cadre 600 x 1000 mm)						980,00 €	9 800,00 €	1 583,99 €	3 167,34 €	5 547,53 €	1 951,73 €
Fossé EP rectangulaire en gabions largeur 6,6 m x 0,60m de hauteur	10					130,00 €					
Réseau CU						190,00 €					
Réseau AEP et incendie						2 500,00 €					
Poteau incendie						80,00 €	1 200,00 €	387,42 €	116,51 €	715,00 €	184,00 €
Réseau Arrosage primaire						190,00 €					
Réseau Électricité - réseau HTA liaison transfo						60,00 €					
Réseau Gaz						100,00 €					
Réseau Télécom						5 000,00 €					
Raccordement tous fluides par macrolots						180,00 €					
Réseau Eclairage g/c candélabre - voie piétonne						60,00 €					
Chaussée neuve						32,00 €					
Chaussée réhabilitée						28,00 €	700,00 €	226,00 €	191,12 €	1 117,84 €	228,84 €
Bordure de voirie type T2	75					140,00 €	10 500,00 €	3 393,52 €	2 075,11 €	8 246,58 €	4 235,09 €
Bordure de voirie type P1	10					100,00 €	1 000,00 €	322,95 €	273,51 €	1 064,94 €	103,36 €
Espace vert - Type espace planifié qualitatif	10					10,00 €					
Espace vert - enherbement des talus type prairie						645,00 €					
Plantation d'arbres						1 000,00 €	1 000,00 €	322,95 €	273,81 €	1 064,94 €	103,34 €
Mobilier urbain (poubelle, banc, potelet...)	15					11,00 €	165,00 €	45,38 €	45,38 €	894,00 €	894,00 €
Espace vert - Type espace planifié qualitatif	15					19,00 €					
Sous Total Voie F-T (sans aménage project) - Hors Carravier						24 465,00 €	7 896,62 €	6 658,77 €		14 557,39 €	3 861,41 €
Réseau EP (Ø 500mm moyen)						190,00 €					
Réseau EP (Ø 800mm moyen)						870,00 €					
Réseau EP (Cadre 600 x 1000 mm)						980,00 €	8 800,00 €	1 647,71 €	3 490,04 €	5 767,79 €	2 519,79 €
Fossé EP rectangulaire en gabions largeur 6,6 m x 0,60m de hauteur	90					130,00 €					
Réseau EU						190,00 €					
Réseau AEP et incendie						2 500,00 €					
Poteau incendie						80,00 €					
Réseau Arrosage primaire						190,00 €					
Réseau Électricité - réseau HTA liaison transfo						60,00 €					
Réseau Gaz						100,00 €					
Réseau Télécom						5 000,00 €	7 200,00 €	1 218,55 €	1 071,44 €	4 285,00 €	4 004,00 €
Raccordement tous fluides par macrolots						180,00 €					
Réseau Eclairage g/c candélabre - voie piétonne						60,00 €					
Chaussée neuve						32,00 €					
Chaussée réhabilitée						28,00 €					
Bordure de voirie type T2						32,00 €					
Bordure de voirie type P1						28,00 €					
Espace vert - Type espace planifié qualitatif						10,00 €					
Espace vert - enherbement des talus type prairie						645,00 €					
Plantation d'arbres						1 000,00 €	1 000,00 €	322,95 €	273,81 €	1 064,94 €	

AR Prefecture

083-200027100-20251217-1232025-DE

Reçu le 22/12/2025

05/12/2025 - NAVAL GROUP - BORMETTES - LA LONDE LES MAURES - TABLEAU PUP

PHASE AVANT PROJET

DETAIL CHIFFRAGE

PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS

Ouvrage / Nom	Largueur m	nombre	largeur m	Surface m ² ou volume m ³	ratio	Coût € HT	Possibilité de Subvention de l'Etat (en CHF)	Possibilité de Subvention de la Région (en CHF)	Possibilité de Subvention du Fond Vert (en CHF)	TOTAL SUBVENTION	Reste à charge de l'opérateur (CHF)
Fosse EP	50			140,00 €		7 000,00 €	2 700,00 €	1 800,00 €		10 500,00 €	7 423,70 €
Réseau EU				80,00 €							
Réseau Eau gravitaire				130,00 €							
Réseaux AEP et incendie Ø250mm - primaire	35			190,00 €		5 650,00 €	2 140,00 €	1 800,00 €		1 567,82 €	2 122,18 €
Réseaux Arrosage primaire				80,00 €							
Réseau Electrique - réseau HTA liaison transfo				60,00 €							
Réseau Gaz	30			60,00 €		1 800,00 €	600,00 €	480,00 €		1 074,00 €	715,00 €
Réseau Télécom				100,00 €							
Raccordement tout fluide par macrolots				5 000,00 €							
Réseau Eclairage gic/candélabre				210,00 €							
Chaussée neuve	180			100,00 €		18 000,00 €	5 811,37 €	4 928,00 €		10 733,36 €	2 280,00 €
Chaussée réhabilitée	150			60,00 €		9 000,00 €	2 305,69 €	2 164,29 €		5 365,99 €	3 630,00 €
Bordure de voirie type T2	70			32,00 €		2 240,00 €	771,19 €	613,24 €		1 535,51 €	703,00 €
Bordure de voirie type P1	40			28,00 €		1 120,00 €	165,60 €	156,07 €		568,75 €	451,24 €
Pietonneur / piste cyclable en béton drainant				75		140,00 €	10 500,00 €	5 205,97 €	2 875,01 €	6 264,08 €	1 235,62 €
Espace vert - Type espace planté qualitatif				100,00 €							
Espace vert - enherbement des talus type prairie	50			10,00 €		500,00 €	50,00 €	35,00 €		756,33 €	291,57 €
Plantation d'arbres				645,00 €							
Mobilier urbain (poubelle, banc, potelet, ...)				1 000,00 €							
Signalisation horizontale et verticale - Voie douce	35			11,00 €		385,00 €	121,00 €	108,87 €		236,78 €	95,78 €
Signalisation horizontale et verticale - Voie circulée	60			38,00 €		2 280,00 €	786,11 €	621,24 €		1 360,00 €	976,00 €
Sous Total : Crédit Générale G1 (hors emprise) - Amount Av. Schneider				134 505,00 €		43 454,53 €	16 655,51 €	10 500,00 €		64 286,57 €	

Création Générale G1 (dans emprise) - Amont Av. Schneider

Création des plateformes (1,1)

Réseau EP (Ø 500mm moyen)				190,00 €							
Réseau EP (Ø 600mm)				250,00 €							
Réseau EP (Cadre 400 x 1000 mm)	110			870,00 €	95 700,00 €	10 237,13 €	26 223,50 €	17 199,77 €	9 865,34 €	28 513,23 €	9 616,70 €
Fosse EP	10			140,00 €	1 400,00 €	402,00 €					
Réseau EU				130,00 €							
Réseau Eau gravitaire				130,00 €							
Réseau AEP et incendie Ø250mm - primaire	35			190,00 €	6 650,00 €	2 140,00 €	1 820,84 €	1 365,82 €	7 682,18 €		
Réseau Arrosage primaire	45			80,00 €	3 600,00 €	1 142,23 €	985,72 €	2 141,99 €	1 422,01 €		
Réseau Electrique - réseau HTA liaison transfo	25			60,00 €	1 500,00 €	480,00 €	416,72 €	85,00 €	605,00 €		
Plateforme pour poste de transformation				5 000,00 €	5 000,00 €	1 644,27 €	1 169,05 €	1 216,00 €	947,90 €		
Réseau Gaz	35			60,00 €	2 100,00 €	677,99 €	575,60 €	1 215,09 €			
Réseau Télécom	30			100,00 €	3 000,00 €	965,34 €	821,43 €	1 393,89 €	1 210,01 €		
Raccordement tout fluide par macrolots				5 000,00 €							
Réseau Eclairage gic/candélabre				210,00 €							
Chaussée neuve	750			100,00 €	7 500,00 €	2 474,00 €	2 012,50 €	4 355,48 €	3 966,52 €		
Chaussée réhabilitée				60,00 €						44 749,82 €	30 720,18 €
Hot central franchissable en pavés qualitatifs	130			130,00 €		16 900,00 €	5 055,24 €	4 607,80 €		10 223,63 €	5 516,37 €
Bordure de voirie type T2	50			32,00 €		1 600,00 €	514,57 €	483,51 €		354,66 €	645,33 €
Bordure de voirie type P1	30			38,00 €		840,00 €	277,93 €	270,00 €		501,30 €	438,50 €
Pietonneur / piste cyclable en béton drainant	105			140,00 €		14 700,00 €	4 245,95 €	4 425,31 €		8 270,97 €	5 929,03 €
Espace vert - Type espace planté qualitatif				100,00 €							
Espace vert - enherbement des talus type prairie				10,00 €							
Plantation d'arbres				645,00 €							
Mobilier urbain (poubelle, banc, potelet, ...)	35			1 000,00 €	1 000,00 €	372,95 €	318,86 €	305,66 €	821,54 €		
Signalisation horizontale et verticale - Voie douce	35			11,00 €	385,00 €	124,30 €	106,42 €	108,72 €			
Signalisation horizontale et verticale - Voie circulée	60			38,00 €	3 040,00 €	1 021,98 €	932,39 €	1 483,36 €	1 240,11 €		
Sous Total : Crédit Générale G1 (dans emprise) - Amount Av. Schneider				239 785,00 €		77 409,04 €	35 650,15 €	141 059,22 €		96 705,78 €	

Création Plateau G2 - plateau traversant

Création des plateformes (frontale) G2

Réseau EP (Ø 500mm moyen)				190,00 €							
Réseau EP (Ø 600mm)				250,00 €							
Réseau EP (Ø 800mm)	40			870,00 €	34 800,00 €	11 235,82 €	9 316,83 €	20 768,82 €		14 078,00 €	
Réseau EP (Ø 1000mm)				1 000,00 €							
Réseau EP (Ø 1200mm en refoulement)	50			130,00 €	6 500,00 €	2 055,55 €	1 776,70 €	3 579,33 €	7 611,69 €		
Réseau EP (Ø 1400mm)	40			100,00 €	4 000,00 €	1 181,43 €	1 065,24 €	2 086,66 €	1 613,34 €		
Réseau EP (Ø 1600mm)	35			190,00 €	6 650,00 €	1 346,58 €	1 220,84 €	3 967,82 €	2 982,19 €		
Réseau EP (Ø 1800mm)	35			80,00 €	2 800,00 €	963,39 €	766,27 €	1 679,55 €	1 179,33 €		
Réseau EP (Ø 2000mm)	100			60,00 €	6 000,00 €	1 937,12 €	1 642,86 €	3 579,99 €	2 420,01 €		
Réseau EP (Ø 2200mm)	40			190,00 €	7 500,00 €	2 454,09 €	2 030,96 €	4 536,65 €	3 685,35 €		
Réseau EP (Ø 2400mm)	80			60,00 €	4 800,00 €	1 545,70 €	1 314,29 €	2 963,01 €	1 936,01 €		
Réseau EP (Ø 2600mm)	60			100,00 €	6 000,00 €	1 937,24 €	1 642,86 €	3 579,99 €	2 470,01 €		
Réseau EP (Ø 2800mm)	60			5 000,00 €	5 000,00 €	1 614,27 €	1 369,95 €	2 363,32 €	2 004,00 €		
Réseau EP (Ø 3000mm)	60			210,00 €	12 600,00 €	3 957,96 €	3 459,91 €	5 511,34 €	5 587,03 €		
Réseau EP (Ø 3200mm)	100			100,00 €	10 000,00 €	3 226,14 €	2 738,10 €	5 396,64 €	4 013,36 €		
Réseau EP (Ø 3400mm)	60			60,00 €	6 000,00 €	1 932,77 €	1 642,86 €	2 474,99 €	1 452,01 €		
Réseau EP (Ø 3600mm)	50			60,00 €	4 500,00 €	1 542,81 €	1 322,11 €	2 682,99 €	1 810,01 €		
Réseau EP (Ø 3800mm)	60			32,00 €	1 920,00 €	616,38 €	522,23 €	1 145,50 €	774,00 €		
Réseau EP (Ø 4000mm)	60			38,00 €	4 480,00 €	1 416,39 €	1 228,67 €	2 671,00 €	1 806,34 €		
Réseau EP (Ø 4200mm)	160			32,00 €							
Réseau EP (Ø 4400mm)	200			140,00 €	28 000,00 €	8 189,14 €	7 666,91 €	16 793,63 €	11 273,10 €		
Réseau EP (Ø 4600mm)	450			100,00 €	45 000,00 €	14 542,43 €	12 321,47 €	25 848,89 €	18 150,11 €		
Réseau EP (Ø 4800mm)	50			10,00 €	500,00 €	131,01 €	116,91 €	298,55 €	201,67 €		
Réseau EP (Ø 5000mm)	3			645,00 €	1 935,00 €	616,00 €	579,32 €	1 554,50 €	780,15 €		
Réseau EP (Ø 5200mm)	3			5 000,00 €	5 000,00 €	1 612,87 €	1 369,05 €	2 953,32 €	2 016,68 €		
Réseau EP (Ø 5400mm)	3			9 500,00 €	28 500,00 €	8 163,44 €	7 803,60 €	17 001,98 €	11 495,01 €		
Réseau EP (Ø 5600mm)	8			180,00 €	1 440,00 €	464,91 €	395,23 €	859,20 €	580,20 €		
Réseau EP (Ø 5800mm)	110			11,00 €	2 120,00 €	610,65 €	531,31 €	721,06 €	388,04 €		
Réseau EP (Ø 6000mm)	100			38,00 €	3 800,00 €	1 036,88 €	1 040,48 €	2 267,32 €	1 572,89 €		
Sous Total : Crédit Plateau G2 - plateau traversant				236 635,00 €		76 208,53 €	64 791,11 €	141 191,65 €	91 643,34 €		

Vole K (hors emprise projet) - Vole vers quartier Bormettes

Ajout des plateformes existantes - Angleterre à l'ouest

Réseau EP (Ø 500mm moyen)	120			130,00 €	22 800,00 €	5 601,87 €	6 232,68 €	18 003,78 €	9 310,84 €		
Réseau EP (Ø 800mm)	120			60,00 €	12 000,00 €	3 042,35 €	3 224,00 €	10 023,95 €	5 761,00 €		
Réseau EP (Ø 1200mm en refoulement)	120			190,00 €	16 800,00 €	4 542,35 €	4 693,02 €	10 023,95 €	5 761,00 €		
Réseau EP (Ø 1600mm)	120			2 500,00 €	5 200,00 €	1 323,14 €	1 323,14 €	1 931,56 €	1 931,56 €		
Réseau EP (Ø 2000mm)	120										

AR Prefecture

083-200027100-20251217-1232025-DE
Reçu le 22/12/2025

05/12/2025 - NAVAL GROUP - BORMETTES

A LONDE LES MAURES - TABLEAU PUP

PHASE AVANT PROJET

DETAIL CHIFFRAGE

PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS

Ouvrage / Nom	Longueur m	nombre	largeur m	Surface m ² au volume m ³	taille	Coût € HT	Possibilité de Subvention de l'Etat (en €HT)	Possibilité de Subvention de la Région (en €HT)	Possibilité de Subvention du Fond Vert (en €HT)	TOTAL SUBVENTION	Reste à charge de l'opérateur (€HT)
Réseau Gas						60,00 €					
Réseau Télécom						100,00 €					
Raccordement tout filaire par macrolots						5 000,00 €					
Réseau Eclairage y/c candélabre						210,00 €					
Chaussée neuve						100,00 €					
Chaussée réhabilitée						60,00 €					
Bordure de voirie type T2	75	10		32,00 €	320,00 €	1 613,14 €	813,62 €	718,51 €	705,81 €	129,07 €	
Bordure de voirie type P1		210		28,00 €	7 980,00 €	2 575,74 €	4 742,44 €	1 263,44 €	1 216,62 €	1 216,62 €	
Pictonner / piste cyclable en béton drainant		330		140,00 €	46 200,00 €	18 915,00 €	11 150,00 €	2 756,89 €	2 756,89 €	18 634,13 €	
Espace vert - Type espace planté qualitatif						100,00 €					
Espace vert - enherbelement des talus type prairie type prairie		30		10,00 €	300,00 €	16,80 €	6,21 €	3,00 €	3,00 €	3,00 €	121,99 €
Plantation d'arbres						645,00 €					
Mobilier urbain (poubelle, banc, potelet...)						1 000,00 €					
Signification horizontale et verticale - Voie douce	49			11,00 €	440,00 €	142,00 €	120,48 €	36,51 €	36,51 €	36,51 €	177,47 €
Signification horizontale et verticale - Voie circulaire				19,00 €							
Sous Total Voie à H (hors entreprise projet) - Voie quartier Bormettes				15 240,00 €		17 834,45 €	15 125,29 €	3 255,74 €	3 255,74 €	3 255,74 €	22 186,16 €
Voie C-4 (hors entreprise projet) - Limite Infiltration Pont Blanc											
Réseau EP (Ø 500mm moyen)						190,00 €					
Réseau EP (Ø 600mm moyen)						870,00 €					
Fossé EP	50					140,00 €	8 400,00 €	2 251,37 €	2 370,01 €	5 011,86 €	4 388,02 €
Réseau EU						130,00 €					
Réseau AEP et incende Ø160mm - secondaire						140,00 €					
Poteau incendie						2 500,00 €					
Réseau Arrosage primaire	160			80,00 €	12 800,00 €	1 182,51 €	5 500,00 €	1 012,50 €	1 012,50 €	1 012,50 €	9 167,70 €
Réseau Electrique - réseau HTA liaison transf.				60,00 €							
Réseau Electrique - réseau BT				190,00 €							
Poste de transformation				5 000,00 €							
Réseau Gaz				60,00 €							
Réseau Télécom				100,00 €							
Raccordement tout filaire par macrolots				5 000,00 €							
Réseau Eclairage y/c candélabre	80			310,00 €	12 600,00 €	8 051,64 €	3 490,00 €	1 512,51 €	1 512,51 €	1 512,51 €	3 482,01 €
Chaussée neuve				160,00 €							
Chaussée réhabilitée				60,00 €							
Bordure de voirie type T2	30			32,00 €	2 240,00 €	1 211,14 €	613,32 €	1 116,51 €	1 116,51 €	1 116,51 €	301,47 €
Bordure de voirie type P1				28,00 €							
Pictonner / piste cyclable en béton drainant. Largeur 2,00m				140,00 €							
Espace vert - Type espace planté qualitatif				100,00 €							
Espace vert - enherbelement des talus type prairie type prairie	670			10,00 €	6 700,00 €	2 163,12 €	1 834,51 €	1 597,55 €	1 597,55 €	1 597,55 €	2 119,16 €
Plantation d'arbres				645,00 €							
Mobilier urbain (poubelle, banc, potelet...)				1 000,00 €							
Signification horizontale et verticale - Voie douce				11,00 €							
Signification horizontale et verticale - Voie circulaire				19,00 €							
Sous Total Voie C-4 (hors entreprise projet) - Limite Infiltration Pont Blanc				42 740,00 €		13 788,78 €	11 702,66 €	2 501,43 €	2 501,43 €	2 501,43 €	17 234,57 €
Voie C-5 (hors entreprise projet) - Limite Infiltration Pont Blanc											
Réseau EP (Ø 500mm moyen)						190,00 €					
Réseau EP (Ø 600mm moyen)						870,00 €					
Fossé EP	50					140,00 €	8 400,00 €	2 251,37 €	2 370,01 €	5 011,86 €	4 388,02 €
Réseau EU						130,00 €					
Réseau AEP et incende Ø160mm - secondaire	160			140,00 €	22 400,00 €	2 241,51 €	5 133,21 €	1 150,28 €	1 150,28 €	1 150,28 €	2 034,77 €
Poteau incendie				3 500,00 €	2 500,00 €	80,00 €	80,00 €	68,53 €	68,53 €	68,53 €	1 003,46 €
Réseau Arrosage primaire				80,00 €							
Réseau Electrique - réseau HTA liaison transf.				60,00 €							
Réseau Electrique - réseau BT				190,00 €							
Poste de transformation				5 000,00 €							
Réseau Gaz				60,00 €							
Réseau Télécom				100,00 €							
Raccordement tout filaire par macrolots				5 000,00 €							
Réseau Eclairage y/c candélabre - voie piétonne	130	445		210,00 €	27 300,00 €	8 513,94 €	7 476,97 €	1 520,00 €	1 520,00 €	1 520,00 €	17 088,06 €
Chaussée réhabilitée				100,00 €	44 500,00 €	14 967,06 €	12 244,36 €	2 952,00 €	2 952,00 €	2 952,00 €	17 088,06 €
Bordure de voirie type T2	90			32,00 €	2 880,00 €	979,57 €	789,57 €	171,39 €	171,39 €	171,39 €	1 161,61 €
Bordure de voirie type P1	180			28,00 €	10 640,00 €	3 435,17 €	2 913,34 €	634,85 €	634,85 €	634,85 €	4 291,17 €
Pictonner / piste cyclable en béton drainant. Largeur 1,50m	570			140,00 €	79 600,00 €	25 153,74 €	21 550,07 €	4 715,97 €	4 715,97 €	4 715,97 €	42 186,15 €
Espace vert - Type espace planté qualitatif		320		100,00 €	32 000,00 €	10 331,22 €	8 761,31 €	1 959,26 €	1 959,26 €	1 959,26 €	12 906,74 €
Espace vert - enherbelement des talus type prairie type prairie	1210			10,00 €	12 100,00 €	3 395,53 €	3 311,15 €	721 56,4 €	721 56,4 €	721 56,4 €	1 889,36 €
Plantation d'arbres		18		64,00 €	11 610,00 €	3 746,33 €	3 746,33 €	692,22 €	692,22 €	692,22 €	4 687,64 €
Mobilier urbain (poubelle, banc, potelet...)		3		1 000,00 €	3 000,00 €	968,56 €	822,43 €	1 783,99 €	1 783,99 €	1 783,99 €	1 210,02 €
Signification horizontale et verticale - Voie douce		160		11,00 €	1 760,00 €	563,22 €	421,91 €	1 059,13 €	1 059,13 €	1 059,13 €	709,87 €
Signification horizontale et verticale - Voie circulaire				19,00 €							
Sous Total Voie C-5 (hors entreprise projet) - Limite Infiltration Pont Blanc				276 590,00 €		89 298,16 €	75 733,22 €	165 011,88 €	165 011,88 €	165 011,88 €	311 538,62 €
Voie Q-H - Pictonnier entre J1 et Z											
Réseau EP (Ø 500mm moyen)						190,00 €					
Réseau EP (Calor 500 x 1000 mm)						920,00 €	64 400,00 €	20 791,79 €	12 561,89 €	12 561,89 €	25 973,81 €
Fossé EP	70					140,00 €					
Réseau EU						130,00 €					
Réseau AEP et incende						190,00 €					
Poteau incendie						2 500,00 €					
Réseau Arrosage primaire						80,00 €					
Réseau Electrique - réseau HTA liaison transf.						60,00 €					
Réseau Electrique - réseau BT						190,00 €					
Poste de transformation						5 000,00 €					
Réseau Gaz						60,00 €					
Réseau Télécom						100,00 €					
Raccordement tout filaire par macrolots						5 000,00 €					
Réseau Eclairage y/c candélabre - voie piétonne	170					180,00 €	30 600,00 €	8 078,11 €	8 378,60 €	8 378,60 €	19 257,93 €
Chaussée neuve						100,00 €					
Chaussée réhabilitée						60,00 €					
Bordure de voirie type T2						32,00 €					
Bordure de voirie type P1	340	340		28,00 €	19 040,00 €	6 741,34 €	5 215,35 €	1 160,00 €	1 160,00 €	1 160,00 €	7 679,51 €
Pictonner / piste cyclable en béton drainant		270		140,00 €	37 800,00 €	12 203,88 €	10 916,00 €	2 256,00 €	2 256,00 €	2 256,00 €	15 246,07 €
Espace vert - Type espace planté qualitatif		200		100,00 €	20 000,00 €	5 657,00 €	5 476,13 €	1 133,23 €	1 133,23 €	1 133,23 €	8 056,71 €
Espace vert - enherbelement des talus type prairie type prairie	200			10,00 €	2 000,00 €	645,71 €	547,62 €	1 191,33 €	1 191,33 €	1 191,33 €	806,67 €
Plantation d'arbres	11			645,00 €	7 095,00 €	2 290,65 €	1 542,68 €	1 223,43 €	1 223,43 €	1 223,43 €	2 861,67 €
Mobilier urbain (poubelle, banc, potelet...)	3			1 000,00 €	3 000,00 €	922,85 €	747,91 €	595,66 €	595,66 €	595,66 €	403,34 €
Signification horizontale et verticale - Voie douce	150			11,00 €	1 650,00 €	532,71 €	451,79 €	354,50 €	354,50 €	354,50 €	605,00 €
Signification horizontale et verticale - Voie circulaire				19,00 €							
Sous Total Voie Q-H (hors entreprise projet) - Pictonnier entre J1 et Z				254 710,00 €		49 948,73 €	42 361,21 €	82 305,94 €	82 305,94 €	82 305,94 €	67 400,00 €
Voie S-F (hors entreprise projet) - Platiniennier du Carrubier											
Réseau EP (Ø 500mm moyen)						190,00 €					
Réseau EP (Ø 600mm moyen)						870,00 €					
Réseau EU						130,00 €					
Réseau AEP et incende						190,00 €					
Poteau incendie						2 500,00 €					
Réseau Arrosage primaire						80,00 €					
Réseau Electrique - réseau HTA liaison transf.						60,00 €					
Réseau Electrique - réseau BT						190,00 €					
Poste de transformation						5 000,00 €					
Réseau Gaz						60,00 €					
Réseau Télécom						100,00 €					
Raccordement tout filaire par macrolots						5 000,00 €					
Réseau Eclairage y/c candélabre - voie piétonne						37,00 €					
Chaussée neuve						28,00 €	5 600,00 €	1 907,98 €	1 533,32 €	1 533	

AR Prefecture

083-200027100-20251217-12332025-DE

Reçu le 22/12/2025

05/12/2025 - NAVAL GROUP - BORMETTES - LA LONDE LES MAURES - TABLEAU PUP

DETAIL CHIFFRAGE

PHASE AVANT PROJET

PROGRAMME DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS

Ouvrage / Nom	Longueur m ¹	nombre	largeur m	Surface m ² ou volume m ³	ratio	Coût € HT	Possibilité de Subvention de l'Etat (ex CHI)	Possibilité de Subvention de la Région (ex CHI)	Possibilité de Subvention du Fonds Vert (ex CHI)	TOTAL SUBVENTION	Reste à charge de l'opération (CHI)
Réseaux EP [cadre 500 x 1000 mm]						920,00 €					
Fossé EP	210		140,00			29 400,00 €	1 091 95 €	6 950,00 €		17 581,45 €	11 828,55 €
Réseau EU			130,00			190,00 €					
Réseau AEP et Gazière			190,00			190,00 €					
Poste de transformation			2 000,00			2 000,00 €					
Réseau Arrêtage primaire	160		80,00			12 800,00 €	4 132,51 €	9 524,27 €		7 637,85 €	9 185,95 €
Réseau Électricité - réseau HTA liaison transfo			60,00			190,00 €					
Réseau Électricité - réseau BT			5 000,00			5 000,00 €					
Poste de transformation			60,00 €			60,00 €					
Réseau Gaz			100,00			100,00 €					
Réseau Télécom			5 000,00			5 000,00 €					
Raccordement tous fluides par macrolots			5 000,00 €								
Réseau Eclairage y/c candélabre - voie piétonne	300		180,00			54 000,00 €	17 416,11 €	18 326,24 €		32 233,95 €	71 795,32 €
Chaussée neuve			190,00			190,00 €					
Chaussée réhabilité			60,00			60,00 €					
Bordure de voirie type T2			32,00			32,00 €					
Bordure de voirie type P1	400		28,00			11 200,00 €	3 015,95 €	9 056,58 €		6 642,54 €	13 833,88 €
Pietonnier / piste cyclable en béton drainant		500	140,00			70 000,00 €	22 595,77 €	18 086,71 €		41 765,59 €	76 221,50 €
Espace vert - Type espace planté qualitatif		80	100,00			8 000,00 €	2 762,73 €	2 380,58 €		8 778,11 €	10 600,84 €
Espace vert - enherbement des talus type prairie type prairie			1600			16 000,00 €	3 465,60 €	4 386,97 €		9 548,65 €	9 453,37 €
Plantation d'arbres			14			65,00 €	9 030,00 €	2 915,17 €	1 472,51 €	5 387,00 €	15 442,13 €
Mobilier urbain (bancs, potelets...)			1 000,00			1 000,00 €	3 000,00 €	368,56 €	801,81 €	1 782,09 €	1 018,81 €
Signalisation horizontale et verticale - Voie douce	300		11,00			3 300,00 €	1 145,12 €	901,57 €		7 568,99 €	1 531,81 €
Signalisation horizontale et verticale - Voie circulaire			19,00			19,00 €					
Sous Total Vole S+P (dans emprise projet) + Pietonnier du Carrérou						216 730,00 €	69 972,12 €	59 342,93 €		129 315,00 €	97 415,94 €
Aménagement d'un accès au poste de transformation prévu depuis le domaine public - lot A2											
Réseaux (P) [cadre 500 x 1000 mm]	40		870,00			34 800,00 €	11 235,32 €	3 528,60 €		20 761,32 €	14 016,08 €
Réseau Électricité - réseau HTA liaison transfo	90		60,00			5 400,00 €	1 474,84 €	1 474,84 €		3 221,37 €	2 179,01 €
Réseau Électricité - réseau BT	45		190,00			8 550,00 €	2 780,16 €	2 181,09 €		5 101,48 €	5 446,52 €
Fourreau vide	75		80,00			6 000,00 €	1 831,27 €	1 642,86 €		3 279,99 €	2 479,10 €
Bordure de voirie type P1	30		28,00			840,00 €	2 372,39 €	239,60 €		501,91 €	130,80 €
Pietonnier / piste cyclable en béton drainant		130	140,00			18 200,00 €	5 275,48 €	4 053,35 €		10 859,20 €	7 340,71 €
Second point de raccordement au réseau Télécom - pour sécurité											
Réseau Télécom	10		200,00			1 000,00 €	322,85 €	278,81 €		784,00 €	831,34 €
Sous Total Aménagements spécifiques au lot "NAVAL" - à prévoir dans le cadre du PUP (Financement 100% NAVAL sous maîtrise d'ouvrage collectivité)						74 790,00 €	24 146,24 €	20 478,20 €		44 624,52 €	50 165,46 €
Frais concessionnaires											
TELECOM - Frais d'étude		1	5 000,00			5 000,00 €	1 618,74 €	1 340,25 €		2 983,52 €	2 016,58 €
TELECOM - Frais de raccordement ligne primaire		1	30 000,00			30 000,00 €	8 645,62 €	8 254,31 €		17 800,00 €	12 100,00 €
ELECTRICITE - Etude exploratoire		1	3 000,00			3 000,00 €				931,83 €	931,83 €
ELECTRICITE - Extension réseau HTA dans zone de projet (câble dans tranchée)	1300		120,00			162 000,00 €	52 362,33 €	44 116,78 €		98 343,18 €	95 340,38 €
ELECTRICITE - mise en œuvre de poste de transformation		2	20 000,00			40 000,00 €	12 014,10 €	11 912,62 €		21 065,51 €	16 113,41 €
ELECTRICITE - renforcement du poste source			400 000,00								
AEP - Raccordement au réseau existant		1	20 000,00			20 000,00 €	6 459,08 €	5 476,72 €		11 933,23 €	8 066,71 €
AEP - Conduite de raccordement au réseau existant (réseau principal)	200		350,00			70 000,00 €	22 595,77 €	15 169,13 €		41 766,59 €	38 233,50 €
GAZ - Raccordement au réseau existant et déroulage du réseau		1	35 000,00			35 000,00 €	11 299,83 €	9 583,16 €		20 882,22 €	14 110,79 €
EU - Crédit d'une station de relevage des eaux usées en amont du nouveau bras du maréchane		3	570 000,00			570 000,00 €	167 825,03 €	142 381,12 €		310 263,44 €	109 731,56 €
(U) - Crédit d'un réseau de renouvellement en sortie du poste de relevage et de renouvellement	420		140,00			58 800,00 €	18 923,81 €	16 100,05 €		15 681,59 €	25 710,14 €
(U) - Crédit d'un réseau de renouvellement en sortie du poste de relevage et de renouvellement	110		900,00			99 000,00 €	31 962,56 €	27 307,73 €		59 669,77 €	39 710,73 €
Sous Total Frais concessionnaires						1 043 800,00 €	335 701,48 €	285 529,50 €		621 332,60 €	421 903,04 €
Frais annexes - GESTION DES EAUX USÉES											
EU - STEP - Sécurisation de la capacité du process épuration		1	1 700 000,00			1 700 000,00 €					1 700 000,00 €
		1	380 000,00			380 000,00 €					380 000,00 €
Sous Total Frais annexes - GESTION DES EAUX USÉES						2 080 000,00 €				2 080 000,00 €	

Frais annexes - GESTION DES EAUX USÉES

EU - STEP - Sécurisation de la capacité du process épuration

EU - STEP - Sécurisation de la capacité du process épuration

EU - STEP - Sécurisation de la capacité du process épuration

EU - STEP - Sécurisation de la capacité du process épuration

EU - STEP - Sécurisation de la capacité du process épuration

EU - STEP - Sécurisation de la capacité du process épuration

EU - STEP - Sécurisation de la capacité du process épuration

EU - STEP - Sécurisation de la capacité du process épuration

EU - STEP - Sécurisation de la capacité du process épuration

EU - STEP - Sécurisation de la capacité du process épuration

EU - STEP - Sécurisation de la capacité du process épuration

EU - STEP - Sécurisation de la capacité du process épuration

EU - STEP - Sécurisation de la capacité du process épuration

EU - STEP - Sécurisation de la capacité du process épuration

EU - STEP - Sécurisation de la capacité du process épuration

EU - STEP - Sécurisation de la capacité du process épuration

EU - STEP - Sécurisation de la capacité du process épuration

EU - STEP - Sécurisation de la capacité du process épuration

EU - STEP - Sécurisation de la capacité du process épuration

EU - STEP - Sécurisation de la capacité du process épuration

EU - STEP - Sécurisation de la capacité du process épuration

EU - STEP - Sécurisation de la capacité du process épuration

EU - STEP - Sécurisation de la capacité du process épuration

EU - STEP - Sécurisation de la capacité du process épuration

EU - STEP - Sécurisation de la capacité du process épuration

EU - STEP - Sécurisation de la capacité du process épuration

EU - STEP - Sécurisation de la capacité du process épuration

EU - STEP - Sécurisation de la capacité du process épuration

EU - STEP - Sécurisation de la capacité du process épuration

EU - STEP - Sécurisation de la capacité du process épuration

EU - STEP - Sécurisation de la capacité du process épuration

EU - STEP - Sécurisation de la capacité du process épuration

EU - STEP - Sécurisation de la capacité du process épuration

EU - STEP - Sécurisation de la capacité du process épuration

EU - STEP - Sécurisation de la capacité du process épuration

EU - STEP - Sécurisation de la capacité du process épuration

EU - STEP - Sécurisation de la capacité du process épuration

EU - STEP - Sécurisation de la capacité du process épuration

EU - STEP - Sécurisation de la capacité du process épuration

EU - STEP - Sécurisation de la capacité du process épuration

EU - STEP - Sécurisation de la capacité du process épuration

EU - STEP - Sécurisation de la capacité du process épuration

EU - STEP - Sécurisation de la capacité du process épuration

EU - STEP - Sécurisation de la capacité du process épuration

EU - STEP - Sécurisation de la capacité du process épuration

EU - STEP - Sécurisation de la capacité du process épuration

EU - STEP - Sécurisation de la capacité du process épuration

EU - STEP - Sécurisation de la capacité du process épuration

EU - STEP - Sécurisation de la capacité du process épuration

EU - STEP - Sécurisation de la capacité du process épuration

EU - STEP - Sécurisation de la capacité du process épuration

EU - STEP - Sécurisation de la capacité du process épuration

EU - STEP - Sécurisation de la capacité du process épuration

EU - STEP - Sécurisation de la capacité du process épuration

EU - STEP - Sécurisation de la capacité du process épuration

EU - STEP - Sécurisation de la capacité du process épuration

EU - STEP - Sécurisation de la capacité du process épuration

EU - STEP - Sécurisation de la capacité du process épuration

EU - STEP - Sécurisation de la capacité du process épuration

EU - STEP - Sécurisation de la capacité du process épuration

EU - STEP - Sécurisation de la capacité du process épuration

EU - STEP - Sécurisation de la capacité du process épuration

EU - STEP - Sécurisation de la capacité du process épuration

EU - STEP - Sécurisation de la capacité du process épuration

EU - STEP - Sécurisation de la capacité du process épuration

EU - STEP - Sécurisation de la capacité du process épuration

EU - STEP - Sécurisation de la capacité du process épuration

EU - STEP - Sécurisation de la capacité du process épuration

EU - STEP - Sécurisation de la capacité du process épuration

EU - STEP - Sécurisation de la capacité du process épuration

EU - STEP - Sécurisation de la capacité du process épuration

EU - STEP - Sécurisation de la capacité du process épuration

EU - STEP - Sécurisation de la capacité du process épuration

EU - STEP - Sécurisation de la capacité du process épuration

EU - STEP - Sécurisation de la capacité du process épuration

EU - STEP - Sécurisation de la capacité du process épuration

EU - STEP - Sécurisation de la capacité du process épuration

EU - STEP - Sécurisation de la capacité du process épuration

EU - STEP - Sécurisation de la capacité du process épuration

EU - STEP - Sécurisation de la capacité du process épuration

EU - STEP - Sécurisation de la capacité du process épuration

EU - STEP - Sécurisation de la capacité du process épuration

EU - STEP - Sécurisation de la capacité du process épuration

EU - STEP - Sécurisation de la capacité du process épuration

EU - STEP - Sécurisation de la capacité du process épuration

EU - STEP - Sécurisation de la capacité du process épuration

EU - STEP - Sécurisation de la capacité du process épuration

EU - STEP - Sécurisation de la capacité du process épuration

EU - STEP - Sécurisation de la capacité du process épuration

EU - STEP - Sécurisation de la capacité du process épuration

DETAIL CHIFFRAGE

PROGRAMME DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS											
Ouvrage / Nom	Longueur m	Nombre	largeur m	Surface m ² (en volume mm)	ratio	Coût € HT	Possibilité de Subvention de l'Etat (en €HT)	Possibilité de Subvention de la Région (en €HT)	Facture de Subvention du Fonds Vert (en €HT)	TOTAL SUBVENTION	Rapport de charge de l'opérateur (GHT)
Aménagements relatifs au Carrubier											
EP - Travaux de confortement et d'amélioration de gestion des ruisseaux Carrubier (Zone amont Bormettes)	1					1 897 582,00 €	1 897 582,00 €	612 641,38 €	519 577,72 €	1 132 219,46 €	763 362,54 €
EP - Travaux de confortement et d'amélioration de gestion des ruisseaux Carrubier (Bigue Nord)	1					1 049 000,00 €	1 049 000,00 €	324 873,34 €	187 127,33 €	625 000,00 €	421 999,14 €
EP - Canal béton EP suivant étude ACRIN (largeur 4,00m x 2,00m) - Tronçon F-T (Hors emprise NAVAL)	15					1 550,00 €	23 250,00 €	8 306,35 €	5 360,09 €	11 872,45 €	9 377,55 €
EP - Canal béton EP suivant étude ACRIN (largeur 4,00m x 2,00m) - Tronçon F-T (Hors emprise NAVAL)	90					1 550,00 €	139 500,00 €	49 148,32 €	38 196,55 €	81 234,87 €	56 265,33 €
EP - Canal béton EP suivant étude ACRIN - Tronçon S-F (Hors emprise NAVAL)	230					1 550,00 €	358 500,00 €	125 081,81 €	37 613,14 €	213 763,84 €	143 789,17 €
EP - Canal béton EP suivant étude ACRIN - Tronçon S-F (Hors emprise NAVAL)	85					1 550,00 €	131 750,00 €	42 186,11 €	16 071,52 €	76 110,32 €	53 113,36 €
Sous Total: Aménagements relatifs au Carrubier						3 597 582,00 €	1 161 493,16 €	485 055,43 €	2 146 548,79 €	1 493 033,71 €	
Générale du pont blanc											
Prestations générales Prestations générales (étude exécution, installation générale, signalisation de chantier, DOF, ...)											
Préparation du terrain (démolition de murlet, tronçot, abattage d'arbre, dépose de panneau...)											
Mur de soutènement hauteur moyenne 1,50 m visible											
Remplis											
Réseau EP 10 500mm moyen											
Réseau EP (10 600mm moyen)											
Réseau EP (Cadre 250 x 175 cm estimé)	15					2 500,00 €	37 500,00 €				
Têtes d'ouvrage EP	2					5 000,00 €	10 000,00 €				
Fossé EP à rebordier et à débord	80					14 000,00 €	117 000,00 €				
Réseau Eau											
Réseau AFM incendie											
Poteau AFM incendie											
Réseau Arrosage primaire											
Réseau Électricité - réseau HTA liaison transf											
Réseau Ecodraine - réseau RT											
Poste de transformation											
Réseau Gaz											
Réseaux Télécum											
Recouvrement tous fluides par macrolots											
Réseau Echafaudage/candélabre	85					5 000,00 €					
Chaussée neuve	400					210,00 €	17 850,00 €				
Chaussée d'habilité	550					120,00 €	48 000,00 €				
Bordure de voirie type I2	100					60,00 €	33 000,00 €				
Bordure de voirie type T2	220					35,00 €	3 500,00 €				
Bordure de voirie type P1	50					30,00 €	6 600,00 €				
Pietonnier / en bâtière drainant						25,00 €	1 250,00 €				
Espace vert - Type espaces plantés qualitatif						150,00 €	15 000,00 €				
Espace vert - enherbement des talus type prairie						100,00 €	10 000,00 €				
Plantation d'arbres	4					1 500,00 €	6 000,00 €				
Mobilier urbain (poubelle, banc, potelet, ...)						600,00 €	600,00 €				
Signalisation horizontale et verticale - Voie circulaire	700					19,00 €	13 300,00 €				
Sous Total: Générale du pont blanc						564 800,00 €					
Sous total tourne à gauche du pont blanc (hypothèse 2) - à compléter (non pris en compte dans les calculs de ratios)											
Viale H-M complément - Aire de retournement bus											
Générale du pont tourne à droite (hypothèse 2) - à compléter (non pris en compte dans les calculs de ratios)											
Réseau EP (Ø 500mm moyen)						190,00 €					
Réseau EP (Ø 600mm moyen)						870,00 €					
Réseau EP (Cadre 400 x 1000 mm)						870,00 €					
Réseau EP (Cadre 500 x 1000 mm)	15					920,00 €	32 200,00 €	10 887,99 €	8 815,70 €	29 312,99 €	12 992,41 €
Têtes d'ouvrage EP	7					5 000,00 €	10 000,00 €	3 729,94 €	2 738,10 €	9 366,54 €	4 013,36 €
Fossé EP à rebordier et à débord											
Réseau AFM incendie											
Poteau incendie											
Réseau Arrosage primaire											
Réseau Électricité - réseau HTA liaison transf											
Réseau Électricité - réseau RT											
Poste de transformation											
AR Prefecture											
Réfection de la chaussée et des talus											
083-20027100-2028012025CONV-CC	40										
Reçu le 05/01/2026	400										
Chaussée réhabilitée											
Bordure de voirie type I2											
Bordure de voirie type T2	150					35,00 €					
Pietonnier / en bâtière drainant	50					30,00 €	4 500,00 €	1 452,84 €	1 232,15 €	2 668,99 €	1 815,01 €
Espace vert - Type espaces plantés qualitatif						10,00 €					
Espace vert - enherbement des talus type prairie type prairie						1 500,00 €	600,00 €	193,71 €	162,94 €	765,93 €	564,17 €
Plantation d'arbres						600,00 €					
Mobilier urbain (poubelle, banc, potelet, ...)	100					19,00 €	1 900,00 €	618,64 €	510,24 €	1 132,66 €	763,34 €
Signalisation horizontale et verticale - Voie circulaire											
Sous Total: Viale H-M complément - Aire de retournement bus						114 850,00 €	37 079,79 €	21 447,13 €	16 326,90 €	44 172,10 €	
Viale W-V Amont Schneider - Sécurisation du chaumissement doux et de la voie											
Sécurisation de la voirie et des talus - Bâtière + 210 m envoies											
Réseau EP (Ø 500mm moyen)						190,00 €					
Réseau EP (Ø 600mm moyen)						870,00 €					
Réseau EP (Cadre 400 x 1000 mm)						870,00 €					
Réseau EP (Cadre 500 x 1000 mm)						920,00 €					
Têtes d'ouvrage EP						5 000,00 €					
Fossé EP à rebordier et à débord						140,00 €					
Réseau AFM incendie						130,00 €					
Poteau incendie						130,00 €					
Réseau Arrosage au marasme						2 500,00 €					
Réseau Électricité - réseau HTA liaison transf						60,00 €					
Réseau Électricité - réseau RT						190,00 €					
Poste de transformation						5 000,00 €					
Réseau Gaz						60,00 €					
Réseau Télécom						100,00 €					
Raccordement tous fluides par macrolots						5 000,00 €					
Réseau Echafaudage/candélabre	710					210,00 €	44 100,00 €	11 317,26 €	12 075,04 €	26 110,50 €	
Chaussée neuve						120,00 €					
Chaussée réhabilitée						60,00 €					
Bordure de voirie type I2						35,00 €					
Bordure de voirie type T2						30,00 €					
Bordure de voirie type P1						25,00 €					
Pietonnier / en bâtière drainant						100,00 €					
Espace vert - Type espaces plantés qualitatif						100,00 €					
Espace vert - enherbement des talus type prairie type prairie						1 500,00 €					
Plantation d'arbres						2 100,00 €	2 100,00 €	611,09 €	509,00 €	1 253,09 €	1 253,22 €
Mobilier urbain (poubelle, banc, potelet, ...)	200					19,00 €	3 800,00 €	1 075,84 €	1 070,88 €	3 146,66 €	3 146,78 €
Signalisation horizontale et verticale - Voie circulaire											
Sous Total: Viale W-V Amont Schneider - Sécurisation du chaumissement doux et de la voie						50 000,00 €	16 147,69 €	13 605,53 €	10 143,77 €	36 146,78 €	

AR Prefecture

083-200027100-20251217-1232025-DE

Reçu le 22/12/2025

05/12/2025 - NAVAL GROUP - BORMETTES - LA LONDE LES MAURES - TABLEAU PUP

PHASE AVANT PROJET

DETAIL CHIFFRAGE

PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS

Ouvrage / Nom	longueur m	nombre	largeur m	Surface en m ² ou volume m ³	ratio	Coût € HT	Parcellaire de Subvention de l'Etat (en € HT)	Parcellaire de Subvention de la Région (en € HT)	Parcellaire de Subvention du Fond Vert (en € HT)	TOTAL SUBVENTION	Reste à charge de l'opération (€ HT)
Aménagement lot 12 : "agrandissement parking du port"											
Réseau EP (Ø 500mm moyen)					190,00	16 350,00 €	5 234,09 €	4 422,04 €		9 636,13 €	6533,87 €
Réseau EP (Ø 600mm moyen)					870,00						
Réseau EP (Cadre 400 x 1000 mm)					870,00						
Réseau EP (Cadre 500 x 1000 mm)					920,00						
Têtes d'ouvrage EP					5 000,00						
Fossé EP à reprofilier et à dévoyer					140,00						
Réseau EU					130,00						
Réseaux ACP et incendie					190,00						
Poteau Incendie					2 500,00						
Réseau Arrimage primaire					80,00						
Réseaux Électricité : réseaux HTA liaison transfert					60,00						
Réseaux Électricité : réseaux BT					190,00						
Poste de transformation					5 000,00						
Réseaux Gaz					60,00						
Réseau Télécom					100,00						
Raccordement réseaux fluides par macrolots					5 000,00						
Réseaux Eclairage via candelabre	250				57 500,00	16 480,00 €	14 175,05 €		51 324,89 €	71 175,12 €	
Chaussée neuve	1350				162 000,00	42 600,00 €	34 037,15 €	34 037,15 €	56 559,42 €	65 340,38 €	
Chaussée réhabilitée					60,00						
Bordure de voirie type I2					35,00						
Bordure de voirie type T2	250				30,00	7 500,00	2 075,00	2 075,00		4 475,00 €	3 075,02 €
Bordure de voirie type P1					25,00						
Pietonnier / en bâti drainant					100,00						
Aménagement quai bus					5 000,00						
Espace vert : Type espace planifié qualitatif					100,00						
Espace vert : enherbement des talus type prairie type prairie					10,00						
Plantation d'arbres					1 500,00						
Mateliers urbains (poubelle, banc, potelet...)					600,00						
Signalisation Horizontale : Voie circulée	250				19,00	4 750,00	1 583,55	1 583,55		2 614,16 €	1 915,84 €
Sous Total Aménagement lot 12 : "agrandissement parking du port"					242 900,00	66 423,31	16 350,00	16 350,00	56 559,42	144 929,76 €	37 379,24 €
Aménagement lot 13 : "aménagement parking schneider (27 pi env.)"											
Réseau EP (Ø 500mm moyen)					190,00	9 500,00	1 067,18	2 600,00		5 662,31 €	1 812,69 €
Réseau EP (Ø 600mm moyen)					870,00						
Réseau EP (Cadre 400 x 1000 mm)					870,00						
Réseau EP (Cadre 500 x 1000 mm)					920,00						
Têtes d'ouvrage EP					5 000,00						
Fossé EP à reprofilier et à dévoyer					140,00						
Réseau EU					130,00						
Réseaux ACP et incendie					190,00						
Poteau incendie					2 500,00						
Réseau Arrimage primaire					80,00						
Réseau Électricité : réseaux HTA liaison transfert					60,00						
Réseaux Électricité : réseaux BT					190,00						
Poste de transformation					5 000,00						
Réseaux Gaz					60,00						
Réseau Télécom					100,00						
Raccordement réseaux fluides par macrolots					5 000,00						
Réseaux Eclairage via candelabre	100				21 000,00	5 276,00	1 290,00	1 290,00		12 525,95 €	8 470,05 €
Chaussée neuve	300				36 000,00	8 522,94	2 057,00	2 057,00		21 429,92 €	14 520,08 €
Chaussée réhabilitée					60,00						
Bordure de voirie type I2					35,00						
Bordure de voirie type T2	200				30,00	6 000,00	1 037,12	1 037,12		3 579,99 €	2 100,03 €
Bordure de voirie type P1	100				25,00	2 500,00	867,13	867,13		1 291,56 €	1 000,00 €
Piétonnier / en bâti drainant	350				100,00	35 000,00	11 299,49	11 299,49		20 887,15 €	14 116,75 €
Aménagement quai bus					5 000,00						
Espace vert : Type espace planifié qualitatif					100,00						
Espace vert : enherbement des talus type prairie type prairie					10,00						
Plantation d'arbres					1 500,00						
Mateliers urbains (poubelle, banc, potelet...)					600,00						
Signification Horizontale : Voie Entrée	250				19,00	4 750,00	1 219,50	1 219,50		2 765,21 €	49186,78 €
Sous Total Aménagement lot 13 : "aménagement parking schneider (27 pi env.)"					121 950,00	39 372,03	11 299,49	11 299,49	7 000 000 €	7 000 000 €	9 163 767,00 €

AR Prefecture

TOTAL PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS (en € HT)

16 163 767,00 €

3 500 000 €

3 500 000 €

7 000 000 €

9 163 767,00 €

083-200027100-20260105-1232025CONV-CC

Reçu le 05/01/2026

05/12/2025 - NAVAL GROUP - BORMETTES - LA LONDE LES MAURRES - TABLEAU PUP

CHIFFRAGE - SYNTHÈSE

TVA : FCTVA :

TVA :

FCTVA :

16.12.25

PROGRAMME D'EQUIPEMENT PUBLIC	DANS PERIMETRE PUP	HORS PERIMETRE PUP	COUT DES TRAVAUX (HT)	COUT DES TRAVAUX HTFC TVA 20%*	FCTVA [H.404]	SUBVENTION POTENTIELLE	Cout net restant à charge après FCTVA et subventions (en €)
	Prestations générales études et divers						
Prestations générales travaux	2 255 400 €		2 255 400 €	2 718 480 €	445 939 €	418 656 €	1 853 884 €
Préparation du Terrain	336 000 €		336 000 €	403 200 €	66 141 €	92 000 €	245 059 €
Voie A-B (av Schneider)	73 750 €		73 750 €	88 500 €	14 518 €	20 194 €	53 789 €
Voie B-D (av Schneider)	584 880 €		584 880 €	701 856 €	115 132 €	348 977 €	237 447 €
Voie E-F (fossé EP et arrasage) / fossé entre lot 5 et 6)	546 246 €		546 246 €	655 495 €	107 527 €	325 925 €	222 042 €
AN - Préfere (fossé EP + réseau EP et arrasage)	120 570 €		120 570 €	144 684 €	23 734 €	71 940 €	49 010 €
AN - Préfere (fossé EP + réseau EP et arrasage) / M Arces dévéloppement	298 395 €		298 395 €	358 074 €	56 738 €	178 042 €	121 294 €
Ref 0-2-200002-110-0-20261	114 850 €		114 850 €	137 820 €	22 608 €	68 527 €	46 605 €
Voie H-M- Aire de retournement bus	174 070 €		174 070 €	208 864 €	34 265 €	103 861 €	70 757 €
Ref 0-1-0-70117-0-2026	126 260 €		126 260 €	151 512 €	24 854 €	75 335 €	51 323 €
Voie I-J-2 (pétrolier, eau) / Lot 2 et 3)	24 465 €		24 465 €	29 558 €	4 816 €	14 597 €	9 945 €
Voie F-T (hors emprise projet) - Hors Carrubier	192 820 €		192 820 €	193 384 €	37 956 €	115 049 €	78 379 €
Voie M-U (Fossé EP le long du canal PAPI)	164 710 €		164 710 €	197 632 €	32 423 €	98 277 €	66 953 €
Création Giratoire G1 (hors entreprise) - Amont Av. Schneider	134 595 €		134 595 €	161 514 €	26 495 €	80 308 €	54 711 €
Création Giratoire G1 (dans emprise) - Amont Av. Schneider	239 765 €		239 765 €	287 718 €	47 197 €	143 059 €	97 462 €
Création Plateau G2 - plateau traversant	236 635 €		236 635 €	283 962 €	46 581 €	141 192 €	96 189 €
Voie J-K (hors emprise projet) - Voie vers quartier Bormettes	213 080 €		213 080 €	255 696 €	41 944 €	127 137 €	86 614 €
Voie J-K (dans emprise projet) - Voie vers quartier Bormettes	55 240 €		55 240 €	66 288 €	10 874 €	32 960 €	22 454 €
Voie C-L (hors emprise projet) - Limite lotissement Pont Blanc	42 740 €		42 740 €	51 288 €	8 413 €	25 501 €	17 373 €
Voie C-L (dans emprise projet) - Limite lotissement Pont Blanc	276 590 €		276 590 €	331 908 €	54 446 €	165 031 €	117 430 €
Voie Q-R - Piétonnier entre lots 1 et 2	154 710 €		154 710 €	185 632 €	30 454 €	92 310 €	62 888 €
Voie S-F (hors emprise projet) - Piétonnier du Carrubier	105 345 €		105 345 €	126 414 €	20 737 €	62 856 €	42 821 €
Voie S-F (dans emprise projet) - Piétonnier du Carrubier	216 730 €		216 730 €	260 076 €	42 663 €	129 315 €	88 098 €
Amenagements spécifiques au lot "NAVAL" à prévoir dans le cadre du PUP (Financement 100% Naval sous maîtrise d'ouvrage collectivité)	74 790,00 €		74 790 €	89 748 €	14 722 €	44 625 €	30 401 €
Frais concessionnaires Hors sécurisation capacité STEP	1 042 800 €		1 042 800 €	1 251 360 €	205 273 €	621 233 €	424 854 €
Voie T-U (hors emprise projet) - Renforcement front de mer ZONE DPM	380 255 €		380 255 €	456 306 €	74 852 €	226 885 €	154 569 €
Voie T-U (dans emprise projet) - PARC FRONT DE MER	1 310 844 €		1 310 844 €	1 573 013 €	258 037 €	782 134 €	532 842 €
Frais annexes - GESTION DES EAUX USEES	2 080 000 €		2 080 000 €	2 496 000 €	409 444 €	2 086 556 €	2 086 556 €
Aménagements relatifs au Carrubier	271 250 €		3 326 332 €	3 597 582 €	4 317 098 €	708 177 €	1 462 373 €
Voie V-W Amont Schneider - Sécurisation du cheminement doux et de la voie	564 800 €		564 800 €	677 760 €	111 180 €	566 580 €	566 580 €
Aménagement lot 12 - agrandissement parking du port	50 000 €		50 000 €	60 000 €	9 842 €	29 833 €	20 324 €
Aménagement lot 13 - aménagement parking schneider (27 pl env.)¹⁴	242 900 €		242 900 €	291 480 €	47 814 €	144 930 €	98 736 €
Aménagement lot 13 - aménagement parking schneider (27 pl env.)¹⁴	121 950 €		121 950 €	146 340 €	24 006 €	72 763 €	49 571 €
Sous Total PROGRAMME D'EQUIPEMENT PUBLIC	8 877 305,00 €		7 286 452,00 €	16 163 767,00 €	3 181 805,21 €	7 000 000,00 €	9 214 715,19 €

AR Prefecture

GSJ-200027100-20251217-1232025-DE

Reçu le 22/12/2025

05/12/2025 - NAVAL GROUP - BORMETTES - LA LONDE LES MAURES - TABLEAU PUP

RATIOS - PUP

Détermination du Ratio pour la part "réseaux"

Détermination du Ratio pour la part "réseaux" - Hors assainissement

Numéro de lot	Destination	Superficie de lot (m²) Cellules automatiques	Surface de plancher (m²) Suivant dossier DAE voir mail NAVAL du 30/08/2024	Ratio par surface de plancher (%)	Pondération des consommations en fluides en fonction de la destination	Surface de plancher pondérée en fonction de la destination (m²)	Ratio = Surface de plancher & destination (%)	Part lots NAVAL (4, 5, 6a et 6b)	Part Lot 1 Logements	Part Lot 2 Complexe sportifs	Part Lot 3 Hôtel	Part Collectivité
1	Logements	11621	1 600	1,00	1,00	1 600	7%		7%			
2	Complexe sportif	9915	2 750	0,30	0,30	825	4%		4%			
3	Hôtel	4691	870	1,00	1,00	870	4%		4%			
4	NAVAL - Stationnement payant	2060	-	-	-	-	-					
5	NAVAL - Restaurant	3892	995	1,00	995	5%	5%					
6a	NAVAL - Activité Economique	71912	13 402	0,80	10 222	50%	50%					
6b	NAVAL - Réserve foncière	21959	8 000	0,80	6 400	30%	30%					
7	Zone de biodiversité	11904	-	-	-	-	0%					
8	Zone de biodiversité	13354	-	-	-	-	0%					
9	Voirie	25545	-	-	-	-	-					
10	Zone de biodiversité	4689	-	-	-	-	-					
11	Station de relevage des eaux usées	201	-	0%	1,00	-	0%					
12	Parking communal - Héliport	1414	-	0%	0,20	-	0%					
13	Parking communal - Schneider	1073	-	0%	0,20	-	0%					
TOTAL			27 617			21 412	100%	85%	7%	4%	4%	0,0%

Détermination du Ratio pour la part "réseaux" - Eaux usées (pour incidence sur poste de relevage à créer)

Utilisation du ratio de VEOLIA dans la note du 22/09/2025

Taux de participation à retenir sur le poste de relevage des eaux usées pour le quartier "NAVAL" :

52%

48%

Numéro de lot	Destination	Effectif extrait du dossier DAE NAVAL	Nb EqH NAVAL=5 EH/employé Hôtels=2 EH/chambre Ville=4 EH/Villa Restaurant=0,2 EH/employé Compl.Sport.=100 EH				Ratio = f(Nb EqH)	Part lots NAVAL (4, 5, 6a et 6b)	Part Lot 1 Logements	Part Lot 2 Complexe sportifs	Part Lot 3 Hôtel	Part Collectivité
1	Logements	25	100				11%		11%			
2	Complexe sportif	100	100				11%		11%			
3	Hôtel	80	160				17%				17%	
4	NAVAL - Stationnement payant	-	-				0%	0%				
5	NAVAL - Restaurant	700	140				15%	15%				
6a	NAVAL - Activité Economique	700	350				37%	37%				
6b	NAVAL - Réserve foncière	200	100				11%	11%				
7	Zone de biodiversité	-	-				0%					
TOTAL		950					100%	62%	11%	11%	17%	0%

Coefficients recalculés sur la part du quartier "NAVAL"

Voie J-K - Détermination flux en fonction de l'effectif - desserte des lots en fonction de leur accès

Numéro de lot	Destination	Nombre de personnes / hypothèse	Nombre de personnes / Véhicules (en moyenne)	Ratio (%)	Nombre de Véhicules (en moyenne) sur Avenue Général Gaulle	Ratio pondéré avec part quartier NAVAL= (Effectif)	Part lots NAVAL (4, 5, 6a et 6b)	Part Lot 1 Logements	Part Lot 2 Complexe sportifs
09/12/200021/100-20251217-1232025-DE	Logements	2 véhicules par logement moyen	50	28%	28%	28%			
Reçue le 22/12/2025 à 12:32:00	Complexe sportif	CONCOURS		0%		0%			
3	Hôtel	16 employés soit 16 places de stationnement possible		0%		0%			
4	NAVAL - Stationnement payant	16 employés soit 16 places de stationnement possible		0%		0%			
5	NAVAL - Restaurant	On prend en compte seulement les employés : 16 employés en basse saison 24 employés en haute saison soit 16 x 0,6 + 24 x 0,4 = 19,2 arrondi à 20		0%	0%				
6a	NAVAL - Activité Economique			0%	0%				
6b	NAVAL - Réserve foncière			0%	0%				
7	Zone de biodiversité			0%					
8	Zone de biodiversité			0%					
9	Voirie			0%					
10	Zone de biodiversité			0%					
11	Station de relevage des eaux usées			0%					
12	Parking communal - Héliport	environ 73 places de stationnement possible		0%				0%	
13	Parking communal - Schneider	environ 27 places de stationnement possible		0%				0%	
	Quartiers existants	part représentée par "autres quartiers" x 50 %	128	72%				72%	
TOTAL		0	176	100%	0%	28%	0%	0%	72%

AR Prefecture

083-20027100-20251217-1232025-DE

Reçu le 27/12/2025

Voie I-0/I-1 - Détermination flux en fonction de l'effectif - desserte des lots en fonction de leur accès

Numéro de lot	Destination	Commentaires / hypothèse	Nombre de personnes /Véhicules (en moyenne)	Ratio (%)	Part lots NAVAL (5, 6a et 6b)	Part Lot 1 Logements	Part Lot 2 Complexe sportif	Part Lot 3 Hôtel	Part Collectivité
1	Logements		0	0%		0%			
2	Complexe sportif		30	18%			18%		
3	Hôtel		60	48%			48%		
4	NAVAL - Stationnement payant	environ 35 places de stationnement possible	35	21%	21%				
5	NAVAL - Restaurant	On prend en compte seulement les employés : 16 emplois en basse saison 24 emplois en haute saison soit $16 \times 0.6 + 24 \times 0.4 = 19,2$ arrondi à 20	20	12%	12%				
6a	NAVAL - Activité Economique	* on considère 10 véhicules par l'accès VIP NAVAL		0%	0%				
6b	NAVAL - Réserve foncière			0%	0%				
7	Zone de biodiversité		0	0%					
8	Zone de biodiversité		0	0%					
9	Voie		0	0%					
10	Zone de biodiversité		0	0%					
11	Station de relevage des eaux usées		0	0%					
12	Parking communal - Hélicoptère	environ 73 places de stationnement possible	0	0%				0%	
13	Parking communal - Schneider	environ 27 places de stationnement possible	0	0%				0%	
Quartiers existants		zone 3 + zone 4 avec hypothèse de 1,5 véhicules par logement	0	0%				0%	
TOTAL			0	100%	33%	0%	18%	48%	0%

Détermination du Ratio relatif à la mise en œuvre de la désodorisation de la STEP
Utilisation du rayon d'impact
Hypothèses de calcul prise en compte :

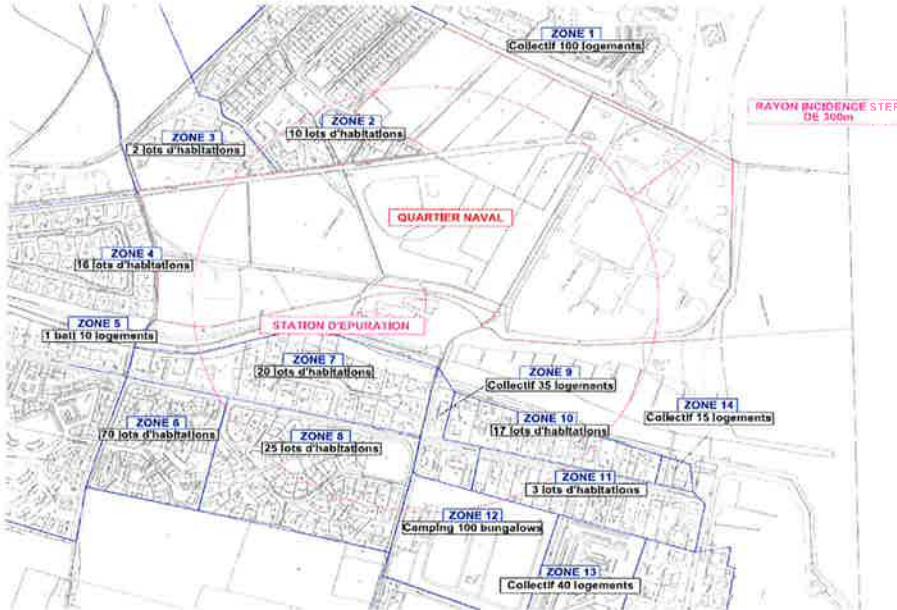
Rayon autour de la station =

300 m

Nombre d'habitant par logement =

2,09 Nb Hab en moyenne sans saisonnalité - suivant données Insee 2017 reprises dans l'étude TRANSITEC DU DAE page 40/83

	Nb de logements	Nb Hab
ZONE n°1	100	-
ZONE n°2	10	20,9
ZONE n°3	2	4,18
ZONE n°4	6	-
ZONE n°5	10	-
ZONE n°6	20	-
ZONE n°7	20	41,8
ZONE n°8	25	52,25
ZONE n°9	22	45,98
ZONE n°10	14	29,76
ZONE n°11	3	6,27
ZONE n°12	5	10,45
ZONE n°13	25	-
ZONE n°14	15	-
ZONE n°15		
ZONE n°16		
ZONE n°17		
ZONE n°18		
ZONE n°19		
AR Prefecture		
ZONE n°20		
U083-20027100-20251217-1232025-DE		
U083-20027100-20251217-1232025-SCONV-CC		
Reçus le 27/12/2025		
TOTAL	277	211



Numéro de lot	Destination	REF	Nb EqH NAVAL=0,5 EH/employé Hôtels=2 EH/chambre Gymnase=1 EH Restaurant=0,3 EH/employé Complexe Sportif=1000 EH	Impact du rayon d'incidence sur le lot	Ratio = I(Nb EqH)	Part lots 5, 6 et 7 NAVAL	Part Lot 1 Gymnase	Part Lot 2 habitation	Part Lot 3 Hôtel	Part Collectivité
1	Logements	25	45	seulement 45%	5%		5%			
2	Complexe sportif	100	50	seulement 50%	6%		6%			
3	Hôtel	80	32	seulement 20%	4%				4%	
4	NAVAL - Stationnement payant				0%					
5	NAVAL - Restaurant	700	350	hors périmètre	0%	0%				
5a	NAVAL - Activité Economique	700	350		44%	44%				
6b	NAVAL - Réserve foncière	200	100		15%	15%				
7	Zone de biodiversité				0%					
8	Zone de biodiversité				0%					
9	Voie				0%					
10	Zone de biodiversité				0%					
11	Station de relevage des eaux usées				0%					
12	Parking communal - Hélicoptère				0%				0%	
13	Parking communal - Schneider				0%				0%	
Quartiers existants		211	211		27%				27%	
TOTAL		2016	788		100%	57%	6%	6%	4%	27%

AR Prefecture

CS3-200027100-20251217-1232025-DE

Reçu le 22/12/2025

Détermination du Ratio relatif à la sécurisation de la capacité du process épuratoire

Utilisation du ratio de VEOLIA dans la note du 22/09/2025

Taux de participation à retenir pour la désodorisation pour le quartier "NAVAL" :
Taux de participation à retenir pour la désodorisation pour la collectivité :

10,8%
89,2%

Numéro de lot	Destination	Effectif <small>Extrait du dossier DAE NAVAL</small>	Nb EqH NAVAL=0,5 EH/employé Habitat/Véhicule Urbanisation Restaurant=0,2 EH/employé Compt.Sport=100EH				Ratio = f(Nb EqH)	Part lots 5, 6 et 7 NAVAL	Part Lot 1 Gymnase	Part Lot 2 habitation	Part Lot 3 Hôtel	Part Collectivité
1	Logements	25	100				11%		11%			
2	Complexe sportif	109	100				11%		11%			
3	Hôtel	80	160				17%				17%	
4	NAVAL - Stationnement payant						0%	0%				
5	NAVAL - Restaurant	700	140				15%	15%				
6a	NAVAL - Activité Economique	700	350				37%	37%				
6b	NAVAL - Réserve foncière	200	100				11%	11%				
7	Zone de biodiversité						0%					
TOTAL		950					100%	62%	11%	11%	17%	0%
Coefficients recalculés sur la part du quartier "NAVAL"												
							7%	1%	1%	1%	2%	89%

Vale E-F - Détermination des ratios en fonction de la surface de drainage EP

Numéro de lot	Destination	Surface du lot (m²)	Surface du lot interceptée (m²)				Ratio = f(Surface)	Part lots NAVAL (5, 6a et 6b)	Part Lot 1 Logements	Part Lot 2 Complexe sportifs	Part Lot 3 Hôtel	Part Collectivité
1	Logements	11621					0%		0%			
2	Complexe sportif	9915					0%		0%			
3	Hôtel	4591					0%					0%
4	NAVAL - Stationnement payant	2080	2 080				6%	6%				
5	NAVAL - Restaurant	3892					0%	0%				
6a	NAVAL - Activité Economique	71912					0%	0%				
6b	NAVAL - Zone parafoncières	21099					0%	0%				
7	Zone de biodiversité	-					0%					0%
8	Zone de biodiversité	-					0%					0%
9	Voies	25545	1 500				4%					4%
10	Zone de biodiversité	-					0%					0%
11	Station de relevage des eaux usées	201					0%					0%
12	Parking communal - Héliport	1414					0%					0%
13	Parking communal - Schneider	1073	1 073				3%					3%
Quartiers existants amont				30 000	30 000		87%					87%
TOTAL		184 503	34 653				100%	6%	0%	0%	0%	94%

Exploitation des données de TRANSITEC - Rapport du 19/04/2024

ETAT INITIAL	Flux en véhicules /h	Basse saison (pondérée à 8 mois sur 12)		Haute saison (pondérée à 4 mois sur 12)		TOTAL Basse saison		TOTAL Haute saison		TOTAL TOUTES saisons	
		Heure de pointe Matin (HPM)	Heure de pointe Soir (HPS)	HPM	HPS	en véhicules/h	en véhicules/h	en véhicules/h	en véhicules/h	en véhicules/h	en %
		Avenue du Général de Gaulle + carrefour pont blanc	655	870	810	1135	1525	1017	1945	648	1665
	Avenue Schneider (quartier NAVAL)	145	120	120	105	265	177	225	75	252	11%
	Autres voies	310	210	160	160	1260	840	1720	573	1413	61%
AR Prefecture											
ETAT DÉROULÉ	Flux en véhicules /h	Basse saison (pondérée à 8 mois sur 12)		Haute saison (pondérée à 4 mois sur 12)		TOTAL Basse saison		TOTAL Haute saison		TOTAL TOUTES saisons	
		Heure de pointe Matin (HPM)	Heure de pointe Soir (HPS)	HPM	HPS	en véhicules/h	en véhicules/h	en véhicules/h	en véhicules/h	en véhicules/h	en %
		carrefour pont blanc	995	1190	1390	1150	2185	1497	2540	847	2303
	Avenue Schneider (quartier NAVAL)	870	565	480	600	1435	851	1080	360	1317	57%
	Autres voies	170	140	130	130	750	500	1460	487	987	43%
IMPACT QUARTIER NAVAL											
IMPACT QUARTIER NAVAL	Flux en véhicules /h	TOTAL TOUTES saisons futur				Part Quartier Bormellet actuel		Part quartier "NAVAL"		Part autres quartiers	
		en véhicules/h	en %	en véhicules/h	en %	en véhicules/h	en %	en véhicules/h	en %	en véhicules/h	en %
		Avenue du Général de Gaulle + carrefour pont blanc	2303	100%	252	11%	638	28%	1413	61%	
	Avenue Schneider (quartier NAVAL)	1317	100%	252	19%	1065	81%	0	0%		

Détermination du Ratio relatif au giratoire du pont blanc - suivant étude Transitec du 19/04/2024

Numéro de lot	Destination	Effectif	Commentaires / hypothèse	Nombre de personnes /véhicules (en moyenne) au sein du quartier Naval	Nombre de Véhicules (en moyenne) sur Avenue Général Gaulle	Ratio quartier NAVAL= f(effectif)	Part lots NAVAL (4, 5, 6a et 6b)	Part Lot 1 Logements	Part Lot 2 Complexe sportifs	Part Lot 3 Hôtel	Part Collectivité
1	Logements	25	2 véhicules par logement	50	26	1,13%			1%		
2	Complexe sportif	30		30	16	0,77%			1%		
3	Hôtel	80		80	42	1,8%					2%
4	NAVAL - Stationnement payant	35	environ 35 places de stationnement possible	35	18	0,8%					
5	NAVAL - Restaurant	20	On prend en compte seulement les employés : 16 emplois en basse saison 24 emplois en haute saison soit $16 \times 0,5 + 24 \times 0,4 = 19,2$ arrondi à 20	20	11	0,5%	0%				
6a	NAVAL - Activité Economique	700		700	368	19,0%	16%				
6b	NAVAL - Zone parafoncières	200		200	105	4,6%	5%				
7	Zone de biodiversité	0		0	0	0,0%					
8	Zone de biodiversité	0		0	0	0,0%					
9	Voies	0		0	0	0,0%					
10	Zone de biodiversité	0		0	0	0,0%					
11	Station de relevage des eaux usées	0		0	0	0,0%					
12	Parking communal - Héliport	73	environ 73 places de stationnement possible	73	38	1,7%					2%
13	Parking communal - Schneider	27	environ 27 places de stationnement possible	27	14	0,6%					1%
	Quartiers existants amont		pari représenté par "autres quartiers"		1665	72,3%					72%
TOTAL		1190		1 215	2 303	100%	22%	1%	1%	2%	75%

AR Prefecture

083-200027100-20251217-1232025-DE

Reçu le 17/12/2025

Carrefour G1 - Détermination flux en fonction de l'effectif - desserte des lots en fonction de leur accès

Numéro de lot	Destination	Effectif	Commentaires / hypothèse	Nombre de personnes /Véhicules (en moyenne)	Nombre de Véhicules (en moyenne) sur Avenue Général Gaulle	Ratio pondéré avec part quartier NAVAL= (effectif)	Part lots NAVAL (4, 5, 6a et 6b)	Part Lot 1 Logements	Part Lot 2 Complexe sportifs	Part Lot 3 Hôtel	Part Collectivité
1	Logements	25	2 véhicules par logement	50	44	3,3%		3%			
2	Complexe sportif	30		30	26	2,0%			2%		
3	Hôtel	80		80	70	5,3%				5%	
4	NAVAL - Stationnement paysager	35	environ 35 places de stationnement possible	35	31	2,3%					
5	NAVAL - Restaurant	20	On prend en compte seulement les employés : 16 emplois en basse saison 24 emplois en haute saison soit $16 \times 0,6 + 24 \times 0,4 = 19,2$ arrondi à 20	20	18	1,3%	1%				
6a	NAVAL - Activité Economique	700		700	614	46,6%	47%				
6b	NAVAL - Réserve foncière	200		200	175	13,3%	13%				
7	Zone de biodiversité	0		0	0	0,0%					
8	Zone de biodiversité	0		0	0	0,0%					
9	Voirie	0		0	0	0,0%					
10	Zone de biodiversité	0		0	0	0,0%					
11	Station de relevage des eaux usées	0		0	0	0,0%					
12	Parking communal - Héliport	73	environ 73 places de stationnement possible	73	64	4,9%					5%
13	Parking communal - Schneider	27	environ 27 places de stationnement possible	27	24	1,8%					2%
	Quartiers existants amont		part représentée par "autres quartiers"		252	19,1%					19%
TOTAL		1190		1 215	1 317	100%	64%	3%	2%	5%	26%

Voie V-W - Détermination flux en fonction de l'effectif - desserte des lots en fonction de leur accès

Numéro de lot	Destination	Effectif	Commentaires / hypothèse	Nombre de personnes /Véhicules (en moyenne)	Nombre de Véhicules (en moyenne) sur Avenue Général Gaulle	Ratio pondéré avec part quartier NAVAL= (effectif)	Part lots NAVAL (4, 5, 6a et 6b)	Part Lot 1 Logements	Part Lot 2 Complexe sportifs	Part Lot 3 Hôtel	Part Collectivité
Numéro de lot	Destination	25	2 véhicules par logement	50	44	3,3%		3%			
1	Logements	30		30	26	2,0%			2%		
2	Complexe sportif	80		80	70	5,3%				5%	
3	Hôtel	35	environ 35 places de stationnement possible	35	31	2,3%					
4	NAVAL - Stationnement paysager	20	On prend en compte seulement les employés : 16 emplois en basse saison 24 emplois en haute saison soit $16 \times 0,6 + 24 \times 0,4 = 19,2$ arrondi à 20	20	18	1,3%	1%				
5	NAVAL - Restaurant	700		700	614	46,6%	47%				
6a	NAVAL - Activité Economique	200		200	175	13,3%	13%				
6b	NAVAL - Zone patrimoniale	0		0	0	0,0%					
7	Zone de biodiversité	0		0	0	0,0%					
8	Zone de biodiversité	0		0	0	0,0%					
9	Voirie	0		0	0	0,0%					
10	Zone de biodiversité	0		0	0	0,0%					
11	Station de relevage des eaux usées	73	environ 73 places de stationnement possible	73	64	4,9%					5%
12	Parking communal - Héliport	27	environ 27 places de stationnement possible	27	24	1,8%					2%
	Quartiers existants amont		part représentée par "autres quartiers"		252	19,1%					19%
TOTAL		1190		1 215	1 317	100%	64%	3%	2%	5%	26%

Voie A-B / B-D / G2 - Détermination flux sur Schneider en fonction de l'effectif - desserte des lots en fonction de leur accès et étude transitec

Numéro de lot	Destination	Effectif	Commentaires / hypothèse	Nombre de personnes /Véhicules (en moyenne)	Nombre de Véhicules (en moyenne) sur Avenue Général Gaulle	Ratio pondéré avec part quartier NAVAL= (effectif)	Part lots NAVAL (4, 5, 6a et 6b)	Part Lot 1 Logements	Part Lot 2 Complexe sportifs	Part Lot 3 Hôtel	Part Collectivité
1	Logements	25	2 véhicules par logement	50	164	12,4%		12%			
2	Complexe sportif	30		30	98	7,5%			7%		
3	Hôtel	80		80	262	19,9%				20%	
4	NAVAL - Stationnement paysager	35	environ 35 places de stationnement possible	35	115	8,7%					
5	NAVAL - Restaurant	20	On prend en compte seulement les employés : 16 emplois en basse saison 24 emplois en haute saison soit $16 \times 0,6 + 24 \times 0,4 = 19,2$ arrondi à 20	20	66	5,0%	5%				
6a	NAVAL - Activité Economique	700	Pas d'entrée Naval sur schneider juste 10 VIP	10	33	2,5%	2%				
6b	NAVAL - Réserve foncière	200	Pas d'entrée Naval sur schneider	0	0	0,0%	0%				
7	Zone de biodiversité	0		0	0	0,0%					
8	Zone de biodiversité	0		0	0	0,0%					
9	Voirie	0		0	0	0,0%					
10	Zone de biodiversité	0		0	0	0,0%					
11	Station de relevage des eaux usées	0		0	0	0,0%					
12	Parking communal - Héliport	73	environ 73 places de stationnement possible	73	239	18,2%					18%
13	Parking communal - Schneider	27	environ 27 places de stationnement possible	27	88	6,7%					7%
	Quartiers existants amont		part représentée par "autres quartiers"		252	19,1%					19%
TOTAL		1190		325	1 317	100%	16%	12%	7%	20%	44%

AR Prefecture

083-200027100-20251217-1232025-DE

Reçu le 22/12/2025

Détermination du Ratio relatif au travaux sur le Carrubier (NOTICE Safage du 19/09/2025)

Numéro de lot	Destination	Ratio # (Surface)
1	Logements	4%
2	Complexe sportif	4%
3	Hôtel	2%
4	NAVAL - Stationnement paysager	
5	NAVAL - Restaurant	39%
6a	NAVAL - Activité Economique	
6b	NAVAL - Zone partenaire	
7	Zone de biodiversité	
8	Zone de biodiversité	
9	Voie	10%
10	Zone de biodiversité	
11	Station de relevage des eaux usées	
12	Parking communal - Hôpital	
13	Parking communal - Schneider	
TOTAL	Quartiers existants amont	41%
TOTAL		100%

Parcelles construites	Surf tot (m²)	Surf inondé	36%
Bormette place	1234	1234	
Bormette	53432	53432	
Bormette voisine	16100	16100	
Pont Blanc	1100	1100	
Argentière	19469	19469	

Parcelle Naval	Surf tot (m²)	Surf inondé	39%
Logements	8418	8418	4%
Complexe sportif	9839	9839	4%
Hôtel	4632	4632	2%
NAVAL - Stationnement paysager	2126		
NAVAL - Restaurant	3417		
NAVAL - Activité Economique	7217		
NAVAL - Zone partenaire	22284	126687	
Zone de biodiversité	13333		
Zone de biodiversité	13360		
Voie PUP	26918	26918	10%
Zone de biodiversité	4670		
Station de relevage des eaux usées	200	34275	
Parking communal - Hôpital	1414		
Parking communal - Schneider	1073		
TOTAL	184861	166525	65%



A gauche : inondation du secteur étude pour une crue 30 ans du Carrubier et maintien du mur digue existant.
A droite : inondation pour le même événement, sans le mur digue.

AR Prefecture

083-200027100-20260105-1232025CONV-CC

Reçu le 05/01/2026

AR Prefecture

083-200027100-20251217-1232025-DE

Reçu le 22/12/2025
25/12/2025 - BANQUE DEPARTEMENTALE -

17/12/2023 - NAVAL GROUP - BORMETTES - LA LONDE LES MAURES - TABLEAU PU

DETALI GAGLIARDINI

INFRASTRUCTURE & RESEAUX

AB Prefecture

083-200027100-20260105-1232025CONV-CO
Reçu le 05/01/2026

AR Prefecture

093-20027100-20251217-1232025-DR

Reçu le 22/12/2025

05/12/2025 - NAVAL GROUP - BORMETTES - LA LONDE LES MAURES - TABLEAU PUP**PUP - SYNTHÈSE****Rappel du principe de répartition :**

Répartition des coûts en faisant la différence entre :

- Infrastructures de surface** qui sont fonction de l'effectif et de la desserte des lots et prend en compte :

Réseaux EP
Fossé planté
Réseaux Arrosage primaire
Réseaux Eclairage y/c candélabre
Chaussée neuve
Chaussée réhabilitée
Bordure de voirie type T2
Bordure de voirie type P1
Piétonnier / piste cyclable
Accotement enherbé
Plantation d'arbres
Mobilier urbain (poubelle, banc, potelet,...)
Signalisation horizontale et verticale - Voie douce
Signalisation horizontale et verticale - Voie circulée

- Les **réseaux** qui sont fonction des **surfaces de plancher** aménagées pondérées en fonction de la **destination des parcelles** (voir onglet Ratios PUP)

Réseaux EU
Réseaux AEP et incendie Ø160mm - secondaire
Poteaux incendie
Réseaux Electricité - réseau HTA liaison transfo
Réseaux Electricité - réseau BT
Poste de transformation
Réseaux Gaz
Réseaux Télécom
Raccordement tous fluides par macrolots

INFRASTRUCTURE & RESEAUX

	MONTANT TOTAL	Part Quartier NAVAL (en %) *	Montant affecté au quartier NAVAL	Part Collectivité (en %) *	Montant affecté à la Collectivité
PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS AVANT SUBVENTIONS					
Sous Total PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS AVANT SUBVENTIONS en €HT	16 163 767,00 €				
Sous Total PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS AVANT SUBVENTIONS en €TTC (TVA 20%)	19 886 520,40 €				
FCTVA (16,404%)	3 181 805,21 €				
Possibilité de Subvention de l'Etat (en €HT)	3 500 000,00 €				
Possibilité de Subvention de la Région (en €HT)	3 500 000,00 €				
AR Prefecture	Possibilité de Subvention du Font Vert (en €HT)	0,00 €			
PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS APRES SUBVENTIONS - CC					
Reçu le 05/01/2025	Coût net programme des équipements publics après FCTVA et subvention	9 214 715,19 €	48,49%	4 468 239,42 €	51,51%
Reste à financer 9 214 715,19 € 48,49% 4 468 239,42 € 51,51% 4 746 475,78 €					

* Les pourcentages affichés sont arrondis au centième près. Les montants indiqués sont issus les valeurs calculées

dont Part Commune de la Londe [sécurisation capacité process épuratoire - STEP] : 860 553,56 €
dont Part Commune de la Londe [Aménagement sur carrefour du pont blanc] : 422 484,64 €

Part Commune de la Londe STEP TOTALE : 1 283 038,20 €
Reste à charge CCMPM : 3 463 437,58 €

Liste des hypothèses de chiffrage :

- Piétonnier en béton drainant
- Absence de matériaux pollués dans les zones de voiries projetées (attention avenue Schneider suspectée)
- Ne prend pas en compte l'amenerée de l'eau brute depuis le réseau du canal de provence
- Ne prend pas en compte la mise en oeuvre d'abris bus
- Ne prend pas en compte la mise en oeuvre de clôture en Ilmète des lots privatisés
- Ne prend pas en compte d'aliéas chantier supplémentaire
- Sur la voie V-W, les projets d'aménagement ne prévoient pas de reprise de la structure de chaussée, de travaux de réseaux et de travaux de dépollution
- Ne prend pas en compte l'aménagement de structures annexes communales nécessaires à l'augmentation du nombres d'usagers (crèche, écoles,...)
- Prix en euros HT actualisation - en date de Janvier 2025

Répartition par lot du quartier NAVAL

lot n°	Dénomination du lot	Part du lot en %	Montant affecté au lot
1	Logements		434 561,86 €
2	Complexe sportif		365 873,28 €
3	Hôtel		427 473,71 €
4	NAVAL - Stationnement paysager	2,87%	93 130,21 €
5	NAVAL - Restaurant	3,00%	97 086,15 €
6a	NAVAL - Activité Economique	72,66%	2 354 481,04 €
6b	NAVAL - Réserve foncière	21,47%	695 633,17 €
7	Zone de biodiversité		
8	Zone de biodiversité		
9	Voirie		
10	Zone de biodiversité		
11	Station de relevage des eaux usées		
12	Parking communal - Hélyport		
13	Parking communal - Schneider		
TOTAL Quartier NAVAL			4 468 239,42 €
-	Part Collectivité	51,51%	4 746 475,78 €
TOTAL			9 214 715,19 €

AR Prefecture

083-200027100-20260105-1232025CONV-CC
Reçu le 05/01/2026

différence à d'autres onglets

09/12/2025 - NAVAL GROUP - BORMETTES - LA LONDE LES MAURES - TABLEAU PUP

FONCIER NAVAL A RETROCEDER A LA COMMUNAUTE DE COMMUNE

N° du lot	Tronçon / Désignation	SURFACE TOTALE (m ²)	Surface de piétonnier (m ²)	Surface de voirie / stationnement (m ²)	Surface d'espace vert / Fosse EP (m ²)
9	Voie A-B	3 702	620	1 480	1602
9	Voie B-D	4 260	624	1 450	2187
9	Voie H-M	1 723	581	270	722
9	Voie I-O / I-1	658	200	340	18
9	Voie I-1 / I-2	173	168	-	5
9	Voie F-T	1 032	326	706	-
9	Voie T-U	4 092	1 446	2 646	-
9	Voie M-U	1 591	-	-	1591
9	Giratoire G1	838	117	650	52
9	Giratoire G2	546	167	148	231
9	Voie J-K	408	340	25	43
9	Voie C-L	2 719	466	318	1935
9	Voie Q-R	1 626	497	1129	-
9	Voie S-F	943	540	403	-
9	Voie E-F	1 241	62	1179	-
	Sous Total lot n° 9	25 552	6 154	4 950	14 449
11	Station de relevage des eaux usées	201	-	161	40
12	Parking communal - Héliport	1 414	-	1284	130
13	Parking communal - Schneider	1 073	-	636	437
	SOUS TOTAL - Foncier à rétrocéder	28 240	6 154	7 031	15 056

DEFINITION DES ESPACES VERT A PREVOIR

N° du lot	Tronçon / Désignation	Surface d'espace vert - Type espace planté qualitatif (m ²)	Surface d'espace vert - entretien et débarras (m ²)	Plantation d'arbres (Nombre)
9	Voie A-B	220	1 382	6
9	Voie B-D	245	1 942	4
9	Voie H-M	90	632	5
9	Voie I-O / I-1	-	18	-
9	Voie I-1 / I-2	-	5	-
9	Voie F-T	90	616	10
9	Voie T-U	-	-	-
9	Voie M-U	470	1 121	90
9	Giratoire G1	-	52	-
9	Giratoire G2	450	219	3
9	Voie J-K	-	43	-
9	Voie C-L	320	1 615	18
9	Voie Q-R	200	929	11
9	Voie S-F	280	123	25
9	Voie E-F	340	839	6
	Sous Total lot n° 9	2 705	9 098	178

Divers	N° lot	Destination	SURFACE (m ²) Plan PUP & PA	Parcelle	Surface (m ²)	Surface totale (m ²)	delta (m ²)
0	0	DUP - déviation MARAVENNE	24 458	AW 140 BA 307 BA 322	11 055 3 845 9 558	24 458	-
0bis		Parcelle intégrée au PAPI mais en dehors de la maîtrise foncière NAVAL		AW 141	22		-
1		Logements	11 821	BA 311	11 821	11 821	-
2		Complexe sportif	9 915	BA 312	9 915	9 915	-
3		Hôtel	4 691	BA 313p1 BA 313p2	4 691 141	4 691 2 080	-
4		NAVAL - Stationnement payager	2 080	BA 314	1 939		-
4R		Prefecture	3 892	AW 132 BA 315	3 797 95	3 892	-
5		NAVAL - Restaurant		AW 133 BA 316	34 924 7 305		-
6a		NAVAL - Activité Economique	71 912	BA 304p1 BA 310p2 BA 310p3 BA 317p2	29 357 7 216 103	71 912	-
6b		NAVAL - Réserve foncière	21 959	BA 308	21 959	21 959	-
7		Zone de biodiversité	11 904	AW 131	11 904	11 904	-
8		Zone de biodiversité	13 354	BA 309	13 354	13 354	-
9		Voirie	25 545	AW 137 BA 317p1 BA 317p3 BA 321 BA 304p2 BA 306 BA 304p3 BA 310p1 BA 310p4 BA 319	1 284 14 531 729 21 156 56 395 85 131	25 545	-
10		Zone de biodiversité	4 669	AW 134 AW 135	4 305 364	4 669	-
11		Station de Relevage des eaux usées	201	BA 318	201	201	-
12		Parking communal - Héliport	1 414	AW 138	1 414	1 414	-
13		Parking communal - Schneider	1 073	BA 320	1 073	1 073	-
15		Parcelle à l'Ouest du PAPI (Surplus parcelle initiale)				208 888	208 888
		TOTAL TOUTES PHASES					

Surface mains zone DUP=

184 430



AR Prefecture

083-200027130-20260105-1232025CONV-CC
Reçu le 05/01/2026

Maitre d'ouvrage	Equipements	Taux de TVA		Taux FCTVA			
		20%	16,404%	FCTVA (16,404%)	Subventions (en €HT)	Coût net après FCTVA et subventions	Fraction NG (%) calculée *
Prestations générales études et divers (Hors MOE STEP et Carubier)							
Prestation générales travaux							
Voirie / Réseaux / traitement paysager des voies							
Frais concessionnaires							
Communauté de communes Maravene	Creation d'un poste de relevage des eaux usées en amont du nouveau bras du Maravene	13 352 567,00 €	16 023 080,40 €	2 628 426,11 €	7 000 000,00 €	6 394 654,29 €	45,84%
	Aménagements relatifs au Carrubier v/c MOE						
	voie V-W Amont SCHNEIDER (Sécurisation du cheminement doux et dela voie)						
	Aménagement lot 12 "agrandissement parking du port"						
	Aménagement lot 13 "aménagements parking Schneider"						
	Reforcement du front de mer (zone DPM)						
	Parc front de mer						
Commune	Mise en œuvre d'une désodorisation v/c MOE	2 811 200,00 €	3 373 440,00 €	553 379,10 €	- €	2 820 060,90 €	54,50%
	Sécurisation de la capacité épauatoire v/c MOE						
	Recualification "Giratoire du pont banc"						
TOTAL		16 163 767,00 €	19 396 520,40 €	3 181 805,21 €	7 000 000,00 €	9 214 715,19 €	48,49%
							4 468 239,42 €

* Les pourcentages affichés sont arrondis au centième près. Les montants indiqués sont issus les valeurs calculées

07

ANNEXE 7 | Code de conduite anticorruption de Naval Group

CODE DE CONDUITE ANTICORRUPTION

©Naval Group SA property. All rights reserved « 2024 ».

Both the content and the form of this document/software are the property of Naval Group SA and/or of third party. It is formally prohibited to use, copy, modify, translate, disclose or perform all or part of this document/software without obtaining Naval Group SA's prior written consent or authorization. Any such unauthorized use, copying, modification, translation, disclosure or performance by any means whatsoever shall constitute an infringement punishable by criminal or civil law and, more generally, a breach of Naval Group SA's rights.

SOMMAIRE

INTRODUCTION

Politique anticorruption 4

Définitions 6

1 RELATIONS D'AFFAIRES 8

2 AGENTS PUBLICS ET RESPONSABLES PUBLICS 10

3 CONFLITS D'INTÉRÊTS 12

4 SPONSORING, MÉCENAT, PARTENARIAT, ADHÉSION 14

**5 CADEAUX, REPAS, INVITATIONS ET AUTRES MARQUES
D'HOSPITALITÉ** 16

6 DONNÉES COMPTABLES ET FINANCIÈRES 18

7 SENSIBILISATION, FORMATION ET RÈGLES D'OR 20

8 SANCTIONS 21

9 DISPOSITIF D'ALERTE : SPEAK UP NAVAL GROUP 22

Glossaire 23

AVANT-PROPOS

Le présent Code de conduite anticorruption vise à guider la conduite des activités de l'entreprise en matière de lutte contre la corruption et le trafic d'influence.

En cohérence avec les risques identifiés en la matière, il décrit les comportements à proscrire et ceux qui sont attendus de la part de l'ensemble des collaborateurs du groupe. Afin d'en faciliter la lecture, il est illustré par des cas concrets.

Les règles énoncées engagent l'ensemble du groupe, en France comme à l'étranger, où elles se cumulent avec les législations locales ou internationales applicables que chaque collaborateur est tenu de respecter.

Elles doivent être connues et appliquées par tous, chacun devant être exemplaire. Toute violation de ces règles est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires.

En cas de doute sur les règles à appliquer, il relève de la responsabilité de chacun de demander conseil à la direction de la *Compliance* du groupe.

Ce code participe à la relation de confiance que le groupe entretient avec chacune de ses parties prenantes. C'est pourquoi il leur est communiqué, et est public, et nous attendons d'eux qu'ils respectent ces mêmes principes.

Il présente également le dispositif d'alerte sécurisé de Naval Group ainsi que les protections du lanceur d'alerte.

Il répond aux exigences de la Loi Sapin 2 « relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique », loi française à portée extraterritoriale, et à la norme ISO 37001 pour laquelle Naval Group est certifié.

Il est annexé au règlement intérieur (ou à tout autre dispositif équivalent, le cas échéant) de chacun des sites en France et de chacune des filiales.

LA POLITIQUE ANTICORRUPTION

LE MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

PIERRE ÉRIC POMMELLET



Tolérance zéro en matière de corruption et de trafic d'influence.

Naval Group applique un principe de tolérance zéro en matière de corruption et de trafic d'influence.

Conformément aux exigences de la loi « Sapin II » et aux dispositions des conventions et lois étrangères applicables à son activité, Naval Group met en œuvre un dispositif visant à prévenir et détecter tout fait de corruption et de trafic d'influence.

À cet effet, Naval Group déploie un système de management anticorruption certifié conforme à la norme ISO 37001 depuis 2021 et est engagé dans une démarche d'amélioration continue de son dispositif.

Le dispositif de lutte contre la corruption et le trafic d'influence de Naval Group repose sur les piliers suivants :

1. l'engagement de son instance dirigeante qui, avec l'appui d'une direction de la *Compliance* indépendante, promeut une culture d'intégrité, adopte un comportement exemplaire et déploie les moyens suffisants pour garantir l'effectivité du dispositif ;
2. une cartographie des risques de corruption et de trafic d'influence, pierre angulaire du dispositif, à partir de laquelle les mesures de prévention et de détection du groupe sont définies. Elle intègre une analyse des processus, des activités et des implantations géographiques du groupe ;
3. une gestion des risques structurée autour des axes suivants :
 - la publication et la diffusion d'un Code de conduite anticorruption et de ses procédures connexes, qui définissent les règles applicables pour les collaborateurs du groupe. Leur violation est de nature à justifier l'application d'une sanction disciplinaire ;
 - des sensibilisations pour tous les collaborateurs, vecteurs de la culture d'intégrité du groupe, et des formations spécifiques faisant l'objet d'un suivi pour les collaborateurs les plus exposés ;
 - un dispositif d'évaluation des Tiers (clients, fournisseurs, sous-traitants, partenaires, etc.) adossé à une cartographie des risques dédiée et qui inclut des mesures de prévention proportionnées aux risques identifiés ;
 - un dispositif d'alerte sécurisé accessible aux collaborateurs et aux Tiers, permettant de recueillir et de traiter, en toute confidentialité, des signalements relatifs à des situations contraires à nos règles. Naval Group garantit la protection du lanceur d'alerte et s'engage à n'émettre aucune sanction ou représailles à l'encontre d'une personne ayant effectué un signalement de bonne foi et selon les modalités prévues par le groupe ;
 - un dispositif de contrôle interne, comprenant trois niveaux, destiné notamment à évaluer le respect des mesures et des procédures composant le dispositif anticorruption, à détecter d'éventuels manquements et à définir les mesures correctives adaptées.

Je demande personnellement à tous les collaborateurs du groupe de promouvoir à mes côtés ce dispositif et d'en appliquer les règles, garantes de l'intégrité du groupe et de son engagement dans la lutte contre la corruption.



Pierre-Eric Pommellet
Président-Directeur général

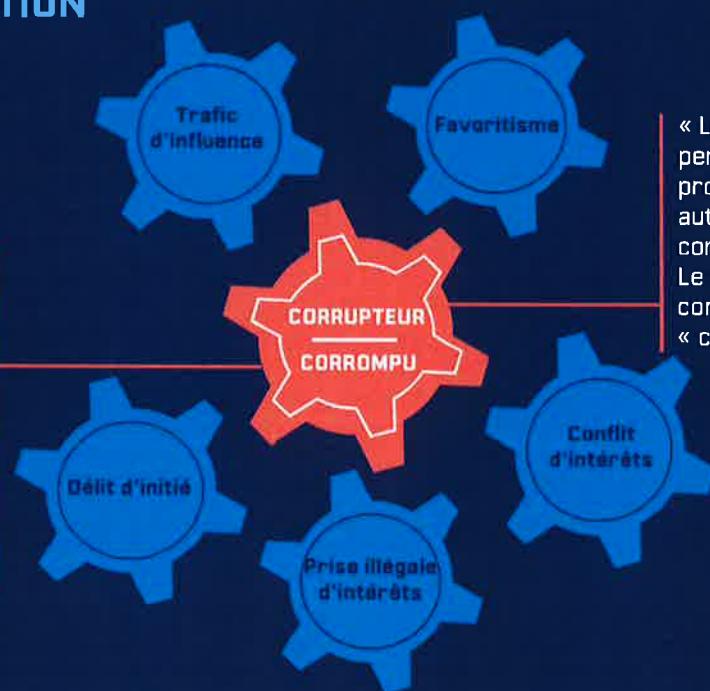
DÉFINITIONS

1/ QU'EST-CE QUE LA CORRUPTION ?

La corruption vise le comportement par lequel sont proposés, sollicités, acceptés ou reçus des offres, promesses, dons ou cadeaux, à des fins d'abstention ou d'accomplissement d'un acte, d'obtention de faveurs ou d'avantages particuliers (Cf. glossaire de l'Agence française anticorruption).

LES ROUAGES DE LA CORRUPTION

« Le corrompu » est la personne qui sollicite ou accepte un avantage ou une promesse d'avantage indu en échange d'une contrepartie. Le seul fait d'accepter une sollicitation est constitutif d'un délit dit de « corruption passive ».



« Le corrupteur » est la personne qui propose, offre ou promet un avantage indu à une autre, dans l'attente d'une contrepartie. Le seul fait de proposer est constitutif d'un délit dit de « corruption active ».

La corruption est une infraction punie par le Code pénal qui s'applique aussi bien aux personnes travaillant dans le secteur privé qu'aux Agents publics français ou étrangers et aux Responsables publics dont les élus.

2/ QU'EST-CE QUE LE TRAFIC D'INFLUENCE ?

Le trafic d'influence consiste à promettre quelque chose à quelqu'un, non pour qu'il accomplisse des actes de sa fonction ou facilités par celle-ci, mais pour qu'il utilise son influence auprès d'une tierce personne pour obtenir une décision ou un avis favorable, que cette influence soit réelle ou supposée (Cf. glossaire de l'Agence française anticorruption).

Le trafic d'influence est également une infraction au Code pénal. Il est plus sévèrement réprimé lorsqu'il est accompli par une personne exerçant une fonction publique.

3/ QU'EST-CE QUE LE CONFLIT D'INTÉRÊTS ?

Le conflit d'intérêts est une situation où les intérêts professionnels, financiers, familiaux, politiques ou personnels peuvent interférer avec le jugement des personnes dans le cadre de leurs fonctions, au sein de l'entreprise envers laquelle ils ont une obligation de loyauté (Cf. glossaire de la norme ISO 37001). Il peut être :

- **réel**

- lorsque l'intéressé possède un intérêt personnel avéré

- **potentiel**

- lorsque l'intéressé possède des intérêts personnels qui ne sont pas suffisamment significatifs à l'instant où la question du conflit est posée ou dans les cas où il n'existe pas encore de relation entre ses fonctions et ses intérêts privés

1

RELATIONS D'AFFAIRES ENTRÉE EN RELATION ET SUIVI

CONTEXTE ET ENJEUX

L'entrée en relation d'affaires entre Naval Group et une partie prenante externe (ci-après également désignée « Tiers* ») peut exposer le groupe et/ou ses collaborateurs à un risque de corruption ou de trafic d'influence.

Ce risque est très variable selon le pays, le type de Tiers et le projet envisagé. Il concerne tous les processus mettant en contact le groupe avec des parties prenantes externes, **notamment dans les domaines des achats, du commerce, des Partenariats et des fusions acquisitions.**

Le groupe évalue le risque de corruption et de trafic d'influence en effectuant des vérifications adaptées, appelées *Due diligence compliance**, avant l'entrée en relation d'affaires et pendant la durée des contrats ou des accords.

Ces évaluations portent autant sur le projet que sur le Tiers lui-même : structure actionnariale, bénéficiaires ultimes, domiciliation du compte bancaire, sanctions ou poursuites judiciaires, etc.

LA RÈGLE

Toute entrée en relation d'affaires avec un Tiers doit faire l'objet d'un avis de *compliance* préalable, basé sur un ensemble de vérifications.

Ces dernières sont plus ou moins approfondies suivant la nature du contrat ou de l'accord et du type de Tiers concerné (client privé, sous-traitant, fournisseur, partenaire industriel ou commercial, partenaire universitaire ou scientifique, etc.).

A l'issue de ces contrôles, la direction de la *Compliance* groupe formalise ses conclusions en émettant un « avis de *compliance* » sur le niveau de risque qui peut être évalué comme : faible, moyen ou élevé. Ces deux derniers niveaux doivent alerter le porteur du projet sur les risques encourus par le groupe si la relation avec ce Tiers devait être poursuivie en l'état.

Pour diminuer le niveau de risque identifié, des actions de mitigation doivent être mises en œuvre sous la responsabilité du porteur du projet, pouvant aller jusqu'à l'arrêt de la relation d'affaires avec le Tiers concerné.

Pour le cas particulier des Conseillers commerciaux*, l'instruction dédiée (000254927) doit être strictement respectée par les personnes concernées.

Quelques exemples de signaux d'alerte :

- l'un des bénéficiaires ultimes est une personne politiquement exposée (PPE)
- le Tiers est présent sur une liste de sanctions ou d'exclusions
- l'un des bénéficiaires ultimes a déjà fait l'objet d'une condamnation pénale
- le contrat ne comporte pas de clause anticorruption
- les informations transmises sont incomplètes

(*) terme défini dans le glossaire page 23

LES BONS RÉFLEXES**1 Se poser les bonnes questions**

- Est-ce que le Tiers est un Agent public ou un Responsable public ?
- Est-ce que le Tiers a fait l'objet d'une évaluation par la direction de la *Compliance* groupe ?
- Quel est le résultat de l'évaluation ?
- Est-ce que des actions de mitigation sont recommandées ? Sont-elles déjà mises en œuvre ?
- Est-ce qu'un Tiers de bonne foi pourrait contester la légitimité de cette relation d'affaires ?

2 Adopter les bons comportements

- Je respecte strictement les processus du groupe, en particulier, ceux relatifs aux achats, au commerce, aux Partenariats industriels et commerciaux.
- En amont de toute relation d'affaires avec un Tiers, je demande à la direction de la *Compliance* groupe de réaliser une *Due diligence compliance* sur ce Tiers **en lui communiquant a minima la raison sociale et l'adresse complète du Tiers, la description du projet et son montant.**
- **Je ne signe aucun contrat engageant le groupe sans évaluation préalable du Tiers par la direction de la *Compliance* groupe.**

CAS PRATIQUE

« Nous souhaitons travailler rapidement avec un nouveau fournisseur qui nous permettrait de respecter le planning déjà très contraint. Nous souhaitons signer immédiatement un contrat compte tenu des impératifs du projet. »

Je rappelle à mes collègues l'obligation de respecter le processus de la direction des Achats et ses différentes étapes, notamment l'obtention d'une *Due diligence compliance* préalable.

« Je souhaite travailler avec un fournisseur qui m'est recommandé mais l'avis de *compliance* montre que le bénéficiaire ultime est très proche du gouvernement du pays client. »

Je mets en œuvre les actions de mitigation recommandées par la direction de la *Compliance* groupe. Si le niveau de risque ne peut être diminué ou s'il n'est pas possible d'appliquer ces recommandations, j'envisage de travailler avec un autre fournisseur et j'informe la direction de la *Compliance* de cette nouvelle situation.

**POUR PLUS D'INFORMATIONS,**

référez-vous au **manuel anticorruption** dans le BMS (000251967) ou adressez-vous à votre *Compliance Officer*.

2

AGENTS PUBLICS ET RESPONSABLES PUBLICS ENTRÉE EN RELATION ET SUIVI

CONTEXTE ET ENJEUX

Compte tenu de la nature de ses activités en France et à l'étranger, Naval Group est en contact régulier avec des Agents publics* et des Responsables publics* (en particulier des élus), dont certains sont qualifiés de « Personnes politiquement exposées* » (PPE).

La corruption passive ou active de ces personnes fait l'objet de lois particulières et est fortement réprimée par les conventions internationales et par les différentes lois des pays dans lesquels Naval Group opère.

Un des exemples de corruption le plus courant est le « paiement de facilitation » (communément appelé « bakchich »). Il désigne un paiement illégal ou officieux d'une somme en contrepartie de services que le payeur aurait eu légalement le droit de recevoir sans un tel paiement.

Il s'agit généralement d'une somme relativement faible versée à un Agent public pour permettre d'assurer ou d'accélérer la réalisation d'une procédure routinière ou d'une action administrative.

LA RÈGLE

1. Il est interdit de proposer ou d'octroyer à sa demande un avantage à un Agent public ou à un Responsable public, directement ou indirectement :

- en contrepartie d'une décision favorable à Naval Group
- ou
- pour que celui-ci abuse de son influence réelle ou supposée afin d'obtenir une décision favorable à Naval Group

Cet avantage peut prendre de nombreuses formes, comme par exemple :

- promesse d'embauche d'un proche
- paiement d'une prestation de santé
- paiement d'une formation
- prise en charge des frais pour participer à un salon
- paiement de travaux à un domicile

2. Les paiements de facilitation sont interdits, c'est pourquoi :

- en cas de sollicitation d'un paiement, il convient d'obtenir la preuve de la légitimité du paiement et un reçu officiel du paiement
- si aucune preuve satisfaisante ne peut être obtenue, il convient de refuser de procéder audit paiement
- si, en cas de menace imminente à la santé, la sécurité ou la liberté, le paiement est malgré tout réalisé, l'intéressé doit documenter l'événement et le rapporter au plus tôt à sa ligne managériale (déclaration sur l'honneur cosignée avec N+1 et N+2) ainsi qu'au Compliance Officer de l'entité concernée

(*) terme défini dans le glossaire page 23

LES BONS RÉFLEXES

1 Se poser les bonnes questions

- Quel est le statut de notre interlocuteur (Agent public, Responsable public et/ou PPE) ?
- Quelle est la position de notre interlocuteur dans la chaîne de décisions ?
- Quelles sont les circonstances de la rencontre (qui l'a provoquée ?, dans quel cadre s'inscrit-elle ?, etc.) ?
- Est-ce que la proposition faite par mon interlocuteur est contraire aux règles fixées par Naval Group ?
- Est-ce que ma proposition n'est pas de nature à inciter mon interlocuteur à enfreindre sa chartre de déontologie ?

2 Adopter les bons comportements

- Je reste toujours vigilant face à des Agents publics ou des Responsables publics, mon comportement ou mes propos pouvant être mal interprétés.
- Je vérifie le statut de notre interlocuteur, en demandant éventuellement à la direction de la *Compliance* de réaliser une *due diligence* et d'émettre un avis.
- Je vérifie l'absence de PPE au sein de la structure de notre interlocuteur, susceptible d'exercer un trafic d'influence dans les affaires concernant Naval Group.
- Je ne cherche pas à faciliter une démarche administratives via un paiement de facilitation

CAS PRATIQUE

« Un décideur public de haut rang me fait comprendre que son intervention pourrait avantagez Naval Group à condition de payer les frais de scolarité de son fils. »

Ce type de comportement est proscrit par Naval Group. Je refuse cette proposition et j'informe mon manager et la direction de la *Compliance* groupe de cette proposition. Je rappelle au décideur que Naval Group applique une politique de tolérance zéro en la matière.

« Au poste de douane d'un pays étranger, un Agent public me fait comprendre que le paiement d'une certaine somme serait de nature à accélérer la procédure. »

Je refuse la demande en essayant de maintenir une relation cordiale avec l'Agent public et je lui indique que le droit français interdit le recours à ces pratiques. Je recherche un appui autour de moi ou je joins mon manager dans les meilleurs délais et je m'en remets à sa décision.



POUR PLUS D'INFORMATIONS,
référez-vous au **manuel anticorruption** dans le BMS
(000251967) ou adressez-vous à votre *Compliance Officer*.

3

CONFLITS D'INTÉRÊTS IDENTIFICATION, TRAITEMENT ET PRÉVENTION

CONTEXTE ET ENJEUX

Un conflit d'intérêts ne constitue pas en tant que telle une infraction au Code pénal. Cependant, il peut caractériser certains des éléments constitutifs d'infractions pénales susceptibles de porter préjudice à l'entreprise et de mettre en doute l'impartialité des décisions prises jusque-là par un collaborateur.

Dans tous les cas, les collaborateurs se doivent d'être loyaux envers l'entreprise, d'agir dans son meilleur intérêt et de n'utiliser les ressources et les biens du groupe qu'au profit exclusif de ce dernier.

Potentiellement, tout collaborateur du groupe est susceptible de se retrouver à un moment donné en position de conflit d'intérêts. Néanmoins, la probabilité et l'impact d'une telle situation pour le groupe dépendent principalement de la fonction occupée par l'intéressé et de son domaine d'activité.

Nous devons tous être vigilants dans de telles situations. Lorsqu'elles sont identifiées en amont, des mesures adaptées peuvent être prises dans le respect de chacun et des équipes, comme le renforcement de la collégialité et de la transparence des décisions, l'indépendance des fonctions, la séparation des pouvoirs et le renforcement des contrôles.

LA RÈGLE

Chaque collaborateur est tenu de déclarer tout conflit d'intérêts réel ou potentiel, de la façon suivante :



Nouveaux arrivants

Déclaration d'absence de conflit d'intérêts

Personnes les plus exposées

Déclaration d'absence de conflit d'intérêts au cours de la campagne annuelle

Tous collaborateurs

Déclaration d'un conflit d'intérêts réel ou potentiel auprès du manager qui saisit la DRH et le *Compliance Officer* de l'entité concernée ou directement auprès de ces derniers

Nota 1 : ces règles sont adaptées pour les filiales (cf. *Compliance Officer* de la filiale concernée)

Nota 2 : le formulaire de déclaration d'un conflit d'intérêts est disponible dans le BMS (**000254578**)

Nota 3 : le formulaire de déclaration d'absence de conflit d'intérêts est disponible dans le BMS (**000256902**)

LES BONS RÉFLEXES

1 Se poser les bonnes questions

- Est-ce que cette situation pourrait affecter mon impartialité dans le cadre de mes fonctions ?
- Est-ce que ma loyauté et mon impartialité seraient remises en question, ou leur perception, si mes collègues, ou une partie prenante externe, avaient connaissance de cette situation ?
- Quelle serait la réaction de mon responsable hiérarchique s'il avait connaissance de cette situation ?
- Est-ce que la révélation de cette situation par les médias ou les réseaux sociaux pourrait nuire à la réputation de Naval Group ?
- Est-ce que mes autres activités (deuxième emploi, etc.) sont compatibles avec mes fonctions chez Naval Group ? Ne devrals-je pas en parler à mon manager ? Dois-je renseigner une déclaration de conflit d'intérêts ?

2 Adopter les bons comportements

- Je déclare le plus en amont possible, tout cas réel ou potentiel de conflit d'intérêts, via la ligne managériale.
- En cas de doute, je sollicite l'avis de mon manager, de mon *Compliance Officer* et/ou le cas échéant de la direction de la *Compliance* groupe.

3 Traitement possible

- En fonction de la situation, et dans le respect du droit du travail, les mesures suivantes peuvent être prises à l'égard du collaborateur concerné :
 - lui demander de se déporter de la situation considérée
 - restreindre ses délégations, la participation à certaines réunions et son accès à certaines informations
 - modifier le périmètre de sa fonction
 - prévoir une validation additionnelle et des contrôles supplémentaires

CAS PRATIQUE

« Je suis prescripteur et je participe à la préparation d'une consultation pour un marché. Dans la liste des entreprises consultées, figure la société dans laquelle travaille mon cousin en tant que directeur commercial. »

J'informe mon manager de cette situation de potentiel conflit d'intérêts, je complète la déclaration de conflit d'intérêts et je propose de me déporter de la situation.

« J'ai l'intention de créer un besoin de stage au sein de Naval Group afin de permettre au fils d'un ami de réaliser son stage de fin d'étude. »

Ce type de comportement est proscrit par Naval Group. Dans cette situation, j'indique à mon ami que son fils peut consulter et postuler aux offres de stage disponibles sur le site internet du groupe.



POUR PLUS D'INFORMATIONS,
référez-vous au **manuel anticorruption** dans le BMS
(000251967) ou adressez-vous à votre *Compliance Officer*.

4

SPONSORING/MÉCÉNAT PARTENARIAT/ADHÉSION ENCADREMENT ET AUTORISATION

CONTEXTE ET ENJEUX

Les activités de Sponsoring*, de Mécénat*, de Partenariat* et d'Adhésion* concourent au rayonnement de Naval Group dans le monde.

Toutefois, de telles opérations pourraient dissimuler des objectifs ou des intérêts bien différents et seraient alors susceptibles de constituer des vecteurs de corruption ou de trafic d'influence. Elles pourraient porter atteinte à la réputation du groupe et/ou l'exposer à des poursuites judiciaires.

Nota : cette fiche traite des partenariats scientifiques, techniques ou universitaires mais pas des partenariats industriels.

C'est pourquoi, lorsqu'elles sont menées au nom de Naval Group, ces activités sont strictement encadrées et doivent faire l'objet d'un circuit de validation avant leur éventuelle mise en œuvre.

Pour mémoire, elles ne doivent pas contrevenir à la stricte neutralité religieuse, politique et philosophique que le groupe observe, ce qui n'empêche pas un collaborateur de s'engager à titre privé et en tant que citoyen dans de telles activités. Dans ce cas, le collaborateur est tenu de ne pas indiquer son lien avec Naval Group et de ne pas utiliser l'image et la marque en soutien de ses convictions.

LA RÈGLE

Tout responsable d'un projet de Sponsoring, de Mécénat, de Partenariat ou d'Adhésion doit suivre le processus de validation suivant, et dans cet ordre :

	Validation du projet par le membre concerné du COMEX (ou N-1 COMEX)	Avis de la direction de la Communication sur la conformité à la politique de communication	Avis juridique de la Direction Juridique	Avis de compliance de la Direction de la Compliance	Signature du contrat	Achat
Sponsoring	✓	✓	✓	✓	DCO/D	ERP
Mécénat	✓	✓	✓	✓	DCO/D	ERP
Partenariat	✓	✗	✓	✓	Personne autorisée	ERP
Adhésion	(ou N-2 COMEX)	✗	✗	✓	Personne autorisée	ERP

(*) terme défini dans le glossaire page 23



Nota 1 : ces règles sont adaptées pour les filiales (cf. *Compliance Officer* de la filiale concernée).

LES BONS RÉFLEXES**1 Se poser les bonnes questions**

- Est-ce que le projet envisagé respecte bien le principe de neutralité de Naval Group ?
- Est-ce que la potentielle mise en visibilité de Naval Group à travers cette entité correspond à la stratégie d'image de la société ?
- Est-ce que la dépense envisagée est proportionnée à la nature des activités prévues ?
Est-elle justifiée pour le groupe ?
- Est-ce que cette activité est susceptible d'être perçue par un Tiers de bonne foi comme un acte de corruption ou de trafic d'influence ?
- Est-ce que l'opération envisagée est bien exempte de conflit d'intérêts ?

2 Adopter les bons comportements

- Dans tous les cas, je demande la validation préalable du projet par ma hiérarchie et, avant la signature du contrat, je m'assure qu'un avis de *compliance* a bien été émis et que les éventuelles actions de mitigation ont bien été mises en œuvre.
- Pour une Adhésion, je réalise une déclaration dans le logiciel *compliance* et je transmets les pièces justificatives.
- Pour un Mécénat, un Sponsoring ou un Partenariat je transmets une « demande d'avis de *compliance* » à la direction de la *Compliance* groupe, le plus en amont possible du projet (BMS - 000252545).
- Pour un Mécénat ou un Sponsoring, j'utilise la fiche de visas qui figure en annexe du manuel anticorruption (BMS - 000251967).

CAS PRATIQUE

« Un membre de la commission d'attribution d'un appel d'offres public auquel Naval Group est candidat me sollicite pour sponsoriser l'association qu'il préside. Il me fait comprendre que toutes les sociétés participant à l'appel d'offres ont contribué généreusement. »

Je décline poliment la demande qui m'est faite en précisant que ce n'est pas la politique du groupe et j'en informe mon manager.

« Un club sportif, dont plusieurs collaborateurs de Naval Group sont membres, demande au groupe d'être sponsor d'un tournoi national. »

Je demande l'accord de ma hiérarchie puis je recueille l'avis de la direction de la Communication du groupe pour vérifier la conformité avec la politique de Naval Group. Dans le cas où l'avis reçu serait favorable, je transmets une demande d'avis de *compliance* à la direction de la *Compliance* groupe et je recueille les visas nécessaires.



POUR PLUS D'INFORMATIONS,
référez-vous au **manuel anticorruption** dans le BMS
(000251967) ou adressez-vous à votre *Compliance Officer*.

5

CADEAUX, REPAS, INVITATIONS ET AUTRES MARQUES D'HOSPITALITÉ ENCADREMENT, AUTORISATION ET DÉCLARATION

CONTEXTE ET ENJEUX

Dans de nombreux pays, les cadeaux, les repas et les marques d'hospitalité peuvent jouer un rôle important dans l'établissement et le maintien de bonnes relations d'affaires.
Attention, dans certains pays, ils peuvent être interdits par la loi.

Les cadeaux et invitations, reçus ou offerts par un Tiers, ne sont acceptables que si des critères de transparence et de proportionnalité sont respectés. Ils doivent toujours être raisonnables et ne doivent pas avoir pour objectif d'accorder ou d'obtenir un avantage indu ou d'influencer une décision.

LA RÈGLE

- Tout cadeau, invitation, marque d'hospitalité ou repas, reçu ou offert, doit obligatoirement faire l'objet d'une déclaration et d'une demande d'avis selon les seuils suivants :**



Cadeau, invitation ou marque d'hospitalité reçu ou offert

	< 50€	≥ 50 €	≥ 150 €
Logiciel compliance	✗	✓	✓
Avis de compliance	✗	✗	✓
Information manager	✓	✓	✓



Repas reçu ou offert (valeur par personne)

	< 100€	≥ 100 €	≥ 150 €
Logiciel compliance	✗	✓	✓
Avis de compliance	✗	✗	✓
Information manager	✓	✓	✓

- Les cadeaux, repas, invitations et marques d'hospitalité doivent être déclarés indépendamment des seuils lorsque la valeur cumulée sur l'année dépasse 200 € avec le même tiers.**
- Il est interdit de recevoir ou remettre un cadeau sous la forme d'une somme d'argent en espèces, d'un chèque, d'un virement bancaire, d'une carte cadeau ou d'un coupon cadeau, quel qu'en soit le montant.**

Recommandation : une bonne pratique consiste à déclarer tout cadeau, repas, invitation ou marque d'hospitalité, indépendamment des seuils.



Nota 1 : Ces règles sont adaptées pour les filiales (cf. *Compliance Officer* de la filiale concernée).

LES MIEUX RÉFLÉXER

1 Se poser les bonnes questions

- Est-ce que la législation en vigueur dans le pays autorise les cadeaux ? Si oui, fixe-t-elle des seuils ?
- Ce cadeau/repas pourrait-il changer mon comportement envers la personne ou son entreprise ? Pourrait-il changer le comportement de la personne envers moi ou mon entreprise ?
- Puis-je parler sans gêne avec mes collègues de ce cadeau/repas reçu ou offert ?
- Mon manager serait-il d'accord pour que je reçoive/ offre ce cadeau ?
- Ce cadeau n'est-il pas contraire aux règles du groupe ?
- Est-ce que ce cadeau/repas est de valeur modeste et raisonnable ? Pourrais-je l'offrir en retour ?

2 Adopter les bons comportements

- Je déclare, indépendamment des seuils, tous les cadeaux, les repas et les marques d'hospitalité dans le logiciel *compliance*.
- En cas de doute, je sollicite l'avis de mon manager, de mon *Compliance Officer* et/ou le cas échéant, de la direction de la *Compliance* groupe.
- Je refuse poliment un cadeau, un repas, ou une marque d'hospitalité qui ne remplirait pas les conditions fixées par Naval Group.
- Je ne propose/accepte aucune invitation, cadeau ou marque d'hospitalité lorsqu'une négociation est en cours (dont renouvellement et avenants de contrats).
- Je privilégie les invitations à déjeuner dans un restaurant d'entreprise.

CAS PRATIQUE

« A la suite de l'organisation d'un rendez-vous d'affaires avec un haut fonctionnaire étranger, je souhaite remercier l'assistante de ce dernier en lui offrant un parfum d'une valeur de 100 €. »

Après réflexion, je renonce à faire ce cadeau, car il pourrait être mal interprété.

« A la suite de la conclusion d'un contrat avec un fournisseur, celui-ci m'offre une boîte de chocolats pour me remercier de mon implication dans le dossier. »

Je peux accepter le cadeau car il est d'un prix modeste et je déclare ce dernier dans le logiciel.



POUR PLUS D'INFORMATIONS,
référez-vous au **manuel anticorruption** dans le BMS
(000251967) ou adressez-vous à votre *Compliance Officer*.

6

DONNÉES COMPTABLES ET FINANCIÈRES SINCÉRITÉ DES INFORMATIONS, LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT ET L'ÉVASION FISCALE

CONTEXTE ET ENJEUX

Naval Group s'engage à respecter l'ensemble des lois relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et contre le financement du terrorisme, et accepte uniquement les fonds provenant de sources légitimes.

Aussi, le groupe se conforme aux lois et réglementations applicables qui fixent les règles de comptabilité et d'information financière.

Dans ce domaine, certains actes de corruption peuvent être détectés via les flux financiers et/ou les enregistrements dans les systèmes d'informations de l'entreprise.

Naval Group entretient des relations commerciales uniquement avec des clients et des fournisseurs de bonne réputation, absents des listes de sanction et d'exclusion.

Naval Group refuse tout contrat qui pourrait favoriser ou faciliter l'évasion fiscale de ses fournisseurs, clients ou autres Tiers.

Enfin, chaque collaborateur, à son niveau, est acteur du maintien des bonnes pratiques comptables en communiquant dans les temps des pièces justificatives probantes (factures pour remboursement de frais, etc.).

LA RÈGLE

Pour répondre à nos engagements, nous devons :

- catégoriser et enregistrer nos transactions et nos actifs de manière appropriée et diligente
- mettre en place des contrôles appropriés pour présenter nos données financières de façon fiable et cohérente, notamment les bilans et les résultats de nos opérations, afin d'assurer une piste de vérification complète
- protéger nos actifs de manière adéquate
- déclarer nos transactions de manière objective et en temps opportun
- présenter des informations commerciales et des prévisions financières de manière sincère et fidèle
- conserver les documents et les informations financières conformément à la loi et aux règles internes de conservation
- coopérer pleinement avec toute mission d'audit externe ou interne, et apporter des réponses complètes aux questions et demandes en temps opportun

LES BONS DÉPLÉXES

1 Se poser les bonnes questions

- Est-ce que le compte bancaire sur lequel va être effectué le paiement correspond bien à celui d'un fournisseur du groupe ?
- Est-ce que le compte bancaire sur lequel va être effectué le paiement est bien au nom d'une société et pas d'une personne physique ?
- Est-ce que le paiement correspond à une prestation effectivement réalisée ?
- Est-ce que les éléments ou le montage financier sont transparents et suffisamment documentés ?
- Est-ce que les informations commerciales et financières sont présentées de manière sincère et fidèle ?

2 Adopter les bons comportements

- Je ne transmets que des informations exactes et fiables, de manière diligente.
- Je n'entretiens pas de relation d'affaires avec une entreprise qui est citée sur une liste de sanctions.
- Avant tout paiement, je vérifie la matérialité des prestations réalisées.
- Avant tout paiement, je vérifie que le compte bancaire est bien celui du prestataire concerné.
- Je n'accepte pas des paiements réalisés par des entités autres que le client lui-même.
- Je n'utilise pas une carte bancaire du groupe pour régler des dépenses personnelles ou réaliser des paiements non justifiés.

CAS PRATIQUE

« Un fournisseur me propose un avantage pour réaliser la mise au paiement de factures indues. »

Je refuse poliment la proposition et j'informe mon manager.

« J'envisage de travailler avec un prestataire basé en France qui souhaite être payé sur un compte en banque situé aux îles Vierges britanniques. »

J'informe le prestataire que les règles du groupe interdisent les paiement sur un tel compte et je lui demande de m'en indiquer un situé en France. En cas de refus, je romps la relation envisagée avec ce prestataire.



POUR PLUS D'INFORMATIONS,
référez-vous au **manuel anticorruption** dans le BMS
(000251967) ou adressez-vous à votre *Compliance Officer*.

7

SENSIBILISATION, FORMATION
ET RÈGLES D'OR

- La réalisation du **E-learning de sensibilisation « Anticorruption – Module de base » est obligatoire pour tout collaborateur.**
- La réalisation du **E-learning de formation « Anticorruption – Module renforcé » est obligatoire pour les personnes qui sont considérées comme les plus exposées aux risques de corruption ou de trafic d'influence, compte tenu de leur métier (suivant la cartographie des risques de corruption et de trafic d'influence du groupe).**

10 RÈGLES D'OR

J'agis contre la corruption et le trafic d'influence de la façon suivante :

- J'ai suivi le E-learning de sensibilisation anticorruption (+ formation si concerné)**
- J'ai lu le code de conduite anticorruption**
- J'ai identifié les risques de corruption liés à mes fonctions**
- Je connais le nom de mon *Compliance Officer***
- Je déclare tout conflit d'intérêts réel ou potentiel**
- Je demande un avis de compliance avant d'entrer en relation d'affaires avec un Tiers**
- Je déclare tout cadeau et repas reçu ou offert**
- Je sais que je peux utiliser le dispositif d'alerte**
- Je suis vigilant face aux risques de corruption et de trafic d'influence**
- Je fais remonter les faits de corruption, qu'ils soient réels ou potentiels**

DES DOUTES, DES QUESTIONS

Si vous avez des doutes et/ou des questions sur les comportements à adopter, n'hésitez pas à contacter la **direction de la *Compliance* groupe** ou votre **Compliance Officer**.

Chaque site, chaque filiale et chaque direction COMEX dispose d'un *Compliance Officer*. La liste est disponible sur la page Navista de la direction de la *Compliance* groupe.

8

SANCTIONS

Dans chacun des sites français et chacune des filiales, le Code de conduite anticorruption est annexé au règlement intérieur (ou à tout autre dispositif équivalent, le cas échéant). Il est par conséquent opposable à chaque collaborateur qui est tenu de le respecter.

En application de la politique de tolérance zéro de Naval Group en matière de corruption et de trafic d'influence, **toute infraction d'un collaborateur à l'une des dispositions du présent code est susceptible d'entraîner une sanction** pouvant éventuellement affecter immédiatement sa présence dans le groupe, sa fonction, sa carrière ou sa rémunération.

Les sanctions dépendent de la nature et de la gravité d'un tel agissement.

Par ailleurs, les règles énoncées dans ce code se cumulent avec celles qui sont fixées par les législations locales ou internationales applicables.

En effet, outre les sanctions éventuelles prises par l'entreprise, des sanctions pénales ou administratives peuvent être prononcées contre un collaborateur et/ou l'entreprise.

En France, les peines encourues en cas de corruption ou de trafic d'influence sont notamment les suivantes (extrait du Code pénal) :

- personne physique : 10 ans de prison et 1 million d'euros d'amende dont le montant peut être porté au double du produit tiré de l'infraction
- personne morale : quintuple de l'amende des personnes physiques
- exclusion de marchés publics

Enfin, n'oublions pas que l'entreprise est tenue de respecter les lois et règlements applicables dans les pays où elle opère et que, pour des raisons d'extraterritorialité, elle peut être aussi exposée aux lois anticorruption d'un pays où elle n'exerce pas d'activité.

9

DISPOSITIF D'ALERTE SPEAK UP NAVAL GROUP

Naval Group encourage toute personne qui serait victime, témoin ou aurait connaissance d'une situation ou d'un comportement contraire aux règles du groupe, à toute législation ou réglementation applicable, à partager ses doutes et ses préoccupations en les signalant.

Pour ce faire, en complément des relais internes préexistants mis à la disposition de tout collaborateur souhaitant faire un signalement notamment par le biais de la ligne managériale, des services de ressources humaines ou encore des référents désignés, Naval Group met à disposition de ses collaborateurs et de ses parties prenantes un dispositif d'alerte, accessible à l'adresse suivante :

speakup.naval-group.com

DANS QUEL CAS DOIS-JE ÉMETTRE UN SIGNALLEMENT ?

Un signalement peut porter, entre autres, sur un fait de corruption ou de trafic d'influence, de discrimination, de harcèlement, de pratiques anticoncurrentielles, de violation des règles applicables en matière de contrôle des exportations ou de sanctions économiques internationales, une infraction financière et comptable, tout sujet relatif au devoir de vigilance.

Sont exclus du champ d'application les éléments couverts par le secret de la défense nationale, le secret médical, le secret des délibérations judiciaires, le secret de l'enquête, le secret de l'instruction judiciaire ou le secret professionnel de l'avocat.

QUELLES SONT MES GARANTIES ?

L'utilisation de ce dispositif offre la possibilité, si c'est le choix de l'émetteur, d'effectuer un signalement de manière anonyme et de poursuivre les échanges dans le strict respect de cet anonymat.

Elle offre également toutes les garanties en termes de protection des données

Par ailleurs, Naval Group s'engage à ce que l'auteur d'un signalement qui agit de bonne foi ne fasse pas l'objet de mesures de représailles, quand bien même les faits objet du signalement s'avéreraient par la suite inexacts ou ne donneraient lieu à aucune suite.

Pour plus d'informations, référez-vous à l'instruction de référence dans le BMS (000250075) ou adressez-vous à votre *Compliance Officer*.

GLOSSAIRE

Adhésion

Inscription à un organisme (généralement une association professionnelle) en renseignant un bulletin d'adhésion et, éventuellement, en s'acquittant du paiement d'une cotisation.

Agent public et Responsable public

Un Agent public est une personne employée par l'administration d'un État (fonctionnaire, magistrat, militaire, etc.) ou une organisation publique internationale. Un Responsable public est membre d'un gouvernement ou d'un cabinet ministériel, titulaire d'un emploi à la décision du Gouvernement, ou dispose d'un mandat électif comme un député, un sénateur ou un élu local.

Conseiller commercial

Un Conseiller commercial est une entité contractualisée par Naval Group pour exercer une activité de consultant, de conseiller ou d'expert, en lien avec un objectif commercial.

Due diligence compliance

Processus par lequel Naval Group évalue l'exposition au risque de corruption de la relation contractuelle avec un Tiers. Il conduit à l'émission d'un avis de compliance.

Mécénat

Soutien matériel, humain ou financier apporté sans contrepartie directe ou indirecte de la part du bénéficiaire à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un caractère d'intérêt général.

Partenariat

Association active de différents intervenants qui, tout en maintenant leur autonomie, acceptent de mettre en commun leurs efforts en vue de réaliser un objectif commun relié à un problème ou à un besoin clairement identifié dans lequel, en vertu de leur mission respective, ils ont un intérêt, une responsabilité, une motivation, voire une obligation.

Personne Politiquement Exposée (PPE)

Personne qui est exposée à des risques particuliers en raison des fonctions politiques, juridictionnelles ou administratives qu'elle exerce ou a exercées pour le compte d'un État ; ou de celles qu'exercent ou ont exercées les membres directs de sa famille ou des personnes connues pour lui être étroitement associées ou le devient en cours de relation d'affaires.

Sponsoring

Soutien matériel ou financier apporté à un organisme par une entreprise qui en retire un bénéfice direct. Les opérations de Sponsoring sont destinées à promouvoir l'image du «sponsor» dans un but commercial. Elles se distinguent essentiellement du Mécénat par la nature et le montant des contreparties. Dans le cadre d'une opération de Sponsoring, le versement de l'entreprise correspond à la rémunération de la prestation rendue par l'organisme.

Tiers

Toute personne morale ou physique qui est ou souhaite entrer en relation avec Naval Group.

Signé par François DE CANSON
le 23/12/2025 10:02

Signé par Nicole Schatzkine le
23/12/2025 11:10

Signé par Aurore
NEUSCHWANDER le 23/12/2025
11:25

François de Canson

Nicole SCHATZKINE